



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2021**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2021
Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2021**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2021	
I. Organisation de la session	7
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	7
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	12
II. Délibérations du Conseil d'administration	12
A. Document d'orientation mis à jour sur l'élaboration du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, y compris les consultations et les réunions d'information	12
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	13
a) Descriptifs de programme de pays	13
b) Prorogation de programmes de pays en cours	16
C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-cinquième et quarante-sixième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	16
D. Riposte de l'UNICEF à la COVID-19.	17
a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	17
b) Vue d'ensemble du repositionnement stratégique de la riposte de l'UNICEF et orientations futures.	17
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	20
F. Exposé oral sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	23
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	24
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021	26
I. Questions diverses	28

J.	Adoption des projets de décision	28
K.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	28
Deuxième partie		
Session annuelle de 2021		
I.	Organisation de la session	32
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	32
B.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	32
II.	Délibérations du Conseil d'administration	35
A.	Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020	35
B.	Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen	39
C.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	42
D.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes	43
E.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	44
a)	Descriptifs de programmes de pays	44
b)	Prorogation de programmes de pays en cours	45
F.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	45
G.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration	47
H.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration	48
I.	Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail	50
J.	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	51
K.	Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé	53
L.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	53
M.	Questions diverses	54
N.	Adoption des projets de décision	55
O.	Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	55

Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2021	
I.	Organisation de la session 58
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 58
B.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF 58
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2022 du Conseil d'administration . 63
II.	Délibérations du Conseil d'administration 64
A.	Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 64
B.	Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres 66
C.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF 68
a)	Descriptifs de programme de pays 68
b)	Prorogation de programmes de pays en cours 69
D.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2022 69
E.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF 70
F.	État des progrès accomplis par l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire supérieur entrant dans la catégorie des pays à revenu élevé, dans le cadre de son programme universel en faveur des droits de l'enfant 72
G.	Évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement, et réponse de l'administration 73
H.	Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 : projet pour examen 75
I.	Budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 76
J.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020 77
K.	Questions diverses 79
L.	Adoption des projets de décision 79
M.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration 79

Première partie
Première session ordinaire de 2021

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 9 au 12 février 2021

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2021/1/Rev.2).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 47 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 9 organisations non gouvernementales et 8 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. La Présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres et observateurs du Conseil d'administration à l'occasion de la première session ordinaire du Conseil et a félicité les nouveaux membres du Bureau. Elle a salué la Directrice générale de l'UNICEF et a remercié le personnel du Fonds.
4. La Présidente a déclaré qu'à la même époque l'année dernière, tout le monde nourrissait de grands espoirs pour 2020. Aujourd'hui, cependant, au lieu de l'accélération des progrès en faveur des enfants qui était espérée, le monde devait faire face aux conséquences brutales d'une pandémie mondiale sans précédent, et les plus vulnérables étaient ceux qui avaient le plus souffert.
5. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière et creusé les inégalités à l'échelle mondiale, notamment en matière d'éducation, de sécurité sociale, de genre et d'accès au numérique.
6. Malgré ces difficultés, l'UNICEF a continué d'agir. La Présidente s'est félicitée de la réponse rapide et efficace du Fonds, notamment de sa direction au siège et de ses bureaux sur le terrain. Elle a fait observer que le personnel de l'UNICEF sur le terrain s'était rapidement adapté aux nouvelles circonstances. Elle a indiqué que l'UNICEF avait soutenu l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et fourni des équipements de protection individuelle dans plus de 100 pays. L'organisation a aidé des millions d'enfants grâce à l'enseignement à distance et à domicile, et des milliards de personnes ont reçu ses messages d'information scientifique liés à la COVID-19.
7. L'UNICEF a également eu recours à des partenariats innovants, tels qu'un accord avec le plus grand fabricant de savon du Burundi, pour produire du savon à très bas prix pour le marché national.
8. L'UNICEF a mené de front une action de lutte contre la pandémie et ses activités courantes, notamment aux fins de la lutte contre la malnutrition et de l'appui à la vaccination de routine.
9. La Présidente a déclaré que l'UNICEF devait tout faire pour s'atteler de nouveau à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'enfance, car l'amélioration des conditions de vie des enfants du monde entier ne pouvait pas attendre que la pandémie s'achève.
10. Grâce au développement accéléré des vaccins, le monde a osé imaginer la fin de la pandémie. La Présidente a beaucoup apprécié et salué l'action menée par l'UNICEF dans le cadre du mécanisme COVAX, qui vise à permettre un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19.

11. Elle a noté qu'en tant que premier acheteur de vaccins au monde, l'UNICEF bénéficiait d'une expertise considérable en matière d'achat, de logistique, de fret et de stockage des vaccins, et le Conseil d'administration se réjouissait à l'idée d'accueillir des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un partenaire clé de l'initiative COVAX, lors de l'examen du point de l'ordre du jour consacré à la COVID-19.

12. La pandémie a montré combien il importait d'avoir des systèmes de santé de qualité – une question qui serait abordée lors de l'exposé sur les descriptifs de programme de pays.

13. Dans le domaine de l'éducation, la Présidente a souligné l'importance d'un enseignement à distance de qualité et de solutions visant à offrir aux enfants des possibilités en matière d'apprentissage numérique d'ici à 2030, ainsi que la nécessité de garantir l'égalité des chances en matière d'apprentissage, y compris pour les enfants handicapés.

14. Il importait également de généraliser l'utilisation des nouvelles technologies et d'assurer une meilleure diffusion des innovations, ce qui permettrait aux communautés locales et aux militants de contribuer davantage à leur développement et à leur bien-être, ainsi qu'à un environnement plus propre et plus sûr.

15. La Présidente a appelé les États Membres à aider l'UNICEF à obtenir les ressources à long terme et utilisables de façon souple dont il a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat.

16. Les membres du Conseil d'administration devraient se féliciter de la détermination de l'UNICEF à reconstruire en mieux. La pandémie a incité l'UNICEF à repenser son mode de fonctionnement et à considérer les problèmes et les obstacles comme autant d'occasions d'évoluer et d'expérimenter.

17. La Présidente a déclaré que le Conseil d'administration ferait tout son possible pour soutenir l'UNICEF dans l'élaboration du prochain Plan stratégique.

18. La Directrice générale a déclaré que l'année 2021, qui marquait le soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, serait l'occasion de mettre en avant le rôle de l'organisation dans le service et l'aide à l'enfance, et de continuer à faire évoluer l'UNICEF dans une perspective d'avenir.

19. Avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était déjà pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, les enfants étant menacés par l'aggravation des crises humanitaires, la poursuite des violences, la pauvreté, l'exclusion et la discrimination, les changements climatiques, les atteintes à leurs droits à la santé et à l'éducation, et les inégalités qui limitent leurs perspectives. Durant la pandémie, les enfants ont été les plus touchés par les confinements, les restrictions en matière de transport et de déplacement, les interruptions de services vitaux tels que la vaccination et les soins de santé de base, l'insécurité alimentaire croissante et les fermetures d'écoles et de terrains de jeux.

20. Il était attendu que le nombre d'enfants ayant besoin de l'aide de l'UNICEF augmente. Les pays auront besoin d'une aide sans précédent pour reconstruire les systèmes détruits et aider leurs populations. La pandémie pourrait être le plus grand coup d'arrêt jamais porté au progrès mondial pour les enfants dans l'histoire moderne, causant des souffrances dans tous les pays. Dans ce tableau sombre, l'UNICEF n'a pas ménagé ses efforts.

21. Au cours de la session, le Conseil d'administration serait informé des progrès réalisés par l'UNICEF pour répondre aux besoins engendrés par la pandémie, notamment de son rôle moteur dans le mécanisme COVAX et dans l'achat, le transport

et la livraison des vaccins. Le Conseil d'administration discuterait également de plusieurs nouveaux descriptifs de programme de pays, tous conformes aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et des engagements de l'UNICEF au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

22. Le Conseil d'administration serait également informé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui rend compte des priorités à court terme de l'organisation, à savoir notamment l'enseignement à distance pour préserver des perspectives d'avenir, la vaccination pour sauver des vies, l'eau pour sauver des populations locales et la santé mentale pour sauver des familles. Ce Plan comprendrait également des priorités à moyen terme, telles que les soins de santé primaires au niveau local et l'accès simplifié à toute une gamme de services de santé. L'UNICEF adapterait ses programmes de protection de l'enfance ; développerait son action sur les politiques et la protection sociales ; intégrerait ses engagements en matière de genre à l'ensemble de ses programmes ; s'attacherait à faire progresser la mise en œuvre des programmes consacrés au climat ; maintiendrait sa présence et poursuivrait son action dans les zones touchées par une crise humanitaire, comme il s'y est engagé ; poursuivrait ses collectes de fonds et continuerait d'échanger sur les médias sociaux.

23. Les discussions porteraient également sur le plan de travail relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé et sur les instruments de financement innovants en cours d'élaboration. L'UNICEF comptait sur les États Membres pour accroître leur soutien en ressources ordinaires, sur la base des engagements pris dans le cadre du pacte de financement. Il continuera de se montrer à la hauteur de la générosité des donateurs en assurant une gestion financière rigoureuse et transparente. Pour la huitième année consécutive, l'UNICEF avait reçu une opinion sans réserve sur ses états financiers et continuerait de contrôler ses prévisions financières.

24. L'UNICEF a continué de généraliser l'utilisation d'outils innovants et audacieux, d'améliorer son système de gestion des ressources humaines, d'améliorer et de rationaliser son fonctionnement, et de s'efforcer d'être toujours plus divers et inclusif. En sa soixante-quinzième année d'existence, l'UNICEF n'a pas cessé de faire preuve de dynamisme. Il continuera de s'adapter et d'évoluer pour répondre aux besoins des enfants.

25. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration d'ordre général.

26. Presque toutes les délégations ou groupes de délégations qui se sont exprimés ont évoqué la pandémie de COVID-19 et ses conséquences pour les enfants ainsi que la nécessité d'un accès équitable aux vaccins contre cette maladie dans leurs déclarations. Une délégation a parlé des conséquences économiques et sociales de la pandémie, dont les effets mettraient longtemps à se dissiper, tout en notant néanmoins que cette période était l'occasion d'innover et d'améliorer la coopération pour répondre aux besoins des enfants.

27. Une délégation a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait non seulement sapé les initiatives visant à protéger les enfants, mais qu'elle avait également aggravé les conditions de vie de ces derniers dans le monde entier. Selon une autre délégation, la pandémie avait réduit à néant des décennies de progrès en matière de santé, d'éducation et autres pour les enfants du monde entier. Une autre a fait observer que la pandémie avait rendu les enfants, en particulier les filles, plus vulnérables aux crimes relevant de l'exploitation, tels que la violence domestique et la traite, et a appelé l'UNICEF à se concentrer sur ces questions dans le nouveau Plan stratégique. Une délégation a déclaré que le concept de sécurité humaine prenait tout son sens

dans le contexte actuel et qu'il devrait guider les efforts déployés pour reconstruire en mieux après la COVID-19.

28. Deux délégations ont déclaré que la pandémie de COVID-19 poussait davantage d'enfants dans l'extrême pauvreté ou la pauvreté multidimensionnelle, l'une d'elles affirmant que les États Membres et les partenaires de développement devaient donc parler d'une voix plus forte au nom des enfants. Cinq autres délégations et un groupe de délégations ont souligné les problèmes et la vulnérabilité des enfants vivant dans la pauvreté ou dans des ménages pauvres, et la nécessité de réduire la pauvreté multidimensionnelle.

29. Une délégation a exprimé l'espoir que, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, l'UNICEF renforcerait sa coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'aider les pays et les régions à réduire l'impact de la pandémie pour les enfants, les femmes et les autres groupes vulnérables. Une autre délégation a fait remarquer que les efforts et l'engagement inlassables de la Directrice générale et du personnel de l'UNICEF étaient la pierre angulaire de l'aide aux enfants du monde entier.

30. Une délégation a déclaré qu'il était nécessaire de créer un environnement propice à la sécurité sanitaire dans des domaines plus larges, tels que l'eau et l'assainissement, l'alimentation et la nutrition, l'éducation et l'égalité des genres, entre autres, afin d'apporter une réponse à la crise qui aille au-delà des besoins immédiats. Une délégation a déclaré que le moment était venu d'intensifier les efforts visant à combattre ce problème immense auquel tous les États Membres étaient confrontés et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant.

31. Le rôle moteur de l'UNICEF dans le mécanisme COVAX et dans la distribution des vaccins a été salué par 14 délégations et 1 groupe de délégations. Une délégation a estimé que la participation de l'UNICEF à ce mécanisme était une évolution bienvenue contre le nationalisme en matière de vaccins et exhorté l'UNICEF à soutenir les transferts de technologies aux pays en développement et l'application souple des droits de propriété intellectuelle afin que les populations les plus vulnérables puissent être vaccinées. Plusieurs autres délégations ont également souligné l'importance du rôle de l'UNICEF dans l'accès équitable aux vaccins.

32. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle de l'UNICEF dans l'initiative COVAX et les mesures qui seraient prises pour faire en sorte que les pays à revenu intermédiaire aient également accès au vaccin, tandis qu'un groupe de délégations a déclaré que la fourniture de vaccins aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire n'était pas seulement un impératif moral mais de l'intérêt de chacun, d'après les informations disponibles. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'aider à lever les obstacles à l'égalité d'accès au vaccin, notamment dans les pays touchés par des conflits.

33. Une autre délégation a déclaré qu'elle espérait que l'UNICEF pourrait bénéficier de toutes les contributions apportées au mécanisme COVAX. Les représentants d'Amnesty International et de Human Rights Watch ont tous deux demandé l'équité dans l'accès et la distribution du vaccin contre la COVID-19, le premier s'inquiétant du fait que le mécanisme COVAX était livré après les pays riches.

34. Huit délégations ont parlé de la fermeture des écoles et de la crise de l'enseignement ou ont demandé que les écoles puissent rouvrir dans des conditions sûres. Une délégation s'est inquiétée des retards pris dans l'éducation de nombreux enfants, dont beaucoup risquaient d'abandonner leurs études, en particulier des filles et des adolescents. Une autre délégation a exhorté l'UNICEF et les États Membres à

faire de l'éducation une priorité du nouveau Plan stratégique, et à aider les pays à mettre en place des systèmes éducatifs résilients et à combler la fracture numérique.

35. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de combler la fracture numérique et de mettre fin à l'exclusion numérique, demandant, pour certaines d'entre elles, qu'une plus grande attention soit accordée à la protection des enfants dans l'espace numérique, notamment dans le domaine de l'éducation, et notant que la pandémie avait exacerbé les effets négatifs de la mondialisation et de la numérisation. Une délégation a déclaré que des initiatives de partenariat telles que Génération sans limites et Giga, une initiative de l'UNICEF visant à raccorder les écoles à Internet et à permettre aux enfants d'accéder à l'information, étaient essentielles pour accroître les investissements dans l'enseignement numérique, le renforcement des compétences et l'autonomisation des jeunes, en particulier dans le cadre de la transition numérique et dans l'objectif de ne laisser personne de côté. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF envisageait de renforcer son action en faveur d'une réouverture des écoles dans des conditions sûres.

36. Plusieurs délégations ont indiqué que la pandémie avait notamment eu pour conséquence une augmentation impressionnante des violences contre les enfants (en particulier des filles) et des violences domestiques, dont les enfants étaient contraints d'être témoins lorsqu'ils étaient confinés chez eux. Une délégation a appelé à organiser des campagnes contre la violence domestique.

37. Soulignant l'impact psychologique inquiétant de la pandémie, une délégation a mentionné la fermeture des écoles, l'adaptation aux technologies d'enseignement à distance, le manque d'accès aux soins de santé de base et aux activités de plein air, et la violence domestique et l'exploitation sexuelle. Deux délégations ont salué l'aide fournie par l'UNICEF pour permettre à chaque enfant de bénéficier de services de santé mentale ou d'un soutien psychosocial durant cette période particulièrement traumatisante, l'une d'entre elles faisant observer que cette aide était particulièrement importante dans les contextes de crise humanitaire et pour les enfants handicapés.

38. Une délégation a estimé que, compte tenu de la pandémie et de la tâche à accomplir durant le prochain cycle de quatre ans, le prochain Plan stratégique serait le plus ambitieux que l'UNICEF ait jamais mis en œuvre. Une délégation a fait savoir qu'elle espérait que le prochain Plan stratégique serait en adéquation avec le mandat de l'UNICEF et les conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, tandis qu'une autre délégation a souhaité connaître les dispositions qui avaient été prises par le Fonds pour mettre en œuvre la résolution issue de l'examen quadriennal complet précédent.

39. Une délégation a souhaité en savoir plus sur les enseignements qui avaient été tirés jusqu'alors et sur les meilleures pratiques pendant la pandémie s'agissant des quatre priorités de l'UNICEF, en particulier la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le renforcement du lien entre l'action humanitaire et le développement. Elle a demandé comment ces enseignements allaient influencer l'élaboration du prochain Plan stratégique et les programmes visant à reconstruire en mieux.

40. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devait innover et s'adapter aux nouveaux défis, et renforcer ses partenariats de mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Pour une autre délégation, le nouveau Plan stratégique devrait s'appuyer sur les avantages comparatifs de l'organisation, tandis qu'il devrait reposer sur le principe de l'appropriation nationale selon deux autres délégations.

41. Une délégation a demandé que l'action climatique soit intégrée dans le nouveau Plan stratégique, tandis qu'un groupe de délégations a déclaré que la sensibilisation

et l'action en faveur du climat devraient faire partie intégrante des programmes de l'UNICEF, notamment des initiatives en matière d'éducation.

42. Deux délégations et un groupe de délégations ont plaidé pour l'assouplissement du financement de l'UNICEF, en particulier durant la période de relèvement post-pandémique.

43. Deux délégations ont parlé du pouvoir positif et transformateur du développement du jeune enfant, et une délégation a demandé que l'accent soit mis sur la conception de systèmes éducatifs modernes et efficaces dans le nouveau Plan stratégique.

44. Cinq délégations et deux groupes de délégations ont pris note du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, un groupe de délégations déclarant que cet événement était l'occasion pour l'UNICEF d'évaluer ses politiques et programmes en faveur des enfants et des adolescents. Une délégation a déclaré que l'avenir de l'UNICEF passait par la préservation de la confiance que les États Membres accordaient au Fonds, et que celui-ci devait continuer de se montrer digne de cette confiance, comme il l'avait toujours fait.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

45. Le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Audra Plepytė, et à la vice-présidence les Représentants permanents suivants : Omar Hilale (Maroc), Craig J. Hawke (Nouvelle-Zélande) et Rodrigo A. Carazo (Costa Rica), et le Représentant permanent adjoint de la République de Corée, Hyunjoo Oh.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Document d'orientation mis à jour sur l'élaboration du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, y compris les consultations et les réunions d'information

46. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes, et a fait l'objet d'un exposé de la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi.

47. Un groupe de délégations a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait des conséquences pour les enfants et qu'elle en aurait également sur l'action que devrait mener l'UNICEF pour répondre aux besoins de ces derniers dans les années à venir. Une délégation a félicité l'UNICEF des efforts consentis pour élaborer un Plan stratégique qui tienne compte des effets de la pandémie, intègre la réforme des Nations Unies et prévoie l'harmonisation des pratiques avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle a souhaité savoir comment l'UNICEF envisageait l'action humanitaire dans le cadre de ses travaux en faveur du développement. Une autre délégation et un groupe de délégations se sont félicités des mesures prises pour mieux relier ces travaux, la délégation notant qu'il importait de préserver une action humanitaire fondée sur des principes. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le nouveau Plan stratégique renforcerait le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix.

48. Le groupe de délégations a loué l'ambition du Plan concernant les questions de genre et exprimé l'espoir que celui-ci mettrait l'accent sur la lutte contre les obstacles structurels et les pratiques nuisibles, ainsi que sur des mesures susceptibles d'amener

des changements profonds. Une délégation a plaidé pour une approche stratégique des questions d'égalité et de couverture. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le Plan prévoirait un recours accru aux sciences sociales et comportementales dans le cadre de la lutte contre les obstacles structurels liés à l'inégalité entre les genres.

49. Le groupe de délégations a déclaré que la pandémie avait mis en lumière le besoin urgent d'un financement souple et prévisible pour permettre au Fonds de s'adapter et de réagir rapidement.

50. Le groupe et une autre délégation se sont félicités que l'UNICEF mette davantage l'accent sur les résultats du point de vue des réalisations, le groupe demandant que ces dernières aient une orientation thématique claire, ce qui inciterait à plus de souplesse dans l'affectation des fonds. La délégation a souligné la nécessité de définir clairement les responsabilités entre l'action des bureaux de pays et les résultats cumulés, et la nécessité de générer des données concrètes axées sur les résultats. Tout en reconnaissant qu'une certaine souplesse était nécessaire concernant les résultats du point de vue des produits, le groupe de délégations a déclaré qu'il espérait que le cadre de résultats du Plan continuerait de refléter la contribution unique de l'UNICEF aux résultats obtenus dans les pays. Le groupe et une autre délégation ont également demandé une amélioration des rapports d'exécution.

51. Une délégation a souhaité que le Plan reflète l'importance du mandat normatif de l'UNICEF et encouragé la poursuite des travaux sur les approches multisectorielles, notamment l'approche fondée sur les droits de l'homme, le principe de ne laisser personne de côté et l'approche qui consiste à tenir compte des conflits. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que ces principes étaient chers à l'UNICEF. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le prochain Plan suivrait cette approche multisectorielle et tiendrait compte des enseignements tirés de la pandémie.

52. La délégation a demandé comment l'UNICEF allait mettre en adéquation ces approches avec celles d'autres organismes, et les mettre en œuvre dans les pays. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que l'UNICEF travaillait avec d'autres organismes sur la contribution de chacun, dans un objectif de complémentarité et de responsabilité. Plusieurs délégations ont apprécié les consultations conjointes sur le Plan stratégique qui ont été organisées avec d'autres fonds et programmes basés à New York.

53. Une délégation a souhaité que l'UNICEF mette la durabilité au cœur de son action, en tenant compte, dans ses programmes, des questions relatives au climat et à l'environnement. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que le nouveau Plan mettrait davantage l'accent sur la durabilité ainsi que sur la résilience et le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF avait fait des progrès en matière d'éco-efficacité, notamment au niveau interinstitutionnel. L'UNICEF avait des centaines d'« équipes vertes » dans le monde entier. Dans le prochain Plan stratégique, les objectifs de réduction des émissions de l'UNICEF seront alignés sur ceux de l'Organisation des Nations Unies.

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

54. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Eswatini, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan, du Panama, de la Somalie, de la Tunisie et de

l'Uruguay. Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, le Directeur de la Section santé (Division des programmes) a présenté un exposé, qui a été suivi par la diffusion d'une courte vidéo sur les 11 pays en question et des observations de quatre panélistes invités.

55. Dans un message préenregistré, le Ministre de la santé de Macédoine du Nord a réitéré l'engagement de son gouvernement de fournir des soins de santé de qualité tout en préservant les acquis, en renforçant la résilience et en mettant l'accent sur la santé mentale et les soins aux enfants handicapés. Il a souligné l'appui fourni par l'UNICEF dans ce cadre.

56. Dans un message vidéo préenregistré, la Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire a souligné les progrès du pays en matière d'indicateurs de santé et les défis restant à relever dans ce domaine. Elle a souligné l'importance d'une approche multisectorielle, des innovations et des stratégies complémentaires pour encourager les changements de comportements, ainsi que des stratégies de mobilisation qui incluent les adolescents, en particulier des jeunes filles.

57. Une jeune responsable du mouvement des éclaireuses de Tunisie a parlé des efforts considérables qu'a déployés son organisation pour relayer des informations au niveau local et aider les populations à faire face à la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de campagnes de communication sur le lavage des mains et de campagnes de sensibilisation, en encourageant la participation active des jeunes.

58. Dans les observations qu'il avait préenregistrées, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans ce pays, a souligné la cohérence entre le descriptif de programme de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le plan national de développement. Le descriptif de programme de pays faciliterait l'adaptation des programmes et favoriserait l'élaboration de programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies dans une perspective d'amélioration de la résilience et de durabilité.

59. Après les panélistes, les États Membres ont eu l'occasion d'exprimer leur avis. Le représentant de la Chine a souligné la nécessité de mettre en place des systèmes de santé publique plus solides et plus résilients. Il s'est félicité de la coopération de longue date avec l'UNICEF et a déclaré que le descriptif de programme de la Chine intégrait les contributions des parties prenantes et était pleinement conforme au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux priorités nationales et au mandat de l'UNICEF.

60. Le représentant de la Tunisie a remercié la jeune éclaireuse de sa participation. Le nouveau programme donnerait la priorité au développement socioéconomique inclusif, à l'éducation, à la santé, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, à l'environnement et à l'accès à la justice, et continuerait de mettre l'accent sur l'équité, l'inclusion, le genre et la participation des adolescents.

61. Le représentant de la Géorgie a souligné les réalisations accomplies avec le soutien de l'UNICEF, notamment le renforcement du mécanisme relatifs aux droits humains, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et le renforcement des systèmes de protection sociale, de soins de santé et d'éducation.

62. Le représentant de la Somalie a remercié l'UNICEF pour son soutien sans faille au développement de l'infrastructure sanitaire et s'est félicité de l'accent mis dans le programme de pays sur la santé maternelle et la lutte contre la mortalité infantile.

63. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié l'UNICEF de sa collaboration aux fins du rapatriement des femmes et des enfants des zones de conflit, de la protection

des droits de l'enfant, de la réforme des soins aux enfants et du renforcement du système éducatif.

64. Le représentant de l'Uruguay a souligné l'importance de l'éducation et a insisté sur sa continuité, notamment grâce aux plateformes technologiques, à la réouverture des écoles en toute sécurité et à la poursuite de la collaboration avec l'UNICEF dans le cadre du nouveau descriptif de programme de pays.

65. La représentante du Panama s'est félicitée du descriptif de programme de pays et a fait état de problèmes importants et d'inégalités bien que le Panama relevait de la catégorie des pays à revenu élevé. Elle a souligné les progrès accomplis par son pays dans la collecte et la ventilation de données, et pour ce qui était d'encourager la résilience, ainsi que la détermination de son gouvernement à travailler avec l'UNICEF et ses partenaires pour répondre aux besoins des enfants.

66. La représentante de l'Eswatini a fait état d'une réduction de l'aide étrangère au développement, l'Eswatini étant considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce qui ne reflétait pas la situation sur le terrain. Elle a remercié l'UNICEF d'avoir aidé son pays à mobiliser davantage de ressources et de lui avoir offert un appui technique et financier dans le cadre du plan d'intervention mis en place par le système des Nations Unies.

67. Le représentant de l'Azerbaïdjan a déclaré que l'UNICEF avait été un partenaire crucial dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et de la protection de l'enfance, notamment en faveur des enfants touchés par la guerre ou handicapés. La délégation azerbaïdjanaise a ajouté qu'elle s'opposait à la tentative d'une délégation de politiser la réunion.

68. Le représentant de la Macédoine du Nord s'est félicité de la coopération de longue date de son pays avec l'UNICEF et a souligné les priorités de son gouvernement en matière de protection des enfants privés de soins parentaux, d'amélioration de la qualité de l'éducation, d'éradication de la pauvreté des enfants et de prévention de la violence à l'encontre de ces derniers.

69. La représentante de la Côte d'Ivoire a salué la coopération avec l'UNICEF et les Nations Unies et a réitéré l'engagement de son gouvernement à travailler avec l'UNICEF et d'autres partenaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda de l'Union africaine.

70. Une délégation a souligné que les descriptifs de programme de pays étaient des outils spécifiques à chaque organisme, au niveau national, qui devaient définir clairement l'appui apporté par l'organisation pour répondre aux besoins de développement les plus pressants du pays, de manière ciblée et impartiale. Bien que la coopération régionale et internationale envisagée dans les descriptifs de programme de pays puisse contribuer à renforcer les capacités à l'appui des objectifs nationaux en matière de développement, les références à ce type de coopération n'ont pas pour autant valeur d'accord ou de caution de la part du pays concerné, et la coopération régionale et internationale ne devrait pas, en soi, constituer un objectif des descriptifs de programme de pays. La délégation a ajouté que les descriptifs de programme de pays n'étaient pas l'instrument approprié pour promouvoir les objectifs des organismes en matière de programmes ou de collecte de fonds au niveau mondial, ni les programmes de politique étrangère ou les objectifs de développement globaux des pays de programme.

71. Une délégation s'est félicitée de la coopération avec l'UNICEF et des efforts déployés pour atténuer l'impact de la COVID-19. Elle a souligné qu'il importait de veiller à ce que les programmes soient adaptés aux besoins et aux priorités de chaque

pays, et a fait part de son inquiétude face à ce qu'elle considérait comme un langage politique dans un descriptif de programme de pays.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

73. La Présidente a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation de quatre mois des programmes de pays pour l'Arménie et la Malaisie, à la suite d'une prorogation de deux mois, et de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour la Croatie, la République populaire démocratique de Corée, la République islamique d'Iran, la Mongolie et la République-Unie de Tanzanie.

74. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la prorogation de quatre mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, à la suite de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois et d'une prorogation de deux mois, et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Tadjikistan faisant suite à une prorogation d'un an.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/2 (voir annexe I).

**C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF
aux recommandations et décisions adoptées
aux quarante-cinquième et quarante-sixième réunions
du Conseil de coordination du Programme commun
des Nations Unies sur le VIH/sida**

76. La Directrice associée de la Division des programmes et Chef de la section VIH/sida a présenté le rapport oral.

77. Un groupe de délégations a fait part de sa profonde préoccupation quant au fait que les objectifs mondiaux pour 2020 n'ont pas été atteints, que les progrès pour éradiquer le sida chez les enfants sont au point mort depuis 2015 et que la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation. Les principaux obstacles à la réalisation de ces objectifs tenaient aux lacunes en matière de prestations, qui avaient atteint un niveau inquiétant, notamment à la couverture inégale de la prévention et du traitement, les systèmes ne parvenant pas à atteindre toutes les mères enceintes séropositives et de nombreuses femmes ayant des difficultés à poursuivre sans interruption leur traitement antirétroviral. Le groupe a également cité des obstacles sociaux et structurels qui entravaient gravement les progrès dans ce domaine.

78. Le groupe a exprimé son soutien aux plans de l'UNICEF sur ces questions, qui mettaient l'accent sur l'intégration en tant qu'élément essentiel du plan stratégique sur le VIH ; l'accès pour toutes les femmes et toutes les adolescentes à des services de santé sexuelle et procréative, et une éducation sexuelle complète pour tous les jeunes ; la volonté politique et l'investissement de ressources financières suffisantes, allouées de façon appropriée, dans les systèmes de soins de santé ; la cohérence entre le Plan stratégique de l'UNICEF et la stratégie mondiale de lutte contre le sida concernant les programmes de lutte contre le VIH ; l'octroi de ressources suffisantes au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

79. Une délégation a demandé instamment que l'on accélère les efforts pour éviter que les progrès qui avaient été accomplis ne soient réduits à néant et pour compenser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH/sida.

Elle a regretté qu'aucun des objectifs de la procédure accélérée relative aux enfants et aux adolescents pour 2018 et 2020 n'ait été atteint et s'est inquiétée d'une possible démobilisation des donateurs et d'une éventuelle diminution de la volonté politique. Elle a demandé quelles mesures concrètes l'UNICEF prenait pour empêcher une nouvelle érosion des progrès en matière de lutte contre le VIH/sida dans le contexte de la pandémie.

80. Une délégation s'est félicitée de l'inclusion de l'UNICEF dans la prochaine stratégie de l'ONUSIDA et du travail que l'organisation mène sans relâche sur les systèmes locaux visant à améliorer la prise en charge des enfants porteurs du VIH. Elle s'est réjouie de la mise en place de programmes différenciés axés sur l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant grâce à des propositions de fonds mondiaux, et de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes, et a salué le travail accompli par l'UNICEF pour réduire la stigmatisation et son impact sur les adolescents. Elle a pleinement approuvé l'approche décrite dans la note d'information, qui vise à mettre davantage l'accent sur la lutte contre le VIH/sida chez les enfants et les adolescents, en particulier les adolescentes.

81. Une délégation a demandé au secrétariat d'éviter d'utiliser l'expression « santé sexuelle et procréative et droits connexes », qui figurait dans le rapport, précisant que cette expression ne figurait pas dans le précédent Plan stratégique de l'UNICEF et n'était pas un terme convenu au niveau international.

82. Le représentant de l'ONUSIDA a remercié l'UNICEF de ses contributions en tant que membre essentiel du programme conjoint et a accueilli favorablement les principes révisés de coparrainage. Il a déclaré que les mères, les nouveau-nés et les adolescents seraient au cœur de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA. Il s'est félicité de la détermination de l'UNICEF à mettre en œuvre de la stratégie, espérant que cela favoriserait à l'avenir l'harmonisation des stratégies de l'UNICEF et des autres coparrains.

D. Riposte de l'UNICEF à la COVID-19

- a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**
- b) Vue d'ensemble du repositionnement stratégique de la riposte de l'UNICEF et orientations futures**

83. La Directrice générale a fait une déclaration liminaire et souhaité la bienvenue aux deux orateurs invités de l'OMS : le Directeur général et le Directeur exécutif du programme chargé de la préparation et de l'action en cas d'urgence sanitaire. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence et le Directeur de la Division des programmes de l'UNICEF ont présenté l'exposé conjointement.

84. Le Directeur général a rappelé que l'OMS et l'UNICEF entretenaient depuis longtemps une relation spéciale et remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour son rôle mobilisateur. Il a souligné qu'il était encore possible d'approfondir la relation entre les deux organisations pour aider les pays à se relever et à se reconstruire en garantissant un accès équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements, en aidant les pays à maintenir les services de santé essentiels, notamment la vaccination systématique des enfants, et en investissant dans les soins de santé primaires.

85. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses mesures de riposte à la COVID-19, citant notamment sa rapidité, sa résilience, son engagement et la place faite aux partenariats. Plusieurs ont souligné qu'il fallait faire des vaccins un bien

public mondial. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à donner la priorité à ses travaux sur l'inclusion dans ses opérations et ses partenariats ; la résilience, en mettant systématiquement à profit ses compétences en matière d'aide humanitaire, de développement et de questions de genre pour améliorer l'accès aux services de protection sociale et à l'éducation ; le développement durable, en veillant à ce que la riposte à la COVID-19 soit pérenne, ne porte pas atteinte au climat et n'exacerbe pas les problèmes environnementaux. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé que l'UNICEF avait continué de s'acquitter de ses engagements sur place dans de multiples contextes tout au long de la pandémie pour suivre de près les services d'aide aux enfants et proposer des solutions. Il a souligné l'attention portée à la résilience et aux systèmes de protection sociale capables de s'adapter aux chocs, ainsi que les liens avec l'action climatique dans les mesures de riposte à la COVID-19 et les efforts de relèvement, tels que les services WASH résilients face aux changements climatiques et la prise en compte de la question de l'énergie durable dans les programmes liés aux services WASH, à la santé, à la nutrition et à l'éducation.

86. Un autre groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à faire de la collecte de données ventilées par sexe, âge, handicap et situation géographique, et de l'utilisation de ces données, une priorité tout au long de la riposte. Il a souligné qu'il importait de promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes et d'intégrer, dans l'action humanitaire de l'UNICEF, une programmation porteuse de transformation en matière de genre et une perspective axée sur les droits humains. Saluant les contributions de l'UNICEF aux objectifs d'adaptation aux besoins locaux, il a souligné que le Fonds devait aller plus loin pour promouvoir et renforcer les compétences et les capacités de riposte locales et nationales. Il a insisté sur la responsabilité à l'égard des populations touchées, le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que l'importance des nouveaux modes de financement et de l'élargissement de la base de donateurs. Une délégation a souligné l'importance des partenariats dans la riposte, et présenté des exemples du travail mené par l'UNICEF avec des collectivités locales, des institutions et des notables locaux.

87. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a souligné l'importance de la préparation et affirmé qu'il était essentiel d'obtenir les ressources nécessaires pour mieux se préparer aux interventions d'urgence et que l'UNICEF devait continuer à s'intéresser à cette question dans le cadre du dialogue avec les États Membres. Après avoir eu des difficultés à consolider des données gouvernementales mal ventilées, l'UNICEF constatait maintenant des progrès. La collaboration avec les organisations partenaires de première ligne et les administrations locales avait été indispensable à l'action de santé publique. En collaboration avec l'OMS et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'UNICEF avait mené des activités de communication relative aux risques et de mobilisation de la population. Le Fonds espérait que ces activités prennent un caractère permanent en ce qu'elle relevaient de sa responsabilité à l'égard des populations touchées.

88. Une délégation a demandé au Directeur exécutif du programme chargé de la préparation et de l'action en cas d'urgence sanitaire de l'OMS de donner des précisions sur les progrès réalisés dans l'établissement du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19. Le Directeur exécutif a répondu que des travaux visant à mettre en place une stratégie de mobilisation du secteur privé et à tenir une consultation de la société civile sur cette question étaient en cours.

89. Une délégation a déclaré attendre avec intérêt des informations sur l'engagement de l'UNICEF à répondre aux besoins de protection liés à la pandémie et à mettre en place des mesures d'atténuation des effets de l'épidémie, notamment

s'agissant des enfants et des familles les plus vulnérables. La délégation a encouragé l'UNICEF à inclure les questions d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et de violence fondée sur le genre dans son évaluation de la riposte à la COVID-19 et dans ses communications à ce sujet. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a indiqué que le Fonds s'efforçait d'affecter davantage de ressources à la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le cadre de la COVID-19. Le financement souple, qui ne représentait que 5 % à 6 % des fonds reçus aux fins de la riposte à la pandémie, avait permis à l'UNICEF d'être équitable et d'appuyer les travaux relatifs à la violence fondée sur le genre, à la protection de l'enfance et aux programmes WASH, des domaines qui tendaient à être négligés dans les actions de santé publique. Le Directeur de la Division des programmes a donné des exemples illustrant comment l'UNICEF avait intensifié son action face aux problèmes rencontrés par les filles et les femmes depuis le début de la pandémie, notamment en établissant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux existants pour généraliser les solutions numériques, et en mettant en place des systèmes permettant de réaliser des analyses et des examens réguliers des disparités de genre à l'échelle des pays.

90. Une délégation a demandé des mesures spéciales pour plusieurs pays du Moyen-Orient en situation de conflit en raison des contraintes financières causées par la pandémie. Une autre a évoqué la situation économique et sociale grave que connaissait son pays et le fait que le transfert de l'aide nécessaire à l'atténuation des effets de la pandémie avait été entravé par le conflit et l'imposition continue de mesures coercitives unilatérales.

91. Deux délégations ont souligné qu'il importait de faciliter l'accès des populations les plus vulnérables au vaccin contre la COVID-19 et souhaité connaître l'état d'avancement des efforts faits pour cibler ces groupes. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a réaffirmé que toute l'aide humanitaire de l'UNICEF restait impartiale et fondée sur une évaluation indépendante des besoins, et que le Fonds était fermement engagé à ne pas laisser de côté les populations les plus vulnérables.

92. Une autre délégation a demandé quelle était l'opinion de l'UNICEF sur ce qui avait été dit dans le rapport concernant les interventions d'urgence, à savoir qu'elles devaient être envisagées dans le cadre de stratégies plus larges à l'échelle des pays de manière à renforcer la résilience et à resserrer les liens entre la programmation et le financement en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix. Elle a également demandé comment l'UNICEF avait évalué l'intégration de l'inclusion de la question du handicap dans sa riposte à la COVID-19 et comment les ressources étaient affectées à cet effet. Elle a encouragé l'UNICEF à accorder une attention particulière aux femmes et aux filles handicapées dans les situations de crise. Elle a souligné qu'il importait que l'UNICEF apporte son appui aux filets de protection sociale existants tout en fournissant une assistance directe aux populations dans le besoin. Le Directeur de la Division des programmes a convenu qu'il importait d'intégrer des réalisations en matière de handicap dans tous les programmes de l'UNICEF, notant que le Fonds avait à cet égard apporté son soutien à la réouverture des écoles et aux services de protection de l'enfance.

93. Une délégation a exhorté l'UNICEF à maintenir l'aide humanitaire qu'elle fournissait sous la direction des gouvernements nationaux et à intensifier sa coopération avec les gouvernements et les autres entités compétentes des Nations Unies. Elle a déclaré qu'il fallait trouver un juste équilibre entre la lutte contre les effets de la COVID-19 et le maintien des soins de santé essentiels non liés à la COVID-19 pour les enfants. Elle a également déclaré que l'éducation, en particulier l'apprentissage à l'aide de technologies rudimentaires, devait être une autre priorité

des programmes d'aide humanitaire de l'UNICEF, et que le Fonds devait jouer un rôle dans la lutte contre les incidences de la pauvreté et l'élimination des causes profondes des conflits et des déplacements forcés. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF consacrait environ 70 % de ses ressources aux contextes fragiles et aux situations de conflit, et plus de 50 % à l'action humanitaire. Dans son prochain Plan stratégique, à l'horizon 2030, l'UNICEF s'emploierait à renforcer les liens entre les programmes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix afin de réduire la vulnérabilité, de renforcer les systèmes et les capacités d'adaptation aux niveaux national et local et de s'attaquer aux facteurs de fragilité.

94. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souligné les excellents résultats obtenus par les comités en 2020 en matière de collecte de fonds pour la riposte à la COVID-19. Elle a évoqué l'évolution du rôle des comités pour les enfants, qui avait permis d'améliorer la stature de l'UNICEF dans les pays disposant d'un comité national et d'obtenir des fonds supplémentaires en faveur des enfants.

E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain, et réponse de l'administration

95. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé ([E/ICEF/2021/3](#)). La Directrice adjointe de la Division des programmes a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/4](#)).

96. Un groupe de délégations a félicité l'administration pour sa réponse positive et ambitieuse à l'évaluation. Il a demandé qu'une attention soit portée aux enfants marginalisés et vulnérables et souhaité instamment que les approches multisectorielles fondées sur les droits humains et porteuses de transformation en matière de genre, la coopération avec d'autres partenaires et le non-chevauchement des rôles soient systématiques. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit comprendre qu'il fallait renforcer le mode de programmation axé sur les droits humains et tirer le meilleur parti des modes de programmation fondés sur le genre, tenant compte des questions de genre et porteurs de transformations en matière de genre. Le groupe de délégations a également souligné qu'il importait que les enfants et les jeunes soient véritablement associés à la planification urbaine et à la prise de décision.

97. Le groupe de délégations a pris note du constat établi dans l'évaluation selon lequel les stratégies sectorielles de programmation urbaine faisaient défaut, sauf dans le secteur WASH et celui de la vaccination. La Directrice adjointe de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF envisageait d'élaborer des stratégies consacrées aux milieux urbains pour d'autres secteurs également et déclaré que la fragilité urbaine était une priorité, tout comme la nécessité de créer des liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement pendant une crise humanitaire. En réponse aux préoccupations du groupe concernant le non-chevauchement des rôles, le Directeur général adjoint chargé des programmes a expliqué que comme les programmes de pays de l'UNICEF étaient élaborés avec les gouvernements nationaux, étant de ce fait conformes aux cadres de coopération nationaux, il n'y aurait pas de chevauchements. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit que le Fonds avait signé une lettre d'engagement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et qu'il continuerait de tirer parti de l'expérience de cet organisme en matière de

programmation axée sur les villes, notamment dans les domaines de la planification urbaine, des espaces publics et des données urbaines.

98. Le groupe de délégations s'est félicité que le Fonds tienne davantage compte des contextes urbains dans les cibles et les domaines de résultats concernés du Plan stratégique pour 2022-2025 et qu'il s'emploie à renforcer ses capacités institutionnelles dans ce domaine. Il a également demandé à l'administration de l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration un rapport de suivi sur l'évaluation en 2023. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit que le Fonds était conscient qu'il fallait renforcer les capacités du personnel et qu'il serait heureux d'avoir la possibilité de rendre compte des progrès accomplis en 2023.

99. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les comités nationaux étaient fiers de l'Initiative des villes amies des enfants, qui avait aidé des localités de 25 pays à devenir des champions des droits de l'enfant. L'Initiative était si bien intégrée dans les comités nationaux qu'elle avait servi de base à des interventions clés pendant la pandémie de COVID-19. Le Chef du Bureau de l'évaluation a félicité le Comité national espagnol pour l'UNICEF pour son rôle dans l'évaluation en tant qu'étude de cas, tout en notant que l'évaluation ne portait pas sur les comités nationaux et que les recommandations étaient adressées à la Division des programmes de l'UNICEF.

100. La Présidente du Groupe permanent a indiqué que l'étude de cas sur l'Initiative des villes amies des enfants en Espagne servait à mettre en évidence les bonnes pratiques dans un pays à revenu élevé. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a pris acte du rôle important que jouaient les comités nationaux dans la défense des droits des enfants dans les pays à revenu élevé et déclaré que l'entité de programmation de l'UNICEF travaillerait en étroite collaboration avec les comités nationaux.

Évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, et réponse de l'administration

101. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé (E/ICEF/2021/5), après quoi la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/6).

102. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son engagement à associer les enfants et les jeunes à l'élaboration du nouveau Plan stratégique, notant toutefois que cette participation devait se poursuivre tout au long du cycle de vie des programmes. Une délégation a repris à son compte une recommandation formulée dans l'évaluation, qui tendait à ce que l'UNICEF appuie davantage le rôle des enfants et des jeunes en tant que défenseurs de leur propre cause, partenaires et agents de changement. Un représentant de l'Union européenne a convenu qu'il fallait mieux inclure la voix des enfants dans la planification et la mise en œuvre. Le Chef du Bureau d'évaluation a apprécié que les délégations mettent l'accent sur la participation véritable des enfants.

103. Le groupe de délégations s'est félicité de ce que l'accent ait été mis sur les résultats du point de vue des réalisations mais s'est interrogé sur les effets qu'auraient sur la conception du nouveau Plan stratégique la réduction du nombre de réalisations et une plus grande souplesse quant aux décisions liées aux programmes. Le représentant de l'Union européenne s'est également déclaré favorable à une stratégie à plus long terme qui soit axée sur les réalisations, notant que le renforcement du mécanisme de communication de l'information et l'accent mis sur les réalisations aideraient à mobiliser suffisamment de fonds pour le plan. Le Chef du Bureau de

l'évaluation a déclaré que le passage à une approche axée sur les réalisations n'aurait aucune incidence sur la responsabilité de rendre compte des résultats et que les équipes sur le terrain disposaient de capacités suffisantes pour communiquer des informations sur les produits. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que l'UNICEF s'attachait à faire du prochain Plan stratégique un cadre de haut niveau établissant des réalisations claires à atteindre en faveur des enfants, applicables à différents types de contextes, les décisions sur la manière de les atteindre devant être prises au niveau national.

104. Le groupe de délégations s'est félicité de la volonté d'appliquer des approches multisectorielles et de faire coïncider le prochain Plan stratégique avec la politique relative à l'égalité des genres et le Plan d'action pour l'égalité des genres. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a pris note des réactions et des conseils des délégations sur l'égalité des genres et la programmation porteuse de transformation en matière de genre. Une délégation a souligné qu'il fallait intégrer les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la programmation et faire rapport sur les résultats de haut niveau en matière de genre, un point également soulevé par le groupe de délégations. Le Directeur de la division des programmes a indiqué que le nouveau Plan stratégique intégrerait la question du genre en tant que stratégie de changement ainsi que des réalisations en matière de genre.

105. Le groupe de délégations et une autre délégation ont souligné qu'il importait d'abattre les cloisons en utilisant l'approche multisectorielle et en favorisant la flexibilité du personnel de sorte qu'ils puissent travailler autant dans des contextes d'aide humanitaire que de développement. Le représentant de l'Union européenne a salué la recommandation formulée dans l'évaluation à cet égard, ainsi que celle en faveur d'une stratégie à plus long terme conforme au Programme 2030. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que la riposte de l'UNICEF à la pandémie avait fourni de bons exemples de l'utilisation de l'approche multisectorielle, notamment s'agissant du travail mené avec les parents et les soignants, dans des domaines tels que la santé mentale et l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

106. Une délégation et le groupe de délégations ont souligné que l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix était importante pour le travail de l'UNICEF et qu'une analyse complète devait être réalisée à cet égard. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a noté que les travaux sur la programmation axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix bénéficiaient d'un appui considérable. L'UNICEF entendait s'appuyer sur les exemples de ce type de programmation tirés de la riposte à la COVID-19, ce qui nécessiterait des modes de financement souple.

107. Une délégation a déclaré que comme la mobilisation du secteur privé suscitait un intérêt croissant à l'UNICEF, le Fonds devait veiller à ce que le nouveau Plan stratégique prévoise le cadre de cette mobilisation ainsi que des orientations pour les bureaux de pays. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a remercié la délégation pour ses suggestions tendant à faire en sorte que les activités du secteur privé ne compromettent pas les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF disposait de différentes stratégies en matière de mobilisation du secteur privé, y compris le développement continu des capacités du personnel.

108. Une délégation a souligné qu'il ressortait de l'évaluation une inquiétude concernant la nécessité de protéger et de promouvoir la mission de l'UNICEF en tant qu'organisation de défense des droits de l'enfant et demandé comment le Fonds allait

répondre à cette inquiétude. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'UNICEF avait pour priorités de lutter contre les inégalités, de donner une place centrale à la voix des enfants et de faire respecter les principes humanitaires. L'UNICEF aidait chaque bureau de pays à trouver les meilleurs moyens de faire respecter les droits des enfants à tous les niveaux et à toutes les étapes de la programmation.

109. Le groupe de délégations et deux autres délégations ont souligné que le nouveau Plan stratégique devait prévoir des stratégies de changement en profondeur. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le plan serait fondé sur une théorie du changement assortie d'hypothèses explicites, reposant sur des bases théoriques et empiriques solides.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/3 (voir annexe I).

F. Exposé oral sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

111. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a présenté l'exposé.

112. Un groupe de délégations a noté que le texte de l'examen quadriennal complet comprenait des stratégies portant sur le climat et la biodiversité, les personnes handicapées, les technologies numériques et d'autres domaines, donnant le ton d'un développement plus vert et plus inclusif, en particulier après la pandémie ; l'examen quadriennal complet encourageait à faire des progrès sur les priorités interdépendantes de la biodiversité et des changements climatiques. La Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a indiqué que l'examen quadriennal donnait d'importants points de repère pour la définition des orientations générales et qu'il permettrait une contribution stratégique collective à la Décennie d'action.

113. Le groupe a demandé que le cadre de suivi et d'établissement de rapports pour l'examen quadriennal complet soit assorti d'indicateurs clairs et fondés sur des données à l'usage des organismes. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que c'était le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU qui était chargé d'élaborer le cadre de suivi, tâche à laquelle était associé l'UNICEF.

114. Notant que l'examen quadriennal complet mettait l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables, le groupe a souligné la portée des questions liées à la transversalisation des questions de genre et à l'égalité des genres, ainsi que l'importance de l'éducation des filles et de la réalisation des droits humains. Il a accueilli favorablement le dialogue sur la manière dont les nouveaux plans stratégiques des fonds et programmes contribueraient à atteindre ces objectifs ambitieux.

115. Deux délégations ont salué le travail de l'UNICEF en partenariat avec d'autres organismes. Une délégation a exprimé l'espoir qu'un système des Nations Unies pour le développement plus interconnecté permette d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants, et souligné l'importance de l'harmonisation dans divers domaines. Une délégation s'est félicitée de la poursuite du dialogue sur l'harmonisation des cadres de coopération et

des descriptifs de programmes de pays. Le Directeur général adjoint chargé des programmes et la Directrice générale adjointe chargée des partenariats ont déclaré qu'il était essentiel de collaborer avec les autres organismes pour obtenir les réalisations escomptées par l'UNICEF et pour atteindre les objectifs de développement durable.

116. Une délégation a demandé comment renforcer la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays tout en tirant le meilleur parti de l'avantage comparatif de chaque organisme. La Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a déclaré que l'outil le mieux à même d'assurer la cohérence serait le cadre de suivi et d'établissement de rapports, qui permettrait d'établir des comparaisons entre entités des Nations Unies.

117. Une délégation a noté que, depuis 2021, 50 % des bureaux de terrain, de zone et de région du Fonds faisaient désormais partie du Système de partage des locaux des Nations Unies et demandé si cela avait permis de faire des économies. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a répondu que le Fonds était fier de ces 50 %, mais qu'il pouvait aller plus loin ; elle a indiqué que l'UNICEF consulterait de nouveau les États Membres sur la question des économies précisément réalisées à ce jour. Elle a déclaré que l'UNICEF et d'autres organismes étudiaient les incidences de la pandémie de COVID-19 sur diverses initiatives, y compris le partage des locaux. Elle a également déclaré que l'UNICEF encourageait ses équipes à faire un meilleur usage du cadre de reconnaissance mutuelle pour tirer parti des politiques d'autres organismes.

118. Une délégation a demandé des informations sur la participation de l'UNICEF aux nouvelles plateformes régionales de collaboration. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a informé les délégations que l'UNICEF utilisait Manara, une base de données de référence au niveau régional qui permettait de partager des supports de connaissances dans tout le système des Nations Unies et à laquelle les États Membres et les partenaires avaient également accès. L'UNICEF faisait par ailleurs partie de coalitions thématiques régionales, ainsi que d'un groupe régional de pairs réunissant des membres du personnel technique travaillant à l'appui de l'élaboration des plans-cadres de coopération. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a remercié les délégations d'avoir souligné l'importance de la réforme des Nations Unies au niveau régional.

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

119. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/75/5/Add.3](#)). La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([E/ICEF/2021/AB/L.2](#)).

120. Un groupe de délégations et une autre délégation ont pris note de l'opinion d'audit sans réserve reçue par l'UNICEF. Le groupe a également salué le niveau élevé des liquidités et la grande solvabilité du Fonds et noté qu'il importait pour l'UNICEF de disposer d'une base financière stable pour s'acquitter de son mandat.

121. Le groupe a souhaité obtenir davantage d'informations sur la politique suivie par l'organisation pour investir ses actifs financiers de manière éthique et écologique. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF n'avait pas connaissance d'investissements qui seraient contraires à l'éthique ; rien n'avait retenu l'attention des organes de contrôle ayant examiné les opérations de trésorerie de l'UNICEF.

122. Le groupe a encouragé l'UNICEF à remédier aux faiblesses récurrentes recensées, notamment les insuffisances persistantes s'agissant des activités d'assurance menées dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF, et à analyser les raisons de ces problèmes récurrents. Le Contrôleur a répondu que certaines des recommandations pouvaient sembler identiques en raison de leur classification, mais que ce n'était pas nécessairement le cas. Il a noté que certaines questions relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dépendaient du contexte et que, dans ces cas, le Fonds n'avait pas atteint les niveaux de référence qu'il s'était fixés.

123. Le groupe de délégations a demandé des précisions sur le retard de livraison d'un quart des commandes d'urgence en 2019, et sur ce que faisait l'UNICEF pour y remédier. Le contrôleur a répondu que les retards de plus de 60 jours ne concernaient que 0,5 % des fournitures d'urgence en 2019.

124. Une délégation a remercié l'UNICEF pour le niveau de détail fourni dans la réponse de l'administration à l'audit, dans laquelle il était indiqué que les recommandations de l'audit étaient bien comprises. La délégation a voulu connaître les incidences de la diminution, en 2019, des contributions volontaires, en particulier au titre des ressources ordinaires, sur les opérations et les programmes, et les tendances à cet égard pour 2020 et 2021. Le Contrôleur a indiqué que la diminution ne représentait qu'environ 0,2 milliard de dollars pour 2019. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a ajouté qu'en dépit de produits plus élevés en 2020, la diminution de la part des ressources ordinaires dans le total des ressources était préoccupante.

125. Une délégation a exhorté l'UNICEF à revoir et à renforcer le système de suivi des programmes afin de veiller à la réalisation effective des résultats prévus et de réduire les risques ; le groupe de délégations a également encouragé le Fonds à continuer de prendre des mesures pour améliorer le dispositif de gestion du risque institutionnel, à en tirer le meilleur parti et à en accroître l'intégration dans les bureaux de pays.

126. Une délégation a demandé que l'UNICEF communique au Conseil d'administration son évaluation récapitulative des risques de fraude. Le groupe de délégations s'est dit conscient des effets persistants de la COVID-19 et des risques qui lui étaient associés dans le domaine financier, y compris le risque de détournements de fonds. Il a demandé à l'UNICEF d'assurer un nombre suffisant de visites de contrôle des programmes et de vérifications ponctuelles, compte tenu des normes minimales prévues par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Une autre délégation a pris note des travaux réalisés par l'UNICEF pour élaborer des conditions minimales pour les vérifications ponctuelles.

127. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF prenait la fraude au sérieux et disposait d'une stratégie de lutte contre la fraude comprenant une politique, des orientations et un volet de renforcement des capacités à l'intention des partenaires de réalisation. L'UNICEF avait également remodelé son dispositif de gestion du risque institutionnel. Un représentant de l'Union européenne a dit apprécier que le Fonds collabore avec d'autres organismes pour élaborer et mettre en place un programme en

ligne de sensibilisation à la fraude spécifiquement conçu pour les partenaires de réalisation.

128. Le représentant de l'Union européenne s'est félicité des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le recouvrement des coûts et a réaffirmé qu'il importait d'harmoniser la méthode et les taux de recouvrement des coûts entre toutes les entités des Nations Unies. Le Contrôleur a indiqué que l'UNICEF présidait le groupe de travail technique sur l'harmonisation du recouvrement des coûts à l'échelle du système, mais qu'il s'agissait d'une tâche difficile car certains organismes spécialisés n'étaient pas concernés par la décision commune du Conseil d'administration sur l'harmonisation du recouvrement des coûts.

129. Une délégation a demandé des précisions sur l'augmentation de la part des dépenses de personnel dans les dépenses de programme. Le Contrôleur a indiqué qu'en 2019, il y avait eu une augmentation du personnel de contrôle interne, mais qu'en montants absolus, les dépenses de programme n'avaient pas diminué. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF espérait fixer pour l'organisation un objectif quant à la taille et à l'échelle de ses activités et déterminer un niveau de croissance acceptable.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/4 (voir annexe I).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021

131. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget (E/ICEF/2021/AB/L.1). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté les additifs au rapport, intitulés Investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé avec le Fonds Dynamo autorenewable et Instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé (E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.1 et E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.2).

132. Un groupe de délégations a demandé ce que pouvait faire l'UNICEF pour convaincre d'autres donateurs individuels que les fonds non préaffectés étaient essentiels à son travail et à sa réponse aux situations de crise. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a répondu que la majorité des fonds non préaffectés provenaient de particuliers et que l'UNICEF continuerait à investir dans la croissance de ce secteur. L'UNICEF s'efforçait d'atteindre l'excellence en matière de répartition des placements ; son analyse a montré que les 18 marchés émergents retenus avaient fait leurs preuves. Le groupe a également demandé si la bonne performance de 2020 constituait une base de référence réaliste pour les projections futures. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a répondu que son équipe était encore en train d'analyser dans quelle mesure la bonne performance de 2020 était due à la pandémie ou à la tendance à la croissance des dons individuels.

133. Le groupe a encouragé l'UNICEF à placer ses fonds de façon stratégique et à trouver un équilibre entre les partenariats commerciaux financiers et non financiers, et à mesurer les résultats de sa coopération avec les entreprises. Une délégation s'est dite favorable aux efforts déployés par l'UNICEF pour établir des partenariats entre secteur public et secteur privé afin de mobiliser des ressources et des compétences, mais a demandé instamment que les activités de levée de fonds demeurent impartiales.

134. Le groupe de délégations a demandé des précisions sur la relation entre les deux nouveaux instruments financiers, ainsi que sur leur relation avec les mises de fonds ordinaires et les dépenses de l'UNICEF dans les pays en question. Le groupe a également demandé des précisions sur le contrôle de supervision. Notant les similitudes entre le Fonds Dynamo autorenewable, le Fonds *Bridge*, qui existe depuis longtemps, et l'instrument proposé par la Banque mondiale, une délégation a demandé comment l'UNICEF entendait assurer leur complémentarité. Le Contrôleur a répondu que le Fonds Dynamo autorenewable était un fonds de financement commun créé pour attirer des contributions volontaires destinées à compléter le budget à des fins spéciales de l'UNICEF à plus long terme. L'instrument de la Banque mondiale permettrait à l'UNICEF de générer des ressources sur le marché des capitaux pour investir dans la collecte de fonds, et une partie du rendement serait utilisée pour rembourser l'investissement. Le Conseil d'administration aurait un droit de regard complet et serait informé régulièrement.

135. Concernant l'instrument de la Banque mondiale, une délégation a cité les éventuels risques d'atteinte à la réputation et demandé s'il s'agissait d'un programme pilote. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que l'UNICEF serait le premier organisme des Nations Unies à utiliser un tel instrument et que, en fonction des résultats, d'autres organismes pourraient éventuellement reproduire l'expérience.

136. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est dite fière des résultats obtenus par les comités en 2020. Elle a déclaré que si nombre d'entre eux continueraient d'investir eux-mêmes dans de nouvelles techniques de collecte de fonds, d'autres accueilleraient favorablement les mises de fonds de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses résultats en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé en 2020 et pour son utilisation d'instruments novateurs.

137. La Directrice générale a déclaré que les fonds autorenewables étaient souvent utilisés pour mener des programmes de développement bilatéraux nationaux et que ces instruments seraient très utiles à l'UNICEF et aux autres organismes des Nations Unies. Des consultations étaient engagées depuis longtemps avec le Fonds *Bridge* et les conseils d'administration des comités nationaux concernant les types de propositions et d'organisation qui avaient été présentés dans l'instrument de la Banque mondiale. Elle a déclaré que le Conseil d'administration assurerait son contrôle habituel en toute transparence et donné l'assurance que, bien que prudent, l'UNICEF était aussi tourné vers l'avenir afin de tirer le meilleur parti de la collecte de fonds dans un monde extrêmement compétitif et en évolution rapide.

138. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/5 (voir annexe I).

139. Après l'adoption de la décision, un groupe de délégations s'est dit satisfait qu'un accord ait été trouvé sur le point de l'ordre du jour, faisant néanmoins part de ses préoccupations quant à la manière dont l'instrument de la Banque mondiale avait été présenté au Conseil. Il a demandé d'être informé chaque année, lors de la première session ordinaire, des résultats financiers et de la réalisation des objectifs, ainsi que des coûts et des capacités correspondants. Il a demandé instamment qu'en amont des futurs projets d'instruments, l'UNICEF informe le Conseil d'administration en lui laissant suffisamment de temps pour tenir des consultations.

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2021

140. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

J. Adoption des projets de décision

141. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2021/1 à 2021/5 (voir annexe I).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

142. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration pour son appui et ses conseils, qui ont permis au personnel de l'UNICEF de rester aux côtés des enfants tout au long de la pandémie. Elle a déclaré que la fin à la pandémie passerait par une action à l'échelle mondiale, notamment une forte impulsion en faveur de l'augmentation de la production de vaccins et de leur distribution équitable. Au cours de la session, il avait été utile d'entendre les vues des interlocuteurs de l'OMS, à laquelle l'UNICEF était fier d'être associé, ainsi que des autres partenaires mondiaux, concernant la riposte à la crise.

143. L'UNICEF jouerait un rôle clé dans le relèvement mondial. Dans son nouveau Plan stratégique, le Fonds ferait apparaître son attachement à un modèle axé sur les droits et tiendrait compte des orientations fournies dans l'examen quadriennal complet. Les domaines de travail nécessitant une action renforcée, notamment les changements climatiques et les risques environnementaux, y figureraient en bonne place. L'UNICEF s'efforcerait de donner une plus grande place aux jeunes pour régler activement les problèmes dans leur quartier et leur collectivité. L'organisation était déterminée à renforcer son engagement, ses capacités et ses programmes dans les milieux urbains, autre domaine nécessitant une action ciblée. La programmation continuerait d'être adaptée pour améliorer les liens entre les activités d'aide humanitaire et de développement de l'UNICEF. Pour parvenir à l'égalité des genres et favoriser la paix dans des contextes fragiles, les populations bénéficieraient d'une aide à l'élaboration de systèmes capables d'accompagner les personnes à chaque étape de leur vie.

144. L'UNICEF travaillait aux côtés des organisations qui lui étaient apparentées pour poursuivre le processus essentiel de réforme du système des Nations Unies pour le développement et trouver les moyens d'optimiser l'action collective en faveur des enfants et des jeunes. Le Fonds développait de nouveaux partenariats et de nouvelles stratégies pour bénéficier des idées et des innovations du secteur privé. Prenant note de la déclaration faite par un groupe de délégations concernant le nouvel instrument financier de la Banque mondiale, la Directrice générale a remercié le groupe de ses conseils et s'est engagée à rendre compte des résultats de cet instrument.

145. La Directrice générale a également remercié le Conseil d'administration pour ses observations, ses opinions et son aide concernant les descriptifs de programmes de pays, ainsi que pour son appui aux améliorations en cours du fonctionnement de l'UNICEF. Elle a déclaré que le Fonds était profondément reconnaissant de la confiance et de la générosité des gouvernements et des autres donateurs. Cependant, les enfants continueraient d'avoir besoin d'aide là où les pays et les populations peinaient à se relever de la pandémie, alors même que la croissance économique

stagnait. La Directrice exécutive a souhaité une nouvelle fois que les ressources ordinaires soient plus souples, comme il avait été demandé dans l'examen quadriennal complet, et exhorté les États Membres à s'efforcer d'atteindre l'objectif du pacte de financement.

146. La Présidente du Conseil d'administration a remercié les délégations et les représentants de l'UNICEF pour leurs délibérations approfondies, leurs contributions et leur travail acharné au cours de cette première session ordinaire. Le Conseil avait adopté cinq décisions officielles, qui étaient essentielles au bon déroulement des activités de l'organisation, comprenant notamment l'approbation de 11 descriptifs de programmes destinés à guider l'action de l'UNICEF à l'échelle des pays.

147. La Présidente a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait entraîné des difficultés sans précédent pour tout le monde et qu'il n'était donc pas surprenant que la pandémie et ses incidences sur le travail de l'UNICEF aient été des sujets clés des délibérations. L'UNICEF et ses partenaires avaient relevé de nouveaux défis sans jamais perdre de vue la perspective à long terme, en plaçant les besoins des enfants au-dessus de tout.

148. La Présidente s'est réjouie que le Directeur général de l'OMS se soit joint aux délibérations le jour même où l'UNICEF et l'OMS demandaient ensemble une mobilisation mondiale en faveur de l'augmentation de la production de vaccins contre la COVID-19 et de l'équité d'accès au vaccin.

149. La présentation de plusieurs évaluations, l'une sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et l'autre sur les travaux menés en faveur des enfants en milieu urbain, ainsi que les réponses de l'administration, avaient contribué à renforcer le sentiment de confiance que l'UNICEF cherchait à inspirer depuis de nombreuses années. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies avait par ailleurs émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF et le Conseil d'administration de l'UNICEF avait approuvé un instrument financier destiné à aider à financer le travail de l'organisation.

150. Au cours de la session, c'était l'image d'une organisation qui rechercherait sans relâche l'excellence, qui ne s'arrêterait pas tant qu'un enfant, où qu'il soit, aurait besoin de soins de santé, de protection, d'éducation, d'eau propre ou d'aide sociale, qui avait été présenté au Conseil d'administration.

151. La Présidente s'est déclarée optimiste pour les enfants car, au cours de la session, elle avait entendu des directeurs, des responsables, des experts et des délégués qui recherchaient avec acharnement l'excellence dans leur travail, mus par la volonté d'améliorer la vie des enfants.

152. L'élaboration du nouveau Plan stratégique serait une priorité dans les mois à venir et le Conseil d'administration entendait organiser autant de réunions et de consultations informelles que nécessaire pour faire en sorte que le processus soit ouvert, instructif et inclusif. Il y avait une multitude de défis complexes à relever et d'enfants dans le besoin, et il incombait au Conseil d'administration d'aider et de guider l'UNICEF, de sorte que le plus d'enfants possible puissent être aidés.

153. La Présidente a adressé ses sincères remerciements à ses collègues du Bureau, aux facilitateurs des projets de décision, aux membres du Conseil d'administration et au personnel du secrétariat de l'UNICEF. Aux membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier, elle a dit que le Conseil d'administration avait trouvé encourageant de savoir qu'ils étaient restés sur place et avaient obtenu des résultats en faveur des enfants, alors même que les circonstances étaient exceptionnelles.

154. La Présidente a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et la Directrice générale de l'UNICEF.

155. La Présidente a déclaré que le programme de travail du Conseil d'administration pour l'année à venir s'annonçait chargé et que de nombreuses difficultés étaient à prévoir, mais que le Conseil aurait aussi de nombreuses occasions de renforcer son action et ses résultats en faveur des enfants, non seulement cette année, mais aussi tout au long de la Décennie d'action.

Deuxième partie
Session annuelle de 2021

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 1^{er} au 4 juin 2021

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

156. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2021/9](#)).

157. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur, 30 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, une organisation internationale, six organisations non gouvernementales et quatre comités nationaux pour l'UNICEF, ont présenté leurs pouvoirs.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

158. Le Président du Conseil d'administration et Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. Rytis Paulauskas, a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration. Il a remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour la manière dont elle a dirigé l'organisation pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et le personnel pour ses efforts héroïques, en soulignant la façon dont ils sont passés à l'action lorsque la crise a éclaté.

159. Faisant remarquer que 2021 était l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, le Président a appelé à la réflexion et au renouveau. Il a exhorté à soutenir les efforts de l'organisation pour atteindre les objectifs du Plan stratégique en cours et établir la version finale du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Le nouveau Plan visait à susciter le changement systémique nécessaire pour réaliser des progrès mesurables en faveur des enfants et atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

160. Le Président a noté que les effets les plus néfastes de la pandémie avaient touché de manière disproportionnée les enfants appartenant aux communautés les plus vulnérables et qu'il fallait faire davantage pour garantir un accès équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il s'est fait l'écho de l'appel lancé par la Directrice générale aux nations pour qu'elles fassent don de leurs stocks excédentaires de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.

161. Le Président a reconnu combien la pandémie avait perturbé les vaccinations essentielles pour les enfants. L'UNICEF a indiqué qu'environ 80 millions d'enfants de moins de 1 an dans au moins 68 pays pourraient ne pas recevoir de vaccins, ce qui les exposerait à des maladies graves et à la mort.

162. Le Président a évoqué les perturbations liées à la pandémie, au-delà des soins de santé, qui ont eu des répercussions négatives sur les enfants. Jusqu'à 1,6 milliard d'enfants ont été touchés par des fermetures d'écoles et plus de la moitié des enfants et des jeunes dans le monde n'ont ni desserte numérique ni accès à des possibilités d'apprentissage à distance. Selon les estimations, 23,8 millions d'enfants abandonneront l'école du fait de la pandémie, les filles étant plus exposées à ce risque.

163. Mettant en avant les efforts de l'UNICEF pour soutenir l'apprentissage par le biais de la plateforme mondiale en ligne Passeport pour l'apprentissage et de l'initiative Giga, qui vise à accélérer la connectivité dans le monde entier, le Président

a souligné les lacunes restant toujours à combler, en insistant notamment sur les besoins des enfants en situation de handicap.

164. Le Président s'est dit préoccupé par le sort des enfants touchés par les crises humanitaires et l'escalade de la violence en 2020. Le nombre de réfugiés dans le monde a doublé au cours de la décennie précédente pour atteindre 20 millions, dont la moitié sont des enfants.

165. Le Président a salué l'élaboration de la toute première Stratégie mondiale pour l'innovation de l'UNICEF, lancée en 2020. Il a rappelé que neuf solutions technologiques d'avant-garde ont été déployées dans 14 pays, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'obtenir des informations en temps réel pour éclairer les politiques, et des dialogueurs (« chatbot ») pouvant fournir des informations en 100 langues dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

166. Appréciant la valeur des partenariats solides entre l'UNICEF et le secteur privé, le Président a indiqué que 108 pays avaient travaillé avec 4 337 entreprises, pour atteindre un nombre d'enfants estimé à 133 millions en 2020, soit près de quatre fois plus que l'année précédente.

167. Le Président a noté que l'UNICEF a accéléré la prise en compte des changements climatiques dans l'élaboration de ses programmes, en soulignant l'importance de services de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de services d'éducation résilients face à ces changements, et que 46 pays avaient mis en œuvre des solutions WASH résilientes face aux changements climatiques dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, qui ont bénéficié à 6 millions de personnes.

168. Le Président a formulé des observations au sujet du revenu record de l'organisation en 2020, qui s'élevait à 7,5 milliards de dollars, mais s'est dit préoccupé par la baisse continue du ratio des ressources de base par rapport aux autres ressources, qui compromet la capacité de l'UNICEF de réagir rapidement aux urgences soudaines.

169. En conclusion, le Président s'est réjoui à la perspective d'une session fructueuse et a remercié l'UNICEF pour le travail considérable que représente l'élaboration du nouveau Plan stratégique.

170. La Directrice générale a affirmé que l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF serait une année de réaffirmation de la mission de l'organisation, et a évoqué la nature fragile du progrès, dont témoigne l'impact mondial de la COVID-19. Elle a mis en garde contre le fait que la pandémie continuait à causer des préjudices, qui se manifestaient notamment par la baisse des revenus et la distribution inégale des vaccins.

171. La Directrice générale s'est inquiétée du fait qu'au lieu de s'unir pour combattre la COVID-19, le monde était confronté à une aggravation des urgences humanitaires et de la violence. Exprimant sa gratitude au personnel de l'UNICEF dans le monde entier, la Directrice générale a fait valoir la manière dont il a adapté les services et l'élaboration des programmes afin de surmonter les obstacles imposés par les confinements dus à la COVID-19.

172. La Directrice générale a souligné le rôle essentiel de l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX, qui a tiré parti de la longue expérience de l'organisation en matière de vaccins. Elle a mis en avant le travail mené par l'UNICEF auprès des populations locales, avec les fabricants et avec les entreprises de transport et de logistique pour l'achat et le transport des fournitures, ainsi que pour la livraison et l'administration des vaccins dans 92 pays à revenu faible ou intermédiaire.

173. La Directrice générale a indiqué que l'année 2020 avait été une année record en termes d'augmentation des financements émanant du secteur public comme du secteur privé, s'agissant principalement des fonds préaffectés à des programmes liés à la riposte à la COVID-19. En termes de dépenses, 2020 a également été une année-record puisque l'UNICEF a franchi, pour la première fois, le seuil des 6,5 milliards de dollars (soit une augmentation de 4 % par rapport à 2019).

174. Dans ce contexte et compte tenu des besoins actuels liés à la riposte à la COVID-19, la Directrice générale a souligné qu'un financement souple et non destiné à des fins spécifiques était essentiel pour permettre à l'UNICEF d'organiser une riposte durable à la pandémie.

175. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF était en train d'élaborer sa toute première stratégie mondiale de financement innovant pour aider à accélérer et à orienter les flux financiers, et explorait de nombreuses solutions, notamment des instruments de financement mixte combinant fonds publics et fonds privés.

176. Évoquant les progrès accomplis quant à l'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF, la Directrice générale s'est réjouie à la perspective de l'examen du cadre de résultats et de la manière dont l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies contribue à l'élaboration du Plan. À titre d'exemple, elle a cité le Plan d'action pour l'égalité des genres et la manière dont l'égalité des genres est intégrée dans les programmes de l'UNICEF.

177. La Directrice générale a fait état d'innovations qui accélèrent les progrès vers les objectifs de développement durable, notamment les systèmes de distribution d'eau fonctionnant à l'énergie solaire ; l'initiative Giga visant à améliorer la connectivité ; l'utilisation de données satellite pour prévoir les mouvements de population et les niveaux de malnutrition ; l'utilisation de la collecte de fonds numérique et de la technologie de la chaîne de blocs, dont CryptoFund, le prototype de fonds créé par l'UNICEF pour étudier les moyens possibles d'utiliser des cybermonnaies ; et le travail mené avec des partenaires du secteur privé pour concevoir des produits faisant appel à l'intelligence artificielle afin d'aider les enfants et les jeunes.

178. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF examine actuellement avec le système des Nations Unies trois initiatives phares : a) Réinventer l'éducation, pour que tous les enfants et les jeunes aient accès à l'apprentissage et aux compétences numériques ; (b) Sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous, plan destiné à assurer l'alimentation en eau potable et salubre d'un coût abordable, des services WASH résilients face aux changements climatiques et une coopération dans le domaine de l'eau pour la paix et la stabilité ; et c) Mettre fin à l'émaciation, plan de prévention, de détection et de traitement de l'émaciation durant la petite enfance.

179. Insistant sur la nécessité de rationaliser les opérations et de réduire les coûts, la Directrice générale a souligné que l'UNICEF s'attache de plus en plus à collaborer avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies pour trouver les moyens de gagner en efficacité et réduire les doubles emplois.

180. La Directrice générale a annoncé qu'elle avait reçu le rapport final de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et souligné que l'organisation poursuivait ses efforts pour renforcer la culture institutionnelle de l'UNICEF et mettre fin au racisme et à la discrimination dans toutes ses opérations.

181. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale a été présentée une vidéo sur les activités de l'UNICEF liées à l'achat et à la distribution du vaccin contre la COVID-19 par le biais du Mécanisme COVAX.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020

182. Le Président a présenté la première question inscrite à l'ordre du jour, à savoir le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020 ([E/ICEF/2021/10](#) et [E/ICEF/2021/10/Corr.1](#)). Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport, qui couvre la troisième année du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2022, puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi en a présenté un aperçu.

183. De nombreuses délégations se sont félicitées des résultats présentés dans le rapport et ont remercié l'UNICEF pour les efforts extraordinaires accomplis durant une année tumultueuse. Plusieurs délégations ont exprimé leur appréciation pour le travail essentiel de l'UNICEF mené dans le contexte difficile de la pandémie.

184. Plusieurs délégations ont noté qu'en dépit de produits positifs, les résultats relatifs aux enfants se faisaient attendre du fait que la pandémie a profondément plongé des millions d'enfants dans la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la vulnérabilité, 240 millions d'enfants ne recevant pas d'instruction en présentiel et environ 150 millions ayant été poussés dans une pauvreté multidimensionnelle. Évoquant la première augmentation mondiale de la pauvreté depuis 20 ans, une délégation a souligné la détermination de l'UNICEF à venir en aide aux enfants les plus pauvres et les plus marginalisés.

185. Félicitant l'UNICEF pour ses contributions au renforcement du système des Nations Unies pour le développement, deux délégations ont exprimé leur appréciation pour l'efficacité de l'organisation s'agissant de s'adapter aux réalités liées à la COVID-19 et de fournir des prestations de manière efficace et efficiente sur le terrain.

186. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction que l'UNICEF, fort de sa longue expérience et de son expertise en matière de vaccins, jouait un rôle de premier plan dans l'achat et la distribution de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX, et deux délégations ont salué l'action menée par l'organisation avec les agents de santé communautaires pour livrer et administrer les vaccins dans 92 pays à revenu faible ou intermédiaire.

187. Évoquant la persistance de la fracture vaccinale mondiale, plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à améliorer l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et appelé à une action mondiale coordonnée pour assurer une couverture universelle d'ici la fin de l'année. Soulignant que moins de 2 % des populations combinées des pays les moins avancés ont été vaccinés, une délégation a demandé à l'UNICEF de donner la priorité à ces pays et à d'autres pays à faible couverture vaccinale pour la distribution de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX.

188. De nombreuses délégations ont formulé des observations concernant les lourdes conséquences de la COVID-19 sur la vie quotidienne des enfants partout dans le monde, notant que la pandémie avait aggravé les vulnérabilités et les inégalités existantes, les filles et les enfants qui font face à des situations de conflit et de crise humanitaire et ceux qui sont poussés dans l'extrême pauvreté ou touchés par des catastrophes étant les plus exposés. Des délégations ont noté que la COVID-19 avait également amplifié les inégalités en matière de santé et les lacunes en matière d'apprentissage, notamment pour les enfants les plus marginalisés, eu des incidences sur la santé mentale et entraîné une augmentation de la violence domestique. Les répercussions de la pandémie menaçaient de compromettre les progrès durement accomplis sur le plan du développement et d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable.

189. Plusieurs délégations ont appelé au renforcement des systèmes de soins de santé, d'éducation et de protection sociale pour relever les défis multidimensionnels de la pandémie, notamment en accroissant les investissements dans les plateformes d'apprentissage numérique et les services de vaccination et de nutrition. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de maintenir des activités programmatiques régulières durant la pandémie et d'assurer la continuité des services essentiels pour préserver la santé et la survie des enfants les plus vulnérables du monde. La Directrice générale a assuré aux délégations que ces programmes essentiels restaient au cœur des activités de l'UNICEF.

190. Une délégation a fait observer que la pandémie avait mis en évidence le fossé numérique mondial et son impact sur l'éducation, évoquant le chiffre estimatif de 1,6 milliard d'enfants dans le monde touchés par la fermeture des écoles en raison de la COVID-19 et les moyens technologiques limités de nombreux pays qui continueront à priver d'éducation un tiers de ces enfants. Plusieurs délégations ont salué le travail accompli par l'UNICEF pour ce qui est de fournir des outils numériques pour assurer la connectivité afin que les cours puissent se poursuivre, et ont exhorté le Fonds à donner la priorité à l'apprentissage en ligne et à distance et à l'inclusion numérique universelle. Plusieurs délégations ont également salué l'initiative phare Giga visant à donner accès à Internet à chaque enfant, communauté et école, en exprimant leur soutien à l'accent mis par cette initiative sur la mobilisation des ressources, des partenariats et de la technologie.

191. Une délégation a souligné que la réduction de la fracture numérique ne devrait laisser personne de côté, en particulier aucune fille, et devrait donner la priorité à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, notamment celles et ceux qui sont en situation de handicap. Une autre délégation a fait observer que, si l'accès aux technologies numériques devait être un droit pour tous les enfants, l'utilisation croissante de ces technologies exacerbait le risque que ces derniers soient victimes de violence dans des contextes numériques, notamment de harcèlement sexuel, de cyberintimidation, de discours haineux, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et a exhorté l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec les institutions universitaires pour mener des recherches approfondies sur ces incidences. Cette délégation a également exprimé son inquiétude quant aux effets à moyen et à long termes de la pandémie sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

192. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés pour développer des projets faisant appel à l'intelligence artificielle et visant à améliorer l'éducation, à aider les enfants en situation de handicap et à présenter aux jeunes le marché du travail. Il a félicité l'UNICEF pour ses efforts en faveur de la modernisation de l'apprentissage et des compétences grâce au partenariat Génération sans limites.

193. Un groupe de délégations a souligné que la pandémie avait fait naître une nouvelle façon de travailler et un nouvel ensemble de priorités et d'actions dont l'UNICEF pouvait tirer parti ; pour que le relèvement se fasse de manière équitable, il était essentiel d'appliquer les enseignements tirés. Plusieurs délégations ont noté l'agilité accrue de l'organisation et son ouverture à l'innovation, à la technologie et aux approches nouvelles permettant d'accélérer l'obtention de résultats. La riposte de l'UNICEF à la COVID-19 a également montré où l'organisation avait un avantage comparatif, notamment dans les domaines de la vaccination, de la nutrition et de l'éducation.

194. Plusieurs délégations ont noté que les défis sans précédent liés à la pandémie ont conduit à des initiatives et à des innovations internationales qui ont jeté les bases d'une meilleure exécution des futurs programmes humanitaires et programmes de développement. Elles ont ajouté que l'UNICEF et les États Membres devraient intensifier leurs efforts collectifs pour remédier aux causes sous-jacentes de la

fragilité, notamment en adoptant des programmes transversaux permettant de promouvoir la résilience et la consolidation de la paix.

195. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la diminution des ressources ordinaires et a souligné la nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour les activités et les programmes de base, en exhortant à la solidarité mondiale entre les États Membres. Plusieurs délégations ont souligné que les ressources de base favorisaient une certaine souplesse en cas de besoins imprévus, notamment pour assurer une riposte efficace, rapide et agile face aux situations d'urgence, ainsi que pour permettre à l'UNICEF de remplir son mandat, comme il est ressorti de la crise liée à la COVID-19. Deux délégations ont appelé à la mobilisation de fonds spécifiquement destinés à faire face aux crises humanitaires et une délégation a préconisé vivement une assistance intersectorielle pour assurer la protection des droits de l'enfant.

196. Plusieurs délégations ont noté que l'année 2020 avait été une année record en matière de collecte de fonds pour l'UNICEF, et plusieurs délégations également ont déclaré que des stratégies de financement innovant étaient nécessaires pour améliorer la collecte de fonds, de même que le travail en partenariat avec les institutions financières internationales, et qu'il serait bon d'utiliser les ressources de manière optimale. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de s'orienter vers de telles stratégies de financement. Une délégation a souhaité en savoir plus sur le Fonds de l'UNICEF pour l'innovation, qui connaît une croissance rapide, et notamment sur le CryptoFund.

197. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait renforcer l'efficacité en faisant appel aux services communs dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Pour faire avancer les engagements de réforme visant à rendre les politiques et les approches programmatiques plus harmonisées, plus efficaces et plus solides, l'UNICEF devrait s'inspirer des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une délégation a demandé quelles mesures l'organisation avait engagées pour transférer la Division des technologies de l'information et de la communication vers des sites moins coûteux.

198. Une délégation a jugé encourageant le fait que l'UNICEF privilégie un changement catalytique et a plaidé pour une transformation structurelle et systémique afin de relever les défis mondiaux. Soulignant que l'UNICEF ne pouvait pas réussir seul, la délégation a encouragé les partenariats entre organismes apparentés pour obtenir la force de collaboration nécessaire. L'accent ne devait pas être mis sur la programmation complémentaire, mais plutôt sur des approches conjointes propices à un impact durable. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à étendre ses partenariats à des acteurs extérieurs au système des Nations Unies, notamment des acteurs locaux.

199. De nombreuses délégations ont apprécié l'élaboration en concertation du projet de Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui constituait une base solide pour orienter les travaux de l'UNICEF à l'appui des objectifs de développement durable. Elles se sont félicitées de l'engagement à faire face à la crise climatique, notamment en réduisant l'impact environnemental des opérations de l'UNICEF et en promouvant des politiques en matière de changements climatiques qui tiennent compte des besoins des enfants ; des ambitions porteuses de changement en matière de genre ; l'importance accordée à la résilience et à la consolidation de la paix ; l'accent mis sur la protection des enfants ; la réaffirmation des droits des enfants en situation de handicap en tant que priorité transversale, au même titre que l'éducation inclusive ; et le double mandat en matière humanitaire et en matière de développement comme guide pour la stratégie à long terme. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devrait étendre la protection aux jeunes de 19 à 25 ans. Une délégation a noté le soutien de

l'UNICEF aux programmes en faveur de la famille dans 46 pays et en faveur des enfants sans famille et a demandé que ces questions soient intégrées dans le nouveau Plan stratégique. Une autre délégation a appelé à donner la priorité aux besoins des enfants touchés par des crises humanitaires et une autre a souligné que le nouveau Plan stratégique devrait contribuer au renforcement de la résilience et de la préparation aux crises futures.

200. Plusieurs délégations ont fait référence à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et exprimé l'espoir que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF permette à celui-ci de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et à la reconstruction du monde de l'après-pandémie.

201. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour accélérer les actions menées au cours de la dernière année de l'actuel Plan stratégique afin d'obtenir des résultats solides en matière d'égalité des genres, et une délégation a mis le Fonds au défi de remédier aux causes profondes de l'inégalité de genre, notamment aux obstacles à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, et de développer ses compétences quant à la meilleure façon d'aider les enfants et les jeunes LGBTI et leurs communautés. Deux délégations ont exprimé leur soutien à l'action menée par l'UNICEF pour intensifier les efforts nationaux de prévention de la violence sexiste et ont encouragé le Fonds à placer l'égalité des genres au cœur de sa programmation, y compris dans la prestation de services liés à la COVID-19.

202. Rappelant que 2021 était l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, une délégation a demandé à l'UNICEF de faire de l'élimination des pires formes de travail des enfants une priorité programmatique et d'intensifier la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

203. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude les allégations d'exploitation et d'abus sexuels portées contre l'UNICEF et ont encouragé celui-ci à continuer de s'employer à instaurer une culture institutionnelle dans laquelle aucune allégation n'est ignorée et aucune inconduite sexuelle n'est jugée acceptable. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que l'enquête sur le cas en question serait bientôt achevée, en consultation avec l'ONU et d'autres entités. Elle a également noté que l'UNICEF discutait avec les directeurs régionaux de la manière d'accroître la capacité de relever le défi que constituent l'exploitation et les atteintes sexuelles.

204. Une délégation s'est félicitée de l'achèvement du rapport final de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, dont elle attend avec impatience la présentation au Conseil d'administration, et a encouragé la Directrice générale à fournir les ressources appropriées pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées.

205. Une délégation s'est déclarée favorable à la responsabilité mutuelle entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies conformément au cadre de gestion et de responsabilité, et a dit attendre avec intérêt le prochain examen des activités des coordonnateurs résidents.

206. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, soulignant qu'il s'agissait-là d'une occasion non seulement de réfléchir aux réalisations passées mais aussi de reconstruire en mieux pour les générations futures.

207. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/6 (voir annexe I).

B. Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen

208. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen » (E/ICEF/2021/12), dont la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a ensuite présenté un aperçu.

209. Une délégation a mis en avant deux priorités relatives au nouveau Plan stratégique : la prise en charge des enfants les plus vulnérables et une approche intersectionnelle de l'inégalité et de la discrimination. Elle a par ailleurs évoqué la nécessité de planifier une exécution efficace des programmes dans des contextes différents, notamment dans les petits États insulaires en développement.

210. Un groupe de délégations a déclaré que le projet de Plan stratégique reflétait l'urgence de la situation actuelle et a salué l'approche inclusive adoptée pour son élaboration, notamment les consultations menées avec les enfants et les jeunes. Une délégation a encouragé l'organisation à se concentrer sur son mandat consistant à travailler auprès de personnes de moins de 18 ans.

211. Le groupe de délégations a réitéré qu'il importait d'aligner le Plan stratégique sur l'examen quadriennal complet de 2020 et noté avec satisfaction que le Plan étayerait les activités de l'UNICEF relatives à la protection sociale, à la pauvreté des enfants, aux changements climatiques et à la résilience ainsi qu'à l'intégration des initiatives axées sur le domaine humanitaire, le développement et la consolidation de la paix.

212. Le groupe de délégations et une autre délégation ont demandé que les droits humains, y compris en termes d'égalité des genres et de droits des personnes en situation de handicap, soient systématiquement pris en compte dans le cadre de résultats et fassent l'objet d'un suivi ; cela nécessitait la désagrégation des indicateurs pertinents dans les cinq groupes d'objectifs. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à aider les gouvernements et les autres porteurs à mieux s'acquitter de leurs obligations légales et les détenteurs de droits de l'homme à mieux faire valoir leurs droits. Il a demandé que le nouveau Plan stratégique mette fortement l'accent sur une éducation sexuelle complète, qui pourrait apporter aux garçons et aux filles les connaissances nécessaires pour se protéger et prendre des décisions éclairées quant à leur vie. Une délégation a demandé que le Plan stratégique donne la priorité à une protection véritable contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à des mécanismes d'établissement des responsabilités et à des indicateurs fiables.

213. Tout en saluant l'inclusion de la résilience en tant que priorité transversale, le groupe de délégations a souligné que l'aide humanitaire allait au-delà de la résilience ; les principes humanitaires étaient fondamentaux dans toutes les initiatives humanitaires et le groupe a demandé que cela soit reflété dans le cadre de résultats. Une délégation a encouragé l'UNICEF à veiller à ce que son action humanitaire contribue au renforcement de son mandat en matière de développement, conformément aux directives de l'ONU.

214. Un autre groupe de délégations s'est félicité de l'accent mis sur les causes sous-jacentes de la vulnérabilité des enfants, la mobilisation de financements en faveur des enfants, l'accès aux fournitures et services essentiels, la mise en place de partenariats mondiaux en faveur des enfants et le soutien aux familles et aux parents. Il a déclaré que la mobilisation de ressources pour répondre aux besoins des enfants et la collaboration avec leurs familles devaient rester au cœur de l'action menée par l'UNICEF pour aider les pays de programme à protéger les enfants de manière à jeter les bases d'un développement durable. Le groupe de délégations a appelé les

gouvernements à donner la priorité aux enfants dans les allocations budgétaires et à soutenir les familles par des moyens novateurs pour les aider à parer aux retombées de la pandémie. Il a également demandé que le nouveau Plan stratégique corresponde au mandat de l'UNICEF dans les domaines où le Fonds dispose d'un avantage comparatif et tienne compte de la terminologie arrêtée par l'ONU. Une délégation a par ailleurs exprimé sa préoccupation quant à l'utilisation d'une terminologie n'ayant pas fait l'objet d'un accord, en particulier les expressions « santé sexuelle et reproductive et droits connexes » et « orientation sexuelle et identité de genre ».

215. Le groupe de délégations s'est dit convaincu que, compte tenu de ses principes directeurs, notamment l'antiracisme et la non-discrimination, l'accès et l'équité, le nouveau Plan stratégique contribuerait à favoriser des changements socioéconomiques au niveau national d'ici 2025.

216. Une délégation s'est dite d'accord avec la déclaration du groupe et a ajouté que le Plan stratégique devrait privilégier le soutien aux familles traditionnelles. Une autre délégation a noté le caractère central de la vie familiale pour les enfants et a demandé à l'UNICEF d'associer les parents à l'action qu'il mène pour donner un pouvoir d'action aux enfants.

217. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer les réalisations et la portée de ses programmes en remédiant aux facteurs sociaux, politiques et économiques qui entravent les avancées vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en intégrant les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19, et plusieurs délégations se sont félicitées que le nouveau plan accorde une place centrale aux considérations relatives à l'égalité des genres. Plusieurs autres délégations ont déclaré qu'il était important que le Plan stratégique prenne en considération les priorités et les contextes socioculturels des pays de programme, notamment dans ses références au rôle de la famille ainsi qu'à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux approches porteuses de changement en matière de genre. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a souligné que toutes les priorités de l'UNICEF au niveau des pays étaient axées sur les priorités nationales, l'appropriation nationale étant cruciale pour chaque plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et chaque descriptif de programme de pays. Le Directeur de la Division des programmes a confirmé l'accent mis par les délégations sur les familles et les parents, ajoutant que la programmation porteuse de changement en matière de genre se référait aux interventions qui traitent explicitement les causes structurelles des différences entre les garçons et les filles en termes de réalisations.

218. Une délégation a demandé que le Plan stratégique mette davantage l'accent sur la conduite du changement et la concrétisation des réalisations, et pas seulement des produits, notant que cela nécessiterait des efforts accrus en matière de suivi des résultats et un financement suffisant pour l'évaluation des réalisations et de l'impact. Si la meilleure façon de mettre l'accent sur ce point serait une programmation transversale et conjointe répondant à des besoins multidimensionnels, cela ne doit pas obscurcir l'attribution des contributions émanant spécifiquement de l'UNICEF. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de se concentrer sur la manière dont l'UNICEF pourrait travailler efficacement avec des entités dont les mandats se chevauchent.

Session spéciale sur l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

219. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session spéciale sur l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, en déclarant que celle-ci avait besoin de toute urgence d'un soutien renouvelé de la part des donateurs compte

tenu des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 s'agissant de la vaccination et d'autres services de santé infantile.

220. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté l'orateur invité, M. Christopher Elias, Président de la Global Development Division de la Bill and Melinda Gates Foundation et Président du Conseil de surveillance de la poliomyélite de l'Initiative mondiale. S'exprimant avant l'orateur invité, le Directeur du programme d'éradication de la poliomyélite de l'UNICEF a donné un aperçu des progrès accomplis dans l'éradication de la poliomyélite et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mondiale y relative.

221. M. Elias a fait observer que la Gates Foundation et l'UNICEF avaient resserré leur collaboration dans de nombreux domaines, notamment celui de la vaccination contre la poliomyélite. Tout en évoquant les progrès accomplis, dont la certification en 2020 de la région africaine comme exempte de poliovirus sauvage, il a souligné les difficultés engendrées par la pandémie et les épidémies de poliovirus dérivé de souches vaccinales. Il était nécessaire que l'UNICEF et les autres partenaires de l'Initiative mondiale déploient des outils et des tactiques innovants pour atteindre tous les enfants en Afghanistan et au Pakistan, derniers pays où la poliomyélite reste endémique, et pour mettre fin aux épidémies de poliovirus dérivé de souches vaccinales. en déployant le nouveau vaccin antipoliomyélique oral.

222. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une campagne de vaccination intégrée et globale et de la prestation d'autres services afin d'atteindre les communautés les plus vulnérables, et ont demandé comment l'UNICEF promouvait cette intégration. Le Directeur du programme d'éradication de la poliomyélite de l'UNICEF a affirmé que les campagnes intégrées et la mobilisation de la population étaient des éléments clés de la stratégie d'éradication et qu'elles étaient cruciales pour ce qui était de venir à bout de la réticence et de la lassitude face à la vaccination. Il a noté que l'UNICEF avait utilisé ses ressources ordinaires pour contribuer à la mise en place de services intégrés ou de base dans des zones présentant un risque élevé d'épidémie de poliomyélite en Afghanistan et au Pakistan et que, dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre la poliomyélite, les efforts d'éradication intégrés à la vaccination systématique occupaient une place plus importante qu'auparavant.

223. Une délégation a salué les références au genre qui ont été faites dans la présentation, en notant l'urgence de la participation des femmes et des filles en tant qu'agentes du changement, notamment des femmes occupant des postes de direction.

224. Une délégation s'est dite préoccupée par la transmission du poliovirus sauvage dans les pays d'endémie restants, ainsi que par la circulation croissante de foyers de poliovirus dérivé de souches vaccinales dans trois régions couvertes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment en Afrique, où il a été proposé de réduire les effectifs de l'OMS. La délégation a déclaré que l'OMS et l'UNICEF partageaient la responsabilité de l'instauration et de la pérennisation d'un monde exempt de poliomyélite et l'obligation de rendre compte à cet égard.

225. La Directrice générale a commenté les progrès extraordinaires accomplis dans le monde pour ce qui est de venir à bout de la réticence face à la vaccination contre la poliomyélite depuis les années 1950, et fait valoir la nécessité de poursuivre sur cette voie. Elle a déclaré qu'outre la Gates Foundation, Rotary International, l'OMS, l'Alliance Gavi et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique étaient de solides partenaires de l'UNICEF dans l'éradication de la poliomyélite.

C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

226. Le Directeur des programmes d'urgence a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2021/13](#)).

227. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis par l'organisation sur l'équité de genre et la violence fondée sur le genre à tous les stades de l'action humanitaire et a noté que la coordination avec les autres entités des Nations Unies était plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins de tous les enfants touchés par la faim, la malnutrition et la pauvreté.

228. Une délégation a pris acte de l'engagement de l'UNICEF à inclure les personnes en situation de handicap dans l'action humanitaire et s'est félicitée de l'aide apportée à 1 200 enfants handicapés dans des centres d'apprentissage soutenus par l'UNICEF en 2020. Ce chiffre ne représentant qu'un faible pourcentage de la population totale, la délégation a toutefois exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts avec ses partenaires pour éliminer les obstacles à la fréquentation scolaire et à l'apprentissage auxquels se heurtent les garçons et les filles en situation de handicap.

229. Une délégation a demandé à l'UNICEF de remédier à l'omission, dans le rapport, des activités menées pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les enfants qui ont perdu leurs parents ou les personnes qui s'occupaient d'eux. Le Directeur des programmes d'urgence a répondu qu'il avait été question des interventions en matière de protection de l'enfance liées à la riposte à la COVID-19 de manière plus spécifique dans un rapport antérieur, mais a pris note de la nécessité de présenter plus régulièrement des informations actualisées.

230. Plusieurs délégations ont suggéré que les enseignements tirés de la riposte de l'UNICEF à la COVID-19 devraient servir de guide pour améliorer les interventions futures dans le contexte d'une charge de travail humanitaire croissante, eu égard notamment aux recrutements accélérés, aux dispositifs de renfort, à la programmation à distance et aux évaluations rapides. Elles ont également encouragé l'UNICEF à améliorer la coordination interinstitutions lors des interventions d'urgence.

231. Une délégation s'est félicitée du rôle crucial de l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX en ce qui concernait l'achat de vaccins, qui était pour l'organisation l'occasion de renforcer les systèmes de vaccination de routine en tant que pierre angulaire des systèmes de santé primaires et de sa riposte à la COVID-19.

232. Un groupe de délégations a considéré qu'un financement prévisible et flexible était essentiel tant pour la planification à long terme que pour ce qui était de la capacité d'agir rapidement face à des besoins croissants. Une délégation a encouragé l'UNICEF à s'assurer de l'adéquation des ressources humaines et du renforcement des capacités et l'a encouragé également à améliorer la coordination par groupe sectoriel et la coopération avec les parties prenantes internationales en recueillant et en analysant les données, en mettant au point des critères qui favorisent des transitions appropriées de l'aide humanitaire vers l'aide au développement et en établissant des mécanismes de retour d'information dans toutes les opérations.

233. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'évaluations des risques contextualisées, dynamiques, complètes et tenant compte des questions de genre, en précisant qu'une analyse approfondie des conflits allait de pair avec l'engagement de l'UNICEF à renforcer ses contributions à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

234. Plusieurs délégations ont reconnu que l'UNICEF avait montré l'exemple, en faisant observer l'augmentation du nombre de partenaires locaux durant la riposte à la COVID-19. Elles ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités des partenaires

locaux, notamment des organisations dirigées par des femmes, et répondre aux besoins humanitaires d'une manière qui contribue à la réduction des besoins futurs.

235. Le groupe de délégations a noté que les nouveaux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, la publication intitulée « Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review : findings and recommendations » et une série d'évaluations précieuses, dont les plus récentes sont l'évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement et l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), constituent des bases solides pour une amélioration continue.

236. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/7](#) (voir annexe I).

D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

237. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2021/15](#)), que la Conseillère principale pour l'égalité des genres (Division des programmes) a ensuite présenté.

238. Un groupe de délégations a salué les progrès globaux dont il est rendu compte dans le rapport, notamment ceux accomplis dans le contexte des défis liés à la pandémie, et a félicité l'UNICEF d'avoir atteint 88 % des objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Ces délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour accélérer les actions et les réalisations durant la dernière année du Plan stratégique en cours, en soulignant qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches porteuses de changement en matière de genre et de remédier aux formes de discrimination croisée pour assurer un relèvement durable après la pandémie. Le groupe de délégations a indiqué qu'il souhaitait suivre les progrès de l'UNICEF quant au renforcement de son approche des formes multiples et croisées de discrimination, y compris la prise en compte des droits et de l'autonomisation des enfants et des jeunes LGBTI. Il a remercié l'UNICEF pour son appui constant à la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Une délégation a fait part de sa préoccupation quant à l'utilisation de termes n'ayant pas fait l'objet d'un accord tels que « santé sexuelle et reproductive et droits connexes ».

239. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à continuer d'investir dans les partenariats, notamment avec des organisations locales de défense des droits des femmes, et s'est félicité de ses efforts continus pour étayer la base de données factuelles afin de renforcer la prise en considération des questions de genre dans les politiques et les programmes pour favoriser les avancées vers les objectifs de développement durable. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a reconnu que l'UNICEF tenait compte des priorités en matière d'égalité des genres dans l'allocation des ressources à tous les niveaux, de sorte que même lors des interventions d'urgence menées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, des questions telles que l'éducation et l'apprentissage des filles, la violence fondée sur le genre et la santé maternelle sont restées au cœur des préoccupations.

240. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les résultats positifs en matière d'égalité des genres obtenus dans le contexte de la pandémie, qui a exacerbé les difficultés rencontrées par les filles et les femmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Elle a ajouté que l'inégalité de genre due à un déséquilibre

ou à un développement inadéquat était encore très répandue dans le monde et que l'UNICEF devait renforcer ses capacités en matière d'égalité des genres. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a rendu hommage au personnel de l'UNICEF chargé des programmes pour les résultats obtenus dans des circonstances difficiles au cours de l'année précédente. Elle a déclaré que le cadre de résultats du nouveau Plan stratégique devrait permettre à l'organisation de se concentrer non seulement sur l'éducation formelle, mais aussi sur les compétences des filles et la transition vers l'emploi.

241. Une délégation a encouragé l'UNICEF à tenir compte de l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes qui ont la charge d'autres personnes et sont des agentes de première ligne dans les secteurs formel et informel de la santé. Elle s'est félicitée de l'investissement croissant de l'UNICEF en faveur des priorités en matière d'égalité des genres, en faisant observer que la pandémie avait accru la vulnérabilité des femmes et des filles face à la violence fondée sur le genre et aux mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le mariage d'enfants, et a demandé au Fonds d'intensifier l'analyse et la communication des données, ventilées par sexe et par âge, afin de renforcer ses programmes. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a déclaré que l'UNICEF mettait en place des plans destinés à renforcer les capacités nationales d'accroître les données ventilées et la communication des informations.

242. La délégation s'est félicitée de la collaboration entre l'organisation et d'autres entités des Nations Unies, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Forum Génération Égalité.

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

243. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants au débat sur le projet de descriptif de programme de pays pour l'Argentine ([E/ICEF/2021/P/L.15](#)) : la Directrice chargée des activités durables et de la déontologie d'entreprise, Telefónica Hispam et Fundación Telefónica Movistar (Argentine), M^{me} Agustina Catone, et le coordonnateur résident pour l'Argentine.

244. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté une vidéo mettant en évidence les cinq priorités établies par l'UNICEF Argentine : réduire la pauvreté et les inégalités territoriales ; promouvoir le développement de la petite enfance ; assurer une égalité des chances pour les adolescents ; promouvoir les environnements sans violence, la protection des victimes et leur accès à la justice ; renforcer l'engagement de la société en faveur de la réalisation des droits des enfants et des adolescents. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a ensuite présenté le descriptif de programme de pays.

245. Le coordonnateur résident a déclaré que le descriptif de programme de pays était aligné sur les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2025 et noté que, malgré les abondantes ressources humaines et naturelles du pays, les inégalités et les défis sociaux et économiques persistants avaient des répercussions négatives sur les enfants et les jeunes. L'accent mis dans le programme de pays sur la mobilisation d'alliances clés et de ressources financières aiderait l'Argentine à relever ces défis tout en contribuant aux efforts qu'elle déploie pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et protéger les droits des enfants.

246. La Directrice chargée des activités durables et de la déontologie d'entreprise a souligné la manière dont la COVID-19 a rendu plus urgente la nécessité de la transformation numérique et de l'inclusion, ce qui était selon elle à la base de la collaboration engagée entre Telefónica et l'UNICEF Argentine.

247. La Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le descriptif de programme de pays confirmait l'existence d'une vision commune quant à la nécessité d'une action multilatérale pour surmonter les obstacles au développement des enfants et des adolescents dans les domaines prioritaires identifiés par l'Argentine et l'UNICEF.

248. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/8 (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

249. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci serait informé de la prorogation des programmes de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2021/P/L.14](#). Il s'agissait de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, qui ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

250. Le Conseil d'administration a été invité à approuver une prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, faisant suite à deux prorogations antérieures d'un an et de six mois, respectivement ; ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois, une prorogation de deux mois et une prorogation de quatre mois.

251. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/9 (voir annexe I).

F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

252. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2021/18](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/19](#)).

253. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour son excellente performance au cours d'une année très difficile, qui a vu un nombre record d'évaluations et de produits d'évaluation et un élargissement de la portée des évaluations ; cela témoignait de la capacité de l'UNICEF de s'adapter et d'innover rapidement face à des besoins en constante évolution.

254. Le groupe de délégations a reconnu le rôle que les spécialistes de l'évaluation multipays récemment recrutés jouent sur le terrain pour ce qui est du renforcement des capacités d'évaluation. Il s'est toutefois dit préoccupé par le fait que les dépenses d'évaluation restaient inférieures à l'objectif consistant à allouer à l'évaluation 1 % des dépenses afférentes aux programmes. Le groupe a réitéré qu'il comptait que la fonction d'évaluation bénéficie d'un financement adéquat dans le cadre du nouveau Plan stratégique. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que l'UNICEF comptait atteindre l'objectif de 1 % durant la période couverte par le Plan stratégique pour 2022-2025.

255. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses, en particulier dans les domaines thématiques dans lesquels de nouvelles approches se prêtent à une transposition à plus grande échelle, ainsi qu'à traiter plus systématiquement les questions relatives au handicap, notamment dans les évaluations de l'action humanitaire. Il a également demandé à l'UNICEF d'accélérer l'élargissement de la portée de l'évaluation de l'action humanitaire afin de refléter plus adéquatement les dépenses dans ce domaine. Il a en outre demandé l'inclusion dans toutes les évaluations de davantage d'informations sur la manière dont l'UNICEF tient compte de la question du genre et sur la coopération entre l'UNICEF et d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement concernant le partage des connaissances en matière d'évaluation.

256. Le Chef du Bureau de l'évaluation a noté la création du Global Development Commons (« Espace commun Développement mondial »), qui permet aux entités des Nations Unies et aux partenaires extérieurs de partager un ensemble de données d'évaluation. Il a également décrit des mesures concrètes qui ont été prises afin de tenir pleinement compte de l'égalité des genres dans toutes les évaluations.

257. Une délégation a demandé à l'UNICEF d'expliquer les raisons de la réduction des crédits alloués par le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a expliqué que, le Fonds ayant été créé après l'approbation du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021, il ne lui avait été alloué directement aucun montant au titre des ressources ordinaires. L'UNICEF avait donc alloué au Fonds une part importante des économies budgétaires réalisées grâce aux gains d'efficacité annuels. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que les fonds alloués pour 2021 étaient suffisants pour financer les postes de spécialistes de l'évaluation créés en 2018 et a pris note des attentes concernant l'inclusion dans le nouveau budget intégré d'une rubrique budgétaire pour le Fonds.

Évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), et réponse de l'administration

258. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019) ([E/ICEF/2021/20](#)), puis la Directrice adjointe Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/21](#)).

259. Un groupe de délégations a appelé à une coopération internationale coordonnée et cohérente pour renforcer les programmes consacrés à l'eau et à l'assainissement et a apprécié de rôle de chef de file de l'UNICEF à l'échelle mondiale dans ce secteur. Il a souligné la nécessité de renforcer le lien entre l'action humanitaire et les programmes de développement afin d'assurer la durabilité des interventions en matière d'eau et d'assainissement.

260. Le groupe de délégations a insisté sur l'idée que les approches multipartites et multidisciplinaires étaient essentielles pour promouvoir les processus de gestion intégrée des ressources en eau et accélérer les progrès. Il a exhorté les bureaux de pays de l'UNICEF à faire la preuve qu'ils s'adaptent aux contextes, aux conflits et aux analyses de risques actuels au-delà des cloisonnements.

261. Le groupe de délégations a noté la nécessité d'accélérer les progrès en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles et d'améliorer la gestion de l'hygiène menstruelle, et s'est dit préoccupé par l'absence de recommandations visant à garantir que les interventions dans ce domaine tiennent compte de la dimension de

genre. Il a encouragé l'UNICEF à veiller à garantir un accès sûr aux services WASH et à améliorer les services destinés aux personnes vivant avec un handicap et aux personnes en situation de vulnérabilité. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer de se concentrer sur la cible 6 de l'objectif de développement durable n° 1 (eau potable à un coût abordable) et à donner la priorité aux groupes vulnérables, en particulier aux femmes et aux filles.

262. Une délégation a appelé à associer les groupes vulnérables à la conception, la prestation et l'utilisabilité des services. Elle s'est dite préoccupée par l'insuffisance des investissements en personnel et par le manque d'éléments factuels montrant que les interventions soutenues par l'UNICEF dans le domaine WASH garantissaient la sécurité des utilisateurs. et attendait avec intérêt de voir l'accent mis davantage sur les réalisations issues des programmes WASH dans les crises prolongées.

263. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/10 (voir annexe I).

G. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration

264. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport (E/ICEF/2021/16), puis la Directrice par intérim de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/17).

265. Une délégation a remercié de sa coopération le Bureau de la déontologie, qui a fourni des données concernant la protection des lanceurs d'alerte, la formation et le contrôle en matière de déontologie et les directives relatives aux voyages, et s'est félicitée des changements intervenus au sein du Bureau depuis la précédente session annuelle, notamment du fait que le Bureau soit devenu une unité indépendante et qu'un nouveau directeur ait été nommé. Elle a souligné l'importance du travail du Bureau de la déontologie et insisté sur la nécessité de disposer de ressources adéquates pour garantir son efficacité.

266. La délégation était résolument favorable à l'accent accru mis par le Bureau sur le caractère préventif du contrôle de la déontologie, convenant que cette approche jouait un rôle vital pour ce qui était de prévenir et d'atténuer les fautes professionnelles et les dommages que pourrait subir l'organisation. Dans le même temps, la délégation a mis en avant des obstacles, tels que le fait que les politiques en matière de déontologie et de dénonciation des abus et la ligne d'assistance téléphonique en matière de déontologie n'étaient pas facilement accessibles sur le site Web de l'UNICEF, et a demandé l'assurance qu'il serait remédié à ces problèmes. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré qu'historiquement, le Bureau était principalement tourné vers l'intérieur, parce qu'il s'occupait essentiellement des questions relatives au personnel, mais qu'il avait récemment travaillé avec le Bureau de l'audit interne et des investigations à la création d'un portail tourné vers l'extérieur à l'usage des lanceurs d'alerte, témoins et parties prenantes externes, dont l'accessibilité devait encore être améliorée.

267. Une délégation a remercié le Bureau de la déontologie pour ses importantes contributions aux processus visant à améliorer la culture institutionnelle à l'UNICEF ainsi qu'à l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination. Suite aux questions relatives aux résultats du Sondage mondial du personnel, la délégation a demandé au Bureau de fournir des précisions sur l'interprétation des résultats et sur les domaines dans lesquels il estime qu'une action immédiate est nécessaire. Faisant observer les résultats médiocres relatifs à la confiance des membres du personnel quant à leur protection contre les représailles lorsqu'ils signalent un manquement, la délégation s'est demandé si la politique

actuelle en matière de dénonciation et les mesures prises en réponse aux recommandations de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail étaient suffisantes pour résoudre ce problème. La délégation a demandé au Bureau de la déontologie et à l'administration de l'UNICEF ce qui pouvait être fait pour renforcer la confiance du personnel quant à la protection contre les représailles et pour encourager une culture propice à la parole et à l'écoute dans l'organisation. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré que le Bureau gérait de plus en plus souvent les préoccupations liées aux représailles de manière proactive et préventive. Il a en outre fait observer que le Bureau s'attachait à promouvoir non seulement une culture de la parole parmi le personnel, mais aussi une culture de l'écoute au niveau de l'administration, ce qui était nécessaire pour que les membres du personnel se sentent protégés lorsqu'ils signalent des manquements. Il a également déclaré que la politique de protection des lanceurs d'alerte était revue périodiquement et devrait être mise à jour à court ou à moyen terme, en particulier dans le contexte des rapports établis par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination.

268. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/11 (voir annexe I).

H. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF au Conseil d'administration pour les questions d'audit pour 2020

269. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport (E/ICEF/2021/AB/L.3), qui était accompagné d'un additif (E/ICEF/2021/AB/L.3/Add.1) exposant de façon détaillée les dossiers d'enquête clos en 2020. La Directrice adjointe de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté la réponse de la direction (E/ICEF/2021/AB/L.4), puis la Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit a commenté les conclusions du rapport annuel du Comité consultatif pour 2020.

270. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion générale exprimée à son égard par le Bureau et a complimenté ce dernier pour sa rapide adaptation au contexte de la COVID-19. Il a encouragé le Bureau à continuer à explorer des solutions innovantes pour les audits et les enquêtes à distance sans compromettre la qualité de son travail. L'UNICEF devrait donner la priorité aux questions d'audit les plus récurrentes au niveau national, telles que la nécessité de faire mieux correspondre la structure des résultats. Le groupe de délégations a également mis en avant les recommandations visant à promouvoir la durabilité des interventions.

271. Plusieurs délégations ont pris note de la recommandation issue de l'audit interne concernant le renforcement des politiques et des pratiques pour à la fois prévenir les cas de fraude et de harcèlement sexuel et en assurer le suivi, et ont encouragé l'UNICEF à donner la priorité à cette tâche. Tout en se félicitant que l'UNICEF utilise la base de données ClearCheck de l'ONU lorsqu'il recrute du personnel, elles ont demandé des éclaircissements quant au signalement des cas d'atteintes et de harcèlement sexuels dans la base de données. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a affirmé que l'UNICEF signalait les cas dans la base de données et indiqué également que le Fonds recevait des demandes d'autres organismes des Nations Unies aux fins du contrôle des antécédents de personnes susceptibles d'être recrutées.

272. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures prises par l'UNICEF depuis 2019 pour renforcer les principes de responsabilité et de complémentarité et pour tirer parti des possibilités créées par le processus de réforme de l'ONU. Il a relevé, en particulier, la recommandation concernant le renforcement du dialogue et de la collaboration avec les partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, et a souhaité être tenu régulièrement informé du renforcement de la stratégie de partenariat de l'UNICEF et du déploiement des outils électroniques.

273. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à la recommandation concernant le renforcement des évaluations grâce à l'allocation de ressources financières et de capacités adéquates, ainsi qu'à la création d'un Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation. Elles ont encouragé à procéder à davantage d'évaluations interinstitutions, non seulement pour mettre en commun les ressources mais aussi pour examiner les réalisations dans le cadre d'une approche de partenariat.

274. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en place du portail d'information des donateurs, en soulignant qu'il permettait d'établir plus efficacement les rapports à l'intention des donateurs, tant au sein de l'UNICEF qu'à l'intention des partenaires. En outre, des délégations se sont félicitées de l'audit interne de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) à l'UNICEF et de la réponse de l'administration, ainsi que des améliorations à la politique harmonisée qui ont été annoncées. Elles ont également salué les efforts faits par l'UNICEF, dans le contexte de la pandémie, pour accroître les solutions numériques de suivi à distance et réduire les risques d'erreur ou de fraude.

275. Une délégation a félicité le Bureau d'avoir donné la priorité aux cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels dans ses enquêtes. Elle a également demandé au Bureau d'informer le Conseil d'administration, dans son rapport pour 2021, de la mise en place de la nouvelle structure d'enquête et des résultats qu'elle permet d'obtenir, ainsi que de l'ajout d'une nouvelle unité dotée d'une équipe d'enquête et d'une équipe d'audit. Le Directeur a déclaré que le Bureau était prêt à fournir des informations actualisées.

276. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son travail sur le signalement communautaire mais estimait que la page du site Web de l'UNICEF à l'usage des lanceurs d'alerte était plus difficile à trouver que celle d'organisations apparentées. Ces délégations se sont inquiétées du fait que ce mécanisme de signalement des cas d'atteintes ou de harcèlement ne soit pas intuitif, en particulier pour les enfants et les jeunes. Le Directeur a indiqué que son bureau avait travaillé avec le Bureau de la déontologie pour assurer la clarté et l'accessibilité des moyens de communication et a fait observer que la révision des sites Web interne et externe concernés était une priorité et inclurait une traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

277. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation du nombre de mesures convenues en attente d'application depuis plus de 18 mois et ont appelé le Bureau et l'administration de l'UNICEF à travailler ensemble pour donner suite à ces recommandations plus rapidement. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que celui-ci avait récemment lancé un site web, accessible à l'ensemble du personnel, pour assurer une plus grande transparence des mesures convenues.

278. Une délégation a déclaré qu'elle faisait sienne la Charte révisée du Bureau de l'audit interne et des investigations dont le Directeur a déclaré qu'elle constituerait une base essentielle pour l'expansion future des activités du Bureau, s'agissant notamment des services consultatifs et du regain d'attention accordé à la fonction

d'investigation concernant les questions présentant le plus grand risque pour l'UNICEF.

279. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/12 (voir annexe I).

I. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

280. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport (E/ICEF/2021/14), puis la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle et le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance en ont présenté un aperçu.

281. Un groupe de délégations a remercié l'UNICEF pour son engagement en faveur d'un environnement de travail sûr et du combat contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a mis en avant les mesures perçues comme essentielles à cet égard, notamment les progrès en matière d'autonomisation individuelle du personnel et de mobilisation accrue des employés, et a souhaité obtenir des informations plus détaillées sur les résultats du sondage du personnel et l'amélioration de la culture propice à la parole. La Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a déclaré que la promotion d'une culture propice à la parole et l'instauration de la sécurité psychologique et de la confiance étaient des thèmes majeurs dans tous les bureaux. Outre l'organisation d'ateliers, l'UNICEF encourage une représentation plus diversifiée au sein des équipes dirigeantes et promeut divers espaces confidentiels et anonymes permettant aux membres du personnel de partager leurs opinions en toute sécurité.

282. Le groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à maintenir des processus solides pour prévenir, réduire et combattre les problèmes liés à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, en collaborant avec tous les partenaires et parties prenantes. Il s'est félicité de l'élargissement des mécanismes de signalement communautaire et de la poursuite des échanges au niveau national. Le groupe s'est également félicité du rôle de premier plan joué par l'UNICEF à l'échelle du système pour ce qui est d'améliorer la collaboration et la coordination interinstitutions et a demandé des informations actualisées sur le déploiement par l'UNICEF de l'évaluation des capacités des partenaires de réalisation et de la boîte à outils qui l'accompagne ainsi que son intégration au portail des partenaires de l'ONU. Il a également souhaité être informé des progrès réalisés par l'UNICEF quant à la mise en œuvre du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

283. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a indiqué que la boîte à outils et l'évaluation des partenaires avaient bénéficié à 65 % des partenaires, qui avaient fait l'objet d'une évaluation axée sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; l'UNICEF acceptait les résultats des évaluations des partenaires par d'autres entités des Nations Unies de manière continue. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, le Conseiller principal a décrit la collaboration entre l'UNICEF et le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, ainsi que le rôle de chef de file joué par l'organisation quant au tableau de bord du Comité permanent interorganisations relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

et s'agissant de la note technique interinstitutions et du module de formation sur le protocole relatif à l'assistance aux victimes, conçus à l'intention des équipes de pays pour l'action humanitaire, des équipes de pays des Nations Unies et des réseaux axés sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

284. Un groupe de délégations s'est félicité des activités entreprises par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et a salué l'adoption du plan d'action, considérant qu'il s'agissait d'un outil essentiel pour promouvoir l'équité raciale dans l'ensemble de l'organisation, particulièrement en ce qui concerne les Africains et les personnes d'ascendance africaine. Il a souhaité des informations actualisées sur les travaux de l'Équipe spéciale et demandé à l'UNICEF des précisions sur le plan d'action, à savoir sa portée et les échéances fixées et si le personnel avait été consulté. La Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a répondu que le personnel avait été consulté par de multiples voies, 8 000 employés ayant été associés à cette initiative à l'échelle de l'organisation. Elle a fait observer que les recommandations de l'Équipe spéciale avaient été soumises à la Directrice générale en mai 2021, et que l'UNICEF préparait actuellement sa réponse.

285. Une délégation, se référant au prochain rapport sur les travaux de l'UNICEF en matière de lutte contre le racisme et la discrimination, a déclaré que la tolérance zéro en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels devrait être observée par tous mais a souligné qu'il n'était pas acceptable que l'UNICEF utilise dans ses rapports une terminologie n'ayant pas fait l'objet d'un accord, notamment « orientation sexuelle et identité de genre » et « communautés LGBTIQ+ ».

286. Tout en saluant les progrès accomplis à ce jour, le groupe de délégations reste préoccupé par le fait que les préjugés raciaux et les progrès insuffisants dans la mise en place d'une culture propice à la parole et à l'écoute empêchent le signalement de cas possibles de racisme.

287. Une délégation a fait observer que de récentes allégations émanant de la République démocratique du Congo avaient montré que l'action collective était essentielle pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et garantir l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble du secteur de l'aide. Si l'UNICEF a enregistré des progrès, il faut faire davantage pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment les inégalités de genre et la discrimination et la violence fondées sur le genre.

J. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

288. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait un exposé liminaire sur le rapport, que la Directrice de la Division des partenariats publics a ensuite présenté.

289. Une délégation a noté que la mise en place du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies constituait une étape importante du renforcement de la coordination des entités du système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation d'une mission commune, l'accent étant mis non seulement sur l'efficacité, l'efficience et les résultats, mais aussi sur une plus grande transparence et un meilleur respect du principe de responsabilité. La délégation a encouragé l'UNICEF à proposer des candidat(e)s

ayant une solide expérience dans le domaine humanitaire afin de renforcer et de diversifier le groupe des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle a pris acte des contributions de l'UNICEF à l'affinement du cadre de gestion et de responsabilité et du mécanisme de retour d'information sur l'évaluation et la notation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et l'a encouragé à continuer de tenir les États Membres informés de ces travaux.

290. Une délégation a noté avec satisfaction le soutien actif de l'UNICEF à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et au renforcement de la protection et des services sociaux dans le cadre de la riposte socioéconomique à la COVID-19. Elle jugeait encourageante l'adhésion de l'organisation au nouveau cadre de coopération en tant qu'instrument essentiel pour la planification et l'élaboration de nouveaux descriptifs de programmes de pays. Soulignant l'importance des perspectives régionales en tant que passerelle entre les niveaux national et mondial, la délégation a demandé à l'UNICEF de décrire toutes initiatives en préparation destinées à renforcer la collaboration régionale et la coordination avec d'autres organismes à cet égard. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les bureaux régionaux de l'UNICEF soutenaient activement le repositionnement et participaient à toutes les plateformes de collaboration régionales, aux 30 coalitions thématiques et à tous les groupes d'entraide.

291. Une délégation s'est félicitée du rôle de premier plan joué par l'UNICEF pour ce qui est de faire progresser la collaboration et la coordination interinstitutions dans plusieurs domaines thématiques, notamment l'amélioration des politiques et des mécanismes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

292. Plusieurs délégations ont souhaité savoir comment l'UNICEF s'assurait que le nouveau Plan stratégique serait aligné sur ceux des autres fonds et programmes afin d'accroître la complémentarité et d'éviter les chevauchements, et comment le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies serait aligné sur le cadre de résultats du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF.

293. Notant que la réussite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dépendait en grande partie du personnel de direction au niveau des pays, une délégation a souhaité savoir comment l'UNICEF élargissait l'appui en faveur du changement en coopération avec d'autres entités des Nations Unies. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'UNICEF tenait ses collègues dans l'ensemble de l'organisation pleinement informés des faits nouveaux concernant la réforme de l'ONU, comme les négociations sur le cadre de gestion et de responsabilité et les examens des bureaux régionaux et multipays, et que l'équipe dirigeante menait des dialogues ouverts avec le personnel sur la mise en œuvre des mandats liés à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

294. Faisant référence à l'accent mis sur l'unité d'action des Nations Unies dans le nouveau Plan stratégique, une délégation a demandé à l'UNICEF quels étaient les changements stratégiques nécessaires à la coordination avec les organismes apparentés et comment ils avaient été intégrés dans le Plan stratégique. Elle s'est félicitée des mesures positives prises par l'UNICEF pour promouvoir les partenariats stratégiques avec les organismes apparentés, notamment sur le terrain, et a demandé comment était assuré le suivi de ces partenariats. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF s'articulait autour de résultats communs avec les stratégies d'autres fonds et programmes. Elle a fait valoir que le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies était toujours en cours d'élaboration et que des collègues de haut

niveau de l'UNICEF faisaient partie du groupe de travail technique au sein du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

295. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/13 (voir annexe I).

K. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé

296. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative et la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés ont présenté la mise à jour.

297. Une délégation s'est dite consciente que la baisse des contributions volontaires au titre des ressources ordinaires avait entraîné un déficit budgétaire, auquel l'UNICEF a remédié en concluant avec la Banque mondiale un accord financier concernant un instrument financier d'un montant de 50 millions de dollars remboursable sur cinq ans. La délégation s'est félicitée de l'analyse des risques incluse dans l'exposé mais était d'avis qu'elle aurait dû comprendre des détails sur le solde du prêt et l'échéance prévue pour le remboursement complet. Le contrôleur a fait observer que l'instrument était structuré de telle sorte que le remboursement du capital ne commençait qu'à la fin de la troisième année, le seul remboursement effectué avant cela étant celui des intérêts.

298. Tout en se félicitant des consultations approfondies au sujet de l'instrument financier de la Banque mondiale, une délégation a demandé des précisions sur le risque financier encouru par l'UNICEF et concernant l'avis du Bureau des affaires juridiques sur cet instrument. Le Contrôleur a déclaré que la matrice de risques de l'instrument était basée sur les flux de revenus et les dons passés, que la Banque mondiale et l'UNICEF avaient analysés pour évaluer la capacité de remboursement de l'organisation. Sur la base de ces informations crédibles et du passé, ils avaient déterminé que ces sources seraient suffisantes pour le remboursement, même en faisant des projections prudentes. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés a confirmé cette analyse sur la base des derniers chiffres disponibles concernant la collecte de fonds dans le secteur privé. Le Contrôleur a en outre précisé que l'avis du Bureau des affaires juridiques impliquait que l'approbation par le Conseil d'administration de l'instrument en tant que projet pilote était suffisante à cette fin, mais que si le recours à de tels instruments devait devenir une pratique courante de l'UNICEF, cela nécessiterait l'approbation de l'Assemblée générale et une modification du Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF par le Conseil d'administration.

299. Une délégation a déclaré que, bien que le nouvel instrument ait été approuvé en tant que projet pilote en consultation avec le Conseil d'administration, il fallait espérer qu'il s'agisse d'un modèle réussi que d'autres organismes et le système des Nations Unies dans son ensemble pourraient utiliser. La Directrice générale a déclaré que les premières indications du succès de l'instrument de financement étaient solides et a convenu que ce dernier pourrait être utile à d'autres organismes.

L. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

300. Le Président a annoncé que l'Association mondiale du personnel travaillait à la réorganisation des processus relatifs à la motivation du personnel afin de faire valoir

l'importance du recours aux ressources et aux talents internes et de l'obtention de résultats plus solides en faveur des enfants. Il a également indiqué que l'Association travaillait en partenariat avec l'équipe dirigeante pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations arrêtées par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, afin de promouvoir un lieu de travail inclusif, respectueux, juste et équitable.

301. L'Association a continué à travailler avec l'administration pour assurer un environnement de travail favorable au personnel et veiller à ce que les intérêts de ce dernier soient pris en compte dans les procédures de bureau, notamment le recrutement, le déroulement des carrières, la mobilité et la rotation, la gestion de la performance et le devoir de protection.

302. Le Président a reconnu que la COVID-19 avait placé de nombreux membres du personnel dans des situations difficiles, où ils avaient dû opérer au-delà des limites de la normalité, et qu'ils étaient pourtant restés investis dans leur travail.

303. En ce qui concerne l'engagement de l'UNICEF en faveur d'un changement de culture, le Président a évoqué des difficultés liées à la mise en œuvre, la crainte de représailles de la part des collègues n'étant pas la moindre. Il a déclaré que l'Association œuvrerait en partenariat avec les bureaux appropriés de l'UNICEF pour veiller à ce que toutes les barrières soient éliminées, les comportements souhaités encouragés et les structures de soutien accessibles.

304. Au nom de l'Association mondiale du personnel, le Président a sollicité l'adhésion à l'appel qu'il a lancé à la Commission de la fonction publique internationale pour qu'elle examine la manière dont la rémunération du personnel national est déterminée, réaffirmant que le vivier de talents internes de l'UNICEF est prêt à assumer de nouvelles responsabilités et à s'adapter à de nouveaux domaines de travail.

305. Un groupe de délégations a remercié les responsables de l'Association et les membres du personnel de l'UNICEF pour les efforts qu'ils déploient inlassablement et a exprimé sa tristesse quant à celles et ceux qui ont perdu la vie. Il a reconnu que la COVID-19 avait imposé une charge supplémentaire aux membres du personnel de l'UNICEF et les a félicités d'avoir fait face à cette pression. Il a estimé que le personnel de l'UNICEF sur le terrain avait contribué à l'élaboration d'un plan stratégique tenant compte des défis existentiels de l'humanité et de la nécessité de les relever efficacement et conjointement grâce à une action accélérée et catalytique.

306. Le groupe de délégations a salué la participation des membres du personnel de l'UNICEF aux initiatives en cours visant à améliorer la culture organisationnelle, à lutter contre la discrimination et le racisme et à prévenir l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel, et s'est félicité du dialogue engagé avec le personnel.

M. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2021

307. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2021. Deux mises à jour récentes ont été soulignées : a) le retrait du rapport faisant suite à la visite conjointe sur le terrain effectuée par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial ; et b) l'examen de la version finale du Plan

relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 à la première session ordinaire de 2022 ; le projet présenté pour examen serait examiné à la deuxième session ordinaire de 2021.

N. Adoption des projets de décision

308. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2021/6 à 2021/13 (voir annexe I).

O. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

309. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2021 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à 10 équipes qui ont obtenu des résultats extraordinaires dans les circonstances les plus difficiles. Les prix ont été décernés : a) à la Division de l'approvisionnement, pour sa riposte en matière d'approvisionnement et de livraison face à la COVID-19 ; b) au bureau de pays du Liban, pour les mesures prises après l'explosion survenue à Beyrouth ; c) aux bureaux de pays du Bangladesh, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, du Mali, du Népal, du Niger et du Tchad ; au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale ; et à la Division de la communication et à la Section de la protection de l'enfance au siège pour leur collaboration en vue d'amplifier la voix des filles les plus vulnérables ; d) au bureau de pays du Brésil, pour avoir maintenu l'éducation vivante pour les jeunes à risque ; e) au bureau de pays du Pakistan, pour avoir réorienté son programme de lutte contre la poliomyélite afin d'appuyer la riposte à la COVID-19 ; f) au bureau de pays de l'Indonésie, pour l'ampleur et la portée de sa riposte à la pandémie ; g) à la Division des partenariats publics, pour ses efforts de mobilisation des ressources et de plaidoyer face à la COVID-19 ; h) au bureau de pays du Timor-Leste, pour son initiative d'enseignement à distance ; i) au bureau de pays du Sénégal, pour son initiative Scaling Pneumonia Response Innovations ; et j) au bureau de pays de la Chine, pour les mesures prises face à la COVID-19.

310. Dans sa déclaration finale, la Directrice générale a souligné que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF permettra à l'organisation de mettre davantage l'accent sur les domaines clés, notamment l'intégration de l'égalité des genres dans tous les programmes de manière plus délibérée ; la réduction des risques climatiques et environnementaux ; et l'application des enseignements tirés de l'évaluation WASH pour renforcer les programmes.

311. La Directrice générale a également souligné l'importance de réseaux de vaccination solides, en termes non seulement d'approvisionnement, de livraison et d'administration, mais aussi d'acceptation par la population. Elle a assuré le Conseil d'administration que l'UNICEF appliquerait les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 à cet égard.

312. La Directrice générale s'est dite fière des contributions constantes de l'UNICEF à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'organisation œuvrant avec toutes les entités pour tirer le meilleur parti de leurs avantages comparatifs et, à terme, obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes. Elle a précisé que cette collaboration s'étendait aux trois domaines phares de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies mentionnés dans sa déclaration liminaire : l'éducation, l'eau et la nutrition.

313. La Directrice générale a souligné les nouvelles approches en matière de partenariats que l'organisation mettait en place avec le secteur privé et les institutions

financières internationales afin de mobiliser davantage de fonds pour les activités de l'UNICEF. Elle a renouvelé l'appel en faveur d'une plus grande flexibilité des ressources régulières et appelé les États Membres à répondre à tout moment et partout où les besoins sont les plus importants.

314. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF rationalisait son action pour obtenir de meilleurs résultats et aider les membres du personnel à faire leur travail plus efficacement, en leur donnant la possibilité d'acquérir la formation et les compétences nécessaires.

315. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration pour ses idées et sa perspicacité à un moment où l'UNICEF continuait à renforcer sa culture institutionnelle, notamment en s'efforçant de mettre fin à l'abus d'autorité ainsi qu'à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, et d'appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination.

316. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF avait accueilli plusieurs collègues de haut niveau à de nouveaux postes au sein de l'organisation. Elle a remercié le personnel technique et les interprètes pour leur travail lors de la session annuelle et a conclu en remerciant le Président, le Bureau et les membres du Conseil d'administration d'avoir aidé l'UNICEF à parvenir aux réalisations de l'année hors du commun écoulée.

317. Le Président du Conseil d'administration a remercié les participants à la session annuelle pour leurs efforts, en soulignant qu'il jugeait encourageantes les discussions sur la manière dont l'UNICEF et ses partenaires avaient répondu à la crise liée à la COVID-19. Le personnel de l'UNICEF avait atténué les souffrances de millions d'enfants et de leurs familles dans le monde, encourageant les efforts engagés pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

318. Le Président s'est dit fier du rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX et a exhorté le Conseil d'administration et les autres États Membres à continuer de soutenir celui-ci au moyen de financements et de stratégies innovantes afin d'accélérer l'achat et la distribution de vaccins.

319. Le Président a déclaré que le projet de Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 avait bénéficié de contributions très diverses et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent et de la riposte à la COVID-19. Il s'est dit convaincu que le nouveau cadre, une fois la version finale établie, guidera efficacement l'action menée par l'UNICEF pour ne laisser aucun enfant de côté.

320. Notant qu'il participait pour la première fois à une session du Conseil d'administration en tant que Président, il a conclu en remerciant ses collègues du Bureau, les membres du Conseil d'administration et toutes les délégations, les experts et le personnel technique, ainsi que la Directrice générale et le Secrétaire du Conseil d'administration. Il a formé le vœux que de grands progrès soient réalisés pour mettre fin à la pandémie d'ici la prochaine réunion du Conseil d'administration en septembre.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2021

Tenue au Siège de l'Organisation Nations Unies
du 7 au 10 septembre 2021

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

321. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux ([E/ICEF/2021/23](#)) de la session.

322. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 35 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 5 organisations non gouvernementales et 6 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

323. Le Président a déclaré que l'année 2021 avait été une année difficile. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avait contribué à une énorme crise humanitaire et provoqué des reculs tragiques dans les progrès réalisés en faveur des enfants. Toutefois, l'année avait également été porteuse d'innovations, de nouvelles approches de travail et d'une compréhension accrue des meilleures pratiques dans des domaines tels que l'apprentissage à distance pour les enfants et les adolescents. La crise prolongée avait également fait ressortir l'importance d'établir des liens entre les programmes d'action humanitaire et de développement afin que les interventions humanitaires se traduisent par des progrès durables une fois la crise passée.

324. Le Président a noté que la pandémie avait rendu la prestation de services aux enfants de plus en plus difficile. Il a félicité l'UNICEF d'avoir persévéré et d'avoir continué à sensibiliser le public aux besoins urgents des enfants et propres à eux, ainsi qu'à leurs droits.

325. Le Président a souligné l'importance du rôle joué par l'UNICEF en tant que défenseur des enfants, notamment lors des crises humanitaires, car lors de ces crises, les personnes les plus défavorisées sont les enfants.

326. Le Président a noté que les enseignements tirés des travaux du programme menés pendant la pandémie avaient alimenté le Plan stratégique pour 2022-2025, qui serait examiné pour approbation lors de la session. L'évaluation formative de l'action de l'UNICEF visant à lier les programmes humanitaires et de développement, dont les conclusions et les recommandations seraient examinées lors de la session, avait également contribué de manière positive au Plan.

327. Le Président a déclaré que le Plan stratégique se voulait un cadre efficace et agile, capable de guider l'UNICEF dans ses efforts pour obtenir les résultats nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il a exprimé sa reconnaissance à la Directrice générale de l'UNICEF et à son équipe pour ce processus véritablement consultatif, ainsi qu'aux États Membres, qui avaient contribué de manière si constructive à la série d'ateliers et de réunions d'information. Les consultations, qui avaient mis en évidence les diverses priorités nationales, avaient aidé l'UNICEF à élaborer un document équilibré capable de rendre compte de cette diversité. Le Président s'est dit confiant qu'un consensus se dégagerait en faveur de l'approbation sans équivoque du Plan, élément essentiel pour permettre à l'UNICEF de ne laisser aucun enfant de côté.

328. Le Président s'est félicité que le Plan stratégique accorde une importance accrue à la question des enfants handicapés, ces derniers étant parmi les plus exclus de la planification des politiques et de la prestation de services. Il a noté que l'UNICEF s'était engagé à faire de la promotion des droits des personnes handicapées une priorité transversale. Évoquant l'action diversifiée que l'UNICEF mène déjà dans la région, le Président a fait état de plusieurs projets dans la région de l'Europe de l'Est. Il a noté l'importance pour l'UNICEF du cadre de l'ONU pour les droits humains et du modèle du handicap fondé sur les droits humains qui est inscrit dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il a déclaré qu'il était possible de mettre fin à l'exclusion des enfants handicapés, mais que pour opérer pareil changement, il fallait adopter ce modèle du handicap. Il espérait que les États Membres seraient plus nombreux à appuyer l'action menée par l'UNICEF pour aider les enfants handicapés à réaliser leur plein potentiel, ce qui exigeait aussi leur pleine intégration sociale.

329. Le Président a souligné que les filles et les femmes étaient aussi trop souvent laissées pour compte. Leur exclusion privait le monde d'idées nouvelles et d'un immense potentiel, et leur pleine participation à la société était cruciale pour la réalisation du développement durable. Le Président a indiqué que le Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres serait examiné au cours de la session.

330. Le Président a déclaré que la présentation thématique des 12 descriptifs de programme de pays mettrait l'accent sur l'aggravation de la dénutrition et le surpoids et l'obésité chez les enfants.

331. Le Président a rendu compte des résultats obtenus par l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire supérieur entrant dans la catégorie des pays à revenu élevé, dans le cadre de son programme universel en faveur des droits de l'enfant. Il a souligné qu'il importait que l'UNICEF ait des orientations claires sur la voie à suivre.

332. Le Président a évoqué la présentation du budget intégré pour 2022-2025 et a rappelé aux États Membres l'importance des ressources régulières, dont les conditions d'utilisation plus souples permettaient à l'UNICEF d'affecter ses ressources là où les besoins étaient les plus grands.

333. Le Président a annoncé que cette session n'était pas seulement sa dernière en tant que Président ; il s'agissait également de la dernière session du mandat de Henrietta H. Fore en tant que Directrice générale, puisqu'elle quittait ses fonctions. Il a ajouté que le Conseil d'administration aurait l'occasion de lui faire ses adieux au cours de la session.

334. Le Président a déclaré que l'une des qualités extraordinaires du Conseil d'administration était sa détermination à donner la priorité aux enfants. Il a reconnu que les États Membres avaient des coutumes, des parcours historiques et des systèmes politiques différents et que chacun d'entre eux avait des points de vue très tranchés sur ce qui était bon pour les enfants et les jeunes. Il a souligné que, malgré ces différences, les membres du Conseil d'administration trouvaient toujours le moyen de s'entendre, dans l'intérêt des enfants. Le Président s'est dit confiant que la session resterait solidement ancrée dans cette tradition de compréhension réciproque et de compromis.

335. La Directrice générale a évoqué son premier jour à l'UNICEF en janvier 2018, moment où la situation des enfants était déjà catastrophique, et a déclaré que les défis n'avaient fait que s'intensifier. Le monde était plongé dans une situation d'urgence en matière de droits de l'enfant, la pandémie et d'autres crises concourant à priver les enfants de leur droit à la santé et au bien-être.

336. L'instabilité économique perturbait les services essentiels et rendait la survie des familles plus difficile. De nombreuses écoles primaires et secondaires restaient fermées et, pour des millions d'enfants dans le monde, la fréquentation scolaire était reportée indéfiniment. Le nombre d'enfants contraints de travailler avait considérablement augmenté. Et au cours de l'année précédente, les pires crises humanitaires subies par les enfants s'étaient aggravées.

337. Le nombre de catastrophes liées au climat avait triplé au cours des trente dernières années, forçant les gens à quitter leur foyer et entraînant l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau pour des millions de personnes. Près de la moitié des enfants du monde vivaient dans l'un des 33 pays classés comme étant extrêmement exposés aux effets des changements climatiques. On estimait à 36 millions le nombre d'enfants déplacés en raison de conflits, de violences ou de catastrophes.

338. La Directrice générale a néanmoins déclaré qu'elle demeurait optimiste, ayant été témoin de la formidable résilience des enfants ainsi que du dévouement inlassable des équipes de l'UNICEF et de leurs partenaires. La riposte à la pandémie de COVID-19 avait montré que l'organisation était résiliente et capable de revoir rapidement ses priorités à l'échelle mondiale. L'UNICEF demeurait déterminée à rester sur place et à agir dans les situations d'urgence humanitaire, mais aussi, compte tenu de son double mandat, à jeter les bases du développement.

339. L'UNICEF s'efforçait de remédier à la crise mondiale de l'apprentissage par le biais des initiatives Réinventer l'éducation, Génération sans limites et Giga ; le Fonds avait introduit le premier indice intégré qui analysait le risque climatique du point de vue des enfants ; et il explorait et mettait en œuvre diverses innovations. L'organisme soutenait la campagne visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous ; il renforçait sa collaboration avec les institutions financières internationales, les fondations, les sociétés, les gouvernements et les particuliers ; et il renforçait son dialogue avec ses partenaires privés.

340. L'UNICEF continuait d'améliorer son fonctionnement, en renforçant sa culture organisationnelle et ses valeurs fondamentales et en jouant un rôle de premier plan dans la réforme du système des Nations Unies.

341. La Directrice générale a déclaré que le Plan stratégique pour 2022-2025 traduisait le mandat universel de l'UNICEF, qui était d'atteindre tous les enfants, et que le document accordait une place importante aux questions de genre et de handicap dans tous les aspects de la programmation. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan, l'UNICEF maintiendrait sa pratique de longue date consistant à convenir des priorités avec les gouvernements nationaux, tout en défendant sans relâche les droits et le bien-être des enfants partout dans le monde. Cependant, pour réaliser les ambitions énoncées dans ce plan, l'UNICEF avait besoin du financement souple indispensable à sa capacité d'organiser des réponses efficaces et rapides aux situations d'urgence et d'aider les pays à renforcer leur résilience et leur développement à long terme.

342. Ouvrant le segment de la session réservé aux hommages, le Président a déclaré que cela avait été un grand privilège pour lui d'assumer la présidence du Conseil d'administration de l'UNICEF, organisme dont l'image de marque était largement méritée et constituait l'un de ses atouts les plus précieux, puisqu'elle permettait au Fonds de fonctionner sous différents systèmes politiques dans divers contextes sociaux et qu'elle inspirait confiance à des millions de donateurs et de partenaires dans le monde entier.

343. Il a déclaré que pendant près de quatre ans, la Directrice générale avait préservé cette image de marque et cette confiance, en dirigeant l'action menée par l'UNICEF pour relever les énormes défis auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes et en composant avec des crises multiples et prolongées. Elle avait été le fer de lance de la

riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins ; elle avait favorisé l'innovation et les solutions transformatrices ; et elle avait défendu une nouvelle conception de l'éducation. Sous sa direction, l'UNICEF avait cultivé des partenariats avec les secteurs public et privé, mis en place des initiatives de financement innovantes et concentré son action de manière plus marquée sur la réalisation des objectifs de développement durable. Elle avait également dirigé le Fonds lorsqu'il avait fait face à des questions difficiles, notamment en commandant des rapports indépendants sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur la culture organisationnelle, et avait toujours veillé à ce que l'UNICEF soit à la hauteur de ses idéaux. Elle avait fait sienne la réforme du système des Nations Unies, sans jamais cesser d'affirmer la pertinence du multilatéralisme. Elle avait été une ambassadrice inlassable de la cause des enfants.

344. Le Président a déclaré que la sagesse de la Directrice générale ainsi que sa présence courtoise et chaleureuse seraient vivement regrettées. Il lui a adressé ses meilleurs vœux et a exprimé l'espoir qu'elle reste en contact avec l'UNICEF.

345. Dans un message vidéo préenregistré, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que, depuis 75 ans, l'UNICEF apportait aide et espoir aux enfants du monde entier. Sous la houlette de la Directrice générale, l'UNICEF avait fait plus que tenir ses promesses : il avait aussi élargi son champ d'action de manière très prometteuse, en créant de nouveaux partenariats, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires et les services essentiels au niveau local, en poursuivant les campagnes de vaccination, en offrant à un plus grand nombre d'enfants une éducation en ligne et un soutien en matière de santé mentale, en faisant entrer davantage de filles dans les salles de classe, en s'efforçant de connecter toutes les écoles du monde à Internet, en amplifiant la voix des enfants et des jeunes et, grâce au dispositif COVAX, en contribuant à la plus grande campagne de vaccination de l'histoire.

346. Il a souligné le rôle que la Directrice générale avait joué dans la création du partenariat Génération sans limites ; son rôle de chef de file dans les efforts visant à mettre fin au fléau que constituent l'exploitation et les atteintes sexuelles ; et son action en faveur de la réforme du système des Nations Unies. Il a déclaré qu'elle léguait à ses successeurs un organisme plus respectueux et plus ouvert, prêt à affronter les 75 prochaines années de présence auprès des enfants. Il a qualifié d'inspirant son dévouement à la cause des enfants et l'a remerciée pour sa vision, ses idées, ses conseils et son énergie, ainsi que pour son engagement envers l'UNICEF et les enfants du monde.

347. Dans leurs déclarations nationales, les délégations ont rendu hommage à leur tour à la Directrice générale, exprimant leur profonde reconnaissance et leur admiration pour sa direction exemplaire de l'UNICEF. Elles ont salué son dévouement à la cause de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et le travail remarquable qu'elle avait accompli pour aider les enfants et les jeunes à relever les défis extraordinaires auxquels ils faisaient face.

348. À leurs yeux, l'UNICEF avait été, sous la direction de la Directrice générale, un partenaire clé, à la fois en raison de son rôle dans la lutte contre la pandémie dans le monde entier, notamment par le biais du Mécanisme COVAX, et de sa présence et son action dans les contextes les plus difficiles et les plus instables du monde. Une délégation l'a remerciée d'avoir mis l'accent sur l'innovation, le dynamisme et les partenariats, ce qui a permis à l'UNICEF de poursuivre l'exécution de ses programmes dans les conditions difficiles de la pandémie tout en limitant les risques pour les enfants, de protéger ses ressources humaines et financières, de favoriser une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation et d'intensifier la

distribution de matériel scolaire et de matériel de santé pour les enfants du monde entier.

349. Une délégation s'est dite reconnaissante que, sous la direction de la Directrice générale, le Fonds ait organisé plusieurs grandes campagnes humanitaires pour venir en aide aux enfants, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays, dans des régions éprouvées par la pauvreté, les conflits et les catastrophes naturelles. Un groupe de délégations a salué la réponse rapide et agile du Fonds à la situation actuelle en Afghanistan ainsi que le plaidoyer de la Directrice générale en faveur du droit des femmes et des filles à l'éducation et de leur droit de faire partie de la société sur un pied d'égalité avec les garçons et les hommes. Le groupe de délégations a remercié la Directrice générale de l'énorme travail qu'elle avait accompli en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles. Il a dit d'elle qu'elle était un modèle pour les filles et les femmes du monde entier, un exemple remarquable de ce qu'elles pouvaient accomplir, si on leur en donnait la possibilité.

350. Les délégations ont remercié la Directrice générale d'avoir contribué à la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, tant au sein de l'UNICEF que pour les enfants visés par ses services, et d'avoir facilité l'amélioration des politiques et pratiques dans ces domaines. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF l'a félicitée du courage avec lequel elle avait piloté l'organisation dans ce processus d'auto-examen, de réflexion et de réorientation vers les valeurs – dont l'importance accordée récemment à la lutte contre le racisme et la discrimination – qui faisaient de l'UNICEF une marque enviable.

351. Une délégation s'est félicitée qu'au cours du mandat de la Directrice générale, l'UNICEF ait atteint la plupart des objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 s'agissant de promouvoir la survie, la nutrition, la santé, l'éducation, la protection et les perspectives de vie des enfants.

352. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNICEF était un partenaire clé non seulement des États Membres, mais aussi pour le système des Nations Unies, le Fonds ayant réussi à élargir l'éventail des partenariats publics et privés sous la direction de la Directrice générale. Les délégations ont salué son leadership en matière de défense des droits de l'enfant dans le monde entier et de coordination des initiatives conjointes, et ont salué son engagement en faveur de la réforme des Nations Unies et sa volonté de faire en sorte que cette dernière se concrétise là où elle était particulièrement importante : au niveau des pays, près des personnes concernées.

353. Le groupe de délégations a souligné que la Directrice générale avait permis à l'UNICEF de se doter de nouveaux mécanismes de financement et avait renforcé les finances de l'organisation au profit des enfants du monde ; elle avait également souligné de manière constante l'importance d'un financement souple.

354. Remerciant la Directrice générale pour son dévouement, une délégation a déclaré qu'il n'était pas de but plus noble dans la vie que de défendre les intérêts de millions d'enfants confrontés à la violence, à la famine, à la pauvreté et aux inégalités. Les délégations se sont dites reconnaissantes d'avoir eu l'occasion de travailler avec la Directrice générale et ont déclaré qu'elle leur manquerait beaucoup. Elles lui ont adressé leurs meilleurs vœux.

355. Une délégation a remercié le Président pour la compétence avec laquelle il dirigeait le Conseil d'administration et l'a assuré du soutien de sa délégation pour faire en sorte que les délibérations soient couronnées de succès.

356. Plusieurs délégations, soulignant les inégalités révélées par la pandémie de COVID-19, ont déclaré que l'action de l'UNICEF était plus importante que jamais.

Elles ont noté l'ampleur des effets de la pandémie sur les enfants, en particulier les filles, notamment la pauvreté, la malnutrition, la violence domestique et fondée sur le genre, le mariage précoce, le travail des enfants et diverses formes d'exploitation, y compris la traite. Les délégations ont évoqué le fossé numérique, qui continue de se creuser et qui a entraîné un accès très inégal à l'éducation pendant la pandémie ; elles ont également noté le très grand nombre d'enfants qui n'étaient toujours pas scolarisés. Une délégation a préconisé une approche intersectionnelle des inégalités et de la discrimination afin de favoriser l'instauration, sur le terrain, de politiques efficaces et transformatrices.

357. Les délégations ont appelé à une intensification des efforts pour distribuer le vaccin contre la COVID-19 dans les pays en développement ou vulnérables. Le responsable international des questions de politique et de plaidoyer en matière d'inégalités pour Oxfam et Président de la People's Vaccine Alliance a exhorté l'UNICEF à encourager les investissements dans la fabrication partout dans le monde des vaccins nécessaires pour mettre fin à la pandémie.

358. Une délégation a souligné qu'il importait d'assurer un suivi efficace pour assurer la mise en œuvre cohérente du mandat de l'UNICEF, tandis qu'une autre délégation a demandé un renforcement de la fonction d'évaluation afin de mieux mesurer les retombées, de contribuer à la base de données mondiale et de gérer les connaissances en interne.

359. Les délégations ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux nouveaux défis. L'une d'elles a déclaré que, dans le contexte des changements climatiques, il fallait que la sensibilité du climat soit systématiquement prise en compte dans la programmation, et elle a préconisé le renforcement des capacités internes à cet égard. Deux délégations ont souligné qu'il importait de relever les défis que posaient les médias numériques, l'une d'elles notant que, bien qu'essentiels à l'éducation, les médias numériques réduisaient les interactions sociales, augmentaient les problèmes de santé mentale et exposaient les enfants et les adolescents à la violence, notamment aux brimades, aux discours de haine et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Des délégations ont également souligné le potentiel d'initiatives telles que Giga, Génération sans limites et Réinventer l'éducation et ont insisté sur la nécessité de combler le fossé numérique.

360. Une délégation a demandé que l'on continue de se pencher sur les causes profondes de la migration ainsi que sur les déplacements forcés, la xénophobie et la discrimination, et a préconisé qu'on limite le recours aux pratiques néfastes telles que la détention d'enfants migrants et la séparation des familles.

361. Des délégations ont demandé à la communauté internationale d'assurer le financement souple et prévisible dont l'UNICEF avait besoin pour s'acquitter de son mandat. La pandémie avait fait ressortir la nécessité de disposer d'un financement souple pour répondre rapidement aux urgences et fournir un soutien rapide et efficace au niveau des pays. Une délégation a exhorté les États Membres à donner suite d'ici à 2023 aux engagements pris dans le cadre du pacte de financement, en consacrant au moins 30 % du financement aux ressources ordinaires.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2022 du Conseil d'administration

362. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté pour information le projet de programme de travail (E/ICEF/2021/24), qui avait été établi par son équipe en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, compte tenu des textes applicables, de la décision 2020/14 sur les méthodes de travail, des demandes

formulées dans les décisions du Conseil d'administration et des propositions du secrétariat.

363. Le Secrétaire a noté que le programme de travail était un cadre flexible qui pouvait faire l'objet de modifications à tout moment en cours d'année.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

364. La présentation du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 (E/ICEF/2021/25) a été précédée d'une vidéo sur les priorités des enfants et des jeunes du monde entier, dont pas moins de 200 000 avaient fait part de leur point de vue à l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du Plan. Après l'introduction faite par le Directeur général adjoint chargé des programmes, le Plan stratégique a été présenté par la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi. Les délégations ont commenté le Plan stratégique dans leurs déclarations nationales et au cours du débat au titre du point 4 de l'ordre du jour.

365. Les délégations ont réservé un accueil favorable au Plan stratégique, deux groupes de délégations se félicitant du processus d'élaboration consultatif et transparent. Une délégation s'est dite satisfaite de l'accent mis sur la promotion et la protection du bien-être des enfants, tandis que deux délégations ont rappelé le mandat universel de l'UNICEF, qui était d'atteindre tous les enfants, partout dans le monde.

366. Une délégation a salué l'intention de l'UNICEF de s'engager dans des partenariats transformateurs au sein du système des Nations Unies (et au-delà) et a encouragé le Fonds à continuer de rechercher des gains d'efficacité par le biais de services communs et d'approches conjointes.

367. Une délégation s'est félicitée de la transition vers une approche transformatrice et intersectionnelle des inégalités et de la discrimination, qui tient compte notamment des facteurs sous-jacents afin d'apporter un changement systémique, tandis qu'une autre délégation a salué les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes de la mortalité infantile, de la pauvreté, de la vulnérabilité, de l'exploitation sexuelle et de l'exclusion. Les délégations ont indiqué qu'elles appréciaient d'autres domaines d'intervention clés, notamment les questions liées à l'égalité des genres et aux enfants handicapés, qui étaient devenues des priorités transversales ; le climat ; l'innovation ; la résilience des systèmes de soins de santé. Une délégation s'est félicitée des plans visant à soutenir les politiques et programmes d'éducation inclusive fondés sur des données factuelles. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les droits de la personne, notamment les droits des filles et des femmes, et une délégation a appelé à la prévention de la séparation des familles et de la détention liées à la migration des enfants. Cette délégation a encouragé l'UNICEF à garantir l'accès des enfants migrants aux services de base et à leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel.

368. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'intégration de l'action humanitaire dans l'ensemble du plan stratégique, compte tenu du double mandat de l'UNICEF et de l'intensification de ses opérations humanitaires. Une délégation a noté l'importance de ce mandat pour l'aboutissement des efforts de la communauté internationale visant à riposter à la pandémie et à s'en relever et à obtenir des résultats en matière de développement durable. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'approche de la programmation humanitaire et du développement tenant compte des risques, plus particulièrement de l'objectif consistant à continuer de contribuer à la cohésion sociale et à la paix. Elles ont noté que la programmation transversale en

matière de résilience, de consolidation de la paix et d'action climatique, qui s'attaque aux causes profondes de vulnérabilités telles que la fragilité, les conflits, les déplacements et les situations d'urgence, contribuerait à renforcer les capacités locales de prévention des crises et de préparation et de réponse à ces dernières.

369. Une délégation a apprécié l'inclusion de facteurs institutionnels de réussite, car une culture de travail saine permettrait à l'UNICEF d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants.

370. Un groupe de délégations a souligné le renouvellement du mandat de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui préconisait un engagement renforcé en faveur de la réforme du système et de la cohérence, de la collaboration, de l'efficacité et de l'efficacités. Les délégations ont salué les plans stratégiques des fonds et programmes sis à New York, qui forment le cadre permettant de traduire le mandat en une programmation stratégique et en activités opérationnelles. Le groupe a dit apprécier les détails concernant la collaboration et le parallélisme entre les contributions et les résultats collectifs, ce qui permettrait de mesurer ces derniers. Les délégations appréciaient également les liens de complémentarité entre les plans et les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources, qui faciliteraient l'établissement de la nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe a noté que les résultats collectifs reposaient sur la compréhension des avantages comparatifs et des mandats respectifs des organismes ainsi que des synergies potentielles, dont il fallait tirer profit pour faciliter une collaboration coordonnée à l'échelle du système et les contributions spécifiques des organismes à la réponse aux besoins sur le terrain.

371. Le groupe de délégations attendait des organismes qu'ils rendent compte des résultats collectifs, notamment sur le développement des capacités et d'un environnement propice à l'obtention de résultats de développement, à long terme et à l'échelle du système. Les examens à mi-parcours permettraient de faire le point et d'ajuster les modalités de partenariat et les contributions spécifiques des agences à l'engagement conjoint.

372. Un groupe de délégations a souligné que le Plan, en tant que document appartenant à un organisme, ne traduisait pas toutes les préoccupations et priorités des États Membres, y compris ceux qui se joignaient à la déclaration collective. Le groupe estimait néanmoins que le Plan constituerait un cadre global qui permettrait à l'UNICEF de s'acquitter au mieux de son mandat et de soutenir les pays dans l'action qu'ils mènent pour satisfaire leurs besoins et priorités nationaux en matière de développement. Affirmant sa volonté de soutenir l'UNICEF dans l'exécution de son mandat, le groupe de délégations a dit attendre avec impatience l'adoption d'une décision approuvant le nouveau Plan.

373. Plusieurs délégations ont relevé l'utilisation de termes qui n'avaient pas été arrêtés au niveau intergouvernemental ; une délégation a fait valoir qu'une décision pourrait être adoptée, mais avec de fortes réserves. La délégation a ajouté qu'elle reconnaissait le potentiel de l'UNICEF dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et de l'aide sociale aux enfants et aux familles.

374. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de reconnaître la prise en main des programmes par les pays et les priorités nationales et d'adapter le travail de l'UNICEF aux différents contextes. Elles ont fortement encouragé l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec les autres entités des Nations Unies pour faire coïncider la programmation avec les plans-cadres de coopération propres à chaque pays, en étroite consultation avec les gouvernements nationaux. Une délégation a dit espérer que l'UNICEF continuerait de consulter toutes les parties prenantes dans

l'élaboration des descriptifs de programmes de pays et de veiller à ce que ces documents soient fidèles aux valeurs de la Charte des Nations Unies, notamment la promotion du respect des droits de la personne. La Directrice générale a confirmé que l'UNICEF baserait tous ses programmes sur le principe de l'appropriation nationale et collaborerait avec chaque pays pour veiller à ce que le libellé cadre avec le contexte culturel et opérationnel national.

375. Plusieurs délégations ont signalé que, du fait de la pandémie, la réalisation des objectifs de développement durable avait reculé ; un groupe de délégations a préconisé l'adoption de nouvelles approches pour surmonter les obstacles.

376. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souligné que les comités nationaux pouvaient apporter une valeur ajoutée dans le domaine du virage numérique : ces organisations étaient agiles et entretenaient des liens étroits avec leurs donateurs et leurs marchés. Importants contributeurs au financement provenant du secteur privé et principale source de fonds non affectés, les comités nationaux étaient impatients de collaborer avec l'UNICEF sur un plan d'affaires percutant pour favoriser la croissance et obtenir les résultats escomptés.

377. Une délégation a demandé comment le Plan stratégique serait adopté au niveau national. La Directrice a noté que l'élaboration du Plan s'était largement inspirée des consultations et des analyses partant de la base, notamment les analyses de situation agrégées et les priorités communiquées par les bureaux de pays au cours de l'année précédente. Au cours des quatre mois à venir, la méthodologie de mise en œuvre serait affinée et, sur la base des priorités nationales, les états de référence, les jalons et les objectifs de mesure du Plan stratégique seraient élaborés. En outre, chaque programme de pays, à des moments stratégiques du cycle de programmation, serait évalué quant à son alignement sur les résultats du Plan stratégique et à sa contribution à ces derniers, et les ajustements nécessaires seraient apportés aux plans de développement et de financement afin d'obtenir des résultats à plus grande échelle en faveur des enfants.

378. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/14 (voir annexe I).

B. Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres

379. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres ([E/ICEF/2021/31](#)). Après une vidéo mettant en évidence les effets de la pandémie de COVID-19 sur les filles et les femmes, la Directrice associée pour l'égalité des genres a présenté le Plan.

380. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son plan bien structuré et fondé sur des données factuelles, a reconnu le processus consultatif qui l'avait inspiré et a appelé à une accélération des progrès pour atteindre les objectifs qui y étaient énoncés. Une autre délégation s'est associée à ce groupe pour saluer les mesures claires visant à intégrer l'égalité des genres dans les cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025.

381. Le groupe de délégations a noté que, compte tenu de la pandémie, de la crise climatique et de l'augmentation du nombre de crises humanitaires et prolongées, il aurait apprécié qu'une approche fondée sur les droits humains soit appliquée de manière plus cohérente ; qu'une attention plus marquée soit accordée aux personnes en situation de handicap ; et que l'accent soit mis davantage sur des stratégies transformatrices.

382. Le groupe de délégations et deux autres délégations ont demandé que l'on mette davantage l'accent sur l'éducation sexuelle et sur la santé et les droits en matière de

sexualité et de procréation, une délégation précisant qu'une éducation sexuelle complète devait être de qualité et adaptée au sexe et à l'âge, conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, et a demandé que l'on accorde la priorité aux adolescentes, aux jeunes femmes et aux jeunes des populations clés dans les environnements à forte prévalence du VIH.

383. Le groupe de délégations a dit apprécier l'accent mis sur la responsabilité institutionnelle et la volonté de dégager les résultats liés au genre, de l'étape de la conception du programme jusqu'à sa mise en œuvre et à son suivi, tandis qu'une délégation a applaudi le caractère spécifique des indicateurs et des mécanismes de suivi.

384. Le groupe de délégations a encouragé l'utilisation de données ventilées dans la planification et la communication d'informations, et a exprimé un vif intérêt pour l'engagement d'investir et de plaider en faveur de la communication obligatoire de données ventilées par sexe et par âge, y compris dans les situations d'urgence humanitaire.

385. Le groupe de délégations appréciait l'accent mis sur les systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre, étant donné leur importance pour la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'amélioration des résultats scolaires des enfants.

386. Une délégation a applaudi l'engagement à aider les plus marginalisés, y compris ceux qui font l'objet d'une discrimination fondée sur le handicap, la race, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et a encouragé une plus grande inclusion des jeunes, y compris les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queer et intersexes, une autre délégation demandant que l'on accorde plus d'importance à leur protection. Une délégation a félicité l'UNICEF de continuer à soutenir les femmes, les jeunes et les organisations locales de justice sociale dans leur lutte contre les problèmes urgents, notamment l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; l'injustice raciale ; la crise climatique.

387. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis sur les adolescents et leur rôle en tant qu'agents de changement, notant que la baisse de la scolarisation liée à la pandémie et l'augmentation des mariages et des grossesses précoces avaient eu une incidence sur leur développement ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

388. La délégation a salué l'importance accordée à la protection contre la violence faite aux femmes et aux autres groupes à risque, notamment les personnes atteintes du VIH/sida, et a appelé à redoubler d'efforts pour protéger la petite enfance et le droit des filles à l'éducation, ainsi que pour combler le fossé numérique.

389. Une délégation a demandé comment l'UNICEF comptait garantir un financement suffisant pour atteindre les objectifs énoncés dans le Plan. La Directrice associée pour l'égalité des genres a répondu que l'UNICEF continuerait de s'imposer, comme point de référence, le seuil de 15 % de tous les fonds reçus, conformément aux critères énoncés dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a noté qu'en 2020, le Fonds avait consacré 23 % des fonds reçus aux travaux sur les questions de genre.

390. Le groupe de délégations a fait remarquer que l'UNICEF demeurait un chef de file au sein du système des Nations Unies, si l'on se référait aux indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système, et s'est félicité de l'accent mis sur le financement des mesures en faveur de l'égalité des genres et de la parité à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que de l'engagement à garantir une expertise en matière d'égalité

des genres dans tous les secteurs, tout en notant la nécessité de disposer de ressources suffisantes.

391. Une délégation a demandé quelles mesures l'UNICEF avait prises en vue de réaliser la parité femmes-hommes à l'interne pour les postes P-5 et des classes supérieures. La Directrice associée a répondu que le Fonds assurait le suivi de la question par divers moyens, notamment un tableau de bord de gestion mondiale, et qu'il mettait en place des viviers de talents et des mécanismes de sensibilisation.

392. Une délégation a salué l'engagement de l'UNICEF à accroître son influence et à développer de nouveaux partenariats ; elle a demandé instamment de redynamiser les partenariats existants avec les donateurs et les autres organismes des Nations Unies et de déployer des efforts conjoints en faveur d'une programmation tenant compte des questions de genre et des besoins des femmes par le biais des groupes de coordination.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

393. Les descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie, l'Arménie, le Bangladesh, le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, le Guatemala, Madagascar, Oman, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe ont fait l'objet d'un examen du Conseil d'administration.

394. Après une introduction par le Directeur du Groupe des programmes, le Directeur de la nutrition a fait une présentation. Il a déclaré qu'à l'heure où l'UNICEF déploie sa stratégie en matière de nutrition pour 2020-2030, les progrès sans précédent accomplis au cours des deux décennies précédentes méritaient d'être reconnus : le nombre de retards de croissance avait diminué d'un tiers, ce qui représentait une baisse de 55 millions du nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance depuis 2000. Pourtant, les progrès étaient lents s'agissant de réduire l'émaciation des enfants, et le nombre d'enfants en surpoids ou obèses augmentait dans toutes les régions. La mondialisation, l'urbanisation, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, les changements climatiques et les pandémies façonnaient le paysage de la malnutrition infantile. Pour réagir efficacement, l'UNICEF instaurait six changements stratégiques consistant à : se concentrer sur le triple fardeau de la malnutrition ; adopter une approche globale du cycle de vie pour les programmes de nutrition, incluant les enfants d'âge scolaire et les adolescents ; améliorer la qualité de l'alimentation des enfants et des services et pratiques nutritionnels les concernant ; mettre en œuvre une approche systémique de la programmation nutritionnelle pour la nutrition maternelle et infantile ; accorder une plus grande attention à la mobilisation du secteur privé pour améliorer les résultats en matière de nutrition ; adopter, en matière de nutrition, une vision et un programme universels, s'appliquant à tous les pays.

395. Après la projection d'une vidéo, deux tables rondes ont été organisées, avec des intervenants représentant des gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile, ainsi qu'une organisation non gouvernementale, et reflétant les 12 pays participant à la CPD (pour lesquels des descriptifs de programme de pays ont été présentés). Ils ont rendu compte de leur collaboration avec l'UNICEF sur l'un des deux thèmes suivants : la dénutrition infantile, y compris les retards de croissance, l'émaciation et les carences en micronutriments ; et le surpoids et l'obésité chez les enfants.

396. Les représentants des pays présentant des descriptifs de programmes de pays (Albanie, Arménie, Bangladesh, Botswana, Cameroun, Comores, Érythrée, Guatemala, Madagascar, Oman, République démocratique populaire lao et

Zimbabwe) se sont félicités des nouveaux descriptifs de programme de pays et ont noté que ces documents traduisaient les priorités de leurs gouvernements respectifs.

397. Le représentant de l'Azerbaïdjan a déclaré que son pays accordait une grande importance à sa coopération avec l'UNICEF. Sa délégation étant préoccupée par certaines formules utilisées dans le projet de descriptif de programme pour l'Arménie, il a demandé que les formules utilisées par les entités des Nations Unies soient harmonisées.

398. Le représentant de l'Arménie a déclaré que son pays préconisait une coopération avec les États Membres en matière de programmation et que l'UNICEF se concentrait sur les besoins et les droits humains des enfants, en particulier ceux en situation de vulnérabilité.

399. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/15 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

400. Le Président a indiqué que, en application de sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la première prorogation de deux mois du programme multipays des Caraïbes orientales ; des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Belize, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, le Maroc, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ; des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie, le Monténégro, le Niger, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad.

401. Le Conseil d'administration a été invité à approuver les prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'Algérie, El Salvador, la Guinée-Bissau et le Mozambique, faisant suite à des prorogations d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à trois prorogations, de deux, quatre et six mois, respectivement ; la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à une prorogation de deux ans ; la prorogation de trois mois du programme de pays pour les Maldives, faisant suite à une prorogation d'un an ; les prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye et la Zambie, faisant suite à des prorogations antérieures d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de quatorze mois du programme de pays pour Haïti ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti.

402. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/16 (voir annexe I).

D. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2022

403. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point, suivie de la Directrice de la Division des partenariats publics, qui a présenté le rapport (E/ICEF/2021/30), puis du représentant de l'UNICEF, Jordanie, qui a donné des exemples de l'importance d'un financement souple pour les programmes sur le terrain.

404. Une délégation a exprimé son soutien à l'appel lancé par l'UNICEF en faveur d'un financement souple accru, en particulier dans le contexte de la pandémie, a salué le succès des activités de collecte de fonds menées en 2020 et a reconnu la difficulté d'obtenir des contributions à long terme. La délégation a exhorté l'UNICEF à

continuer d'innover et d'adapter sa stratégie de mobilisation des ressources, et s'est dite impatiente de recevoir des mises à jour futures sur les résultats obtenus grâce à l'instrument financier de la Banque mondiale et au Fonds Dynamo autorenewable. La Directrice a remercié la délégation de soutenir l'appel en faveur d'un financement souple et a confirmé que l'UNICEF fournirait des mises à jour lors des prochaines sessions du Conseil d'administration.

405. Une délégation s'est dite préoccupée par la diminution de la part des ressources ordinaires exprimée en pourcentage du financement total au cours des huit dernières années et a invité l'UNICEF à s'interroger sur les efforts que le Fonds déployait pour accroître le nombre de donateurs de ressources de base et les montants obtenus (ressources ordinaires, financement thématique et fonds consacrés aux activités relatives aux programmes). La délégation a encouragé l'UNICEF à augmenter la part des dépenses liées au développement dans le cadre des activités conjointes et à engager un dialogue avec les autres entités des Nations Unies. Elle s'est enquis des projets d'indicateurs harmonisés pour la mise en œuvre du pacte de financement des Nations Unies et du calendrier d'élaboration d'une définition opérationnelle convenue des activités communes des entités des Nations Unies.

406. La Directrice a déclaré que l'UNICEF partageait les préoccupations exprimées concernant la baisse des ressources ordinaires. Dans le but de mobiliser un financement souple, l'UNICEF comptait améliorer encore ses communications, explorer de nouvelles modalités, innover, investir dans l'élargissement de sa base de financement, intensifier le dialogue avec les États Membres clés et les partenaires hautement prioritaires du secteur privé, et intégrer ses initiatives en matière de collecte de fonds et de partenariats publics et privés. L'UNICEF travaillait main dans la main avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour mieux définir ce qui constitue une activité conjointe. Le Fonds avait préparé un projet de document présentant différentes options et qui avait été transmis au Bureau de la coordination des activités de développement, accompagné d'offres de soutien pour faire avancer le travail. La Directrice générale adjointe a noté que les organismes des Nations Unies et l'UNICEF avaient besoin de comprendre de manière plus nuancée quels étaient les besoins des partenaires et ce qu'il fallait faire pour conserver la confiance du public.

407. Une délégation a demandé si l'UNICEF prévoyait de s'engager davantage dans des initiatives conjointes de mobilisation de ressources avec d'autres organismes des Nations Unies. La Directrice a déclaré que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec d'autres organismes, en particulier au niveau des pays, pour susciter conjointement le dialogue avec les donateurs et pour mobiliser des ressources conjointement par le biais des plans-cadres de coopération. Elle a déclaré que cette approche était semblable à l'action conjointe menée dans le cadre des appels humanitaires et de la coordination de la mobilisation et de la collecte de fonds pour les interventions humanitaires.

408. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/17 (voir annexe I).

E. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

409. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté des informations actualisées sur l'utilisation des transferts humanitaires en espèces et a fait un exposé au Conseil d'administration sur l'Afghanistan.

410. Une délégation a souligné la nécessité de maintenir et de généraliser l'utilisation des espèces en tant que modalité de paiement usuelle dans les crises humanitaires, même lorsque cela présentait des difficultés, et jugeait que le rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans l'élaboration du système commun d'assistance en espèces des Nations Unies constituait une évolution positive. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF œuvrait à généraliser l'utilisation des espèces dans des pays supplémentaires et que ce principe suscitait beaucoup d'enthousiasme. La délégation a demandé comment l'UNICEF entrevoyait l'avenir d'une approche publique des données et de l'interopérabilité. Le Directeur a indiqué que des progrès avaient été réalisés en ce qui concernait le système commun de paiement, qui était utilisé dans plus de 20 pays. Il a déclaré que le partage des données était une priorité de plus en plus importante, qui avait inspiré la mise au point d'une solution mondiale de gestion des données de l'UNICEF. L'UNICEF continuerait de se pencher sur les enjeux juridiques du partage des données avec d'autres organismes des Nations Unies.

411. Une délégation a félicité l'UNICEF de la façon dont le Fonds avait adapté sa programmation au contexte de la pandémie de COVID-19 ; de l'accent mis sur la sécurité de sa programmation et sur une mobilisation authentique et inclusive de la population ; et du recours à une programmation intégrée pour mieux protéger les populations vulnérables. La délégation a salué les plans visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, des crises et des déplacements par le biais de programmes transversaux et à donner la priorité aux mesures globales de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et les autres pratiques néfastes.

412. Une délégation a demandé comment l'UNICEF s'adapterait à l'accroissement des besoins humanitaires, notamment en ce qui concernait la localisation, les catastrophes liées aux changements climatiques et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et a prié l'UNICEF de fournir des détails, lors de la première session ordinaire de 2022, sur les enseignements tirés de la programmation dans ce domaine et sur les moyens employés pour mesurer les résultats.

413. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer de renforcer sa capacité d'intervenir en cas de crise et d'élaborer des plans de préparation dans lesquels figuraient des listes d'experts. Le Directeur a indiqué qu'une équipe de sa division avait été chargée de travailler sur les mesures de préparation et d'intervention rapide. Le financement des mesures de préparation demeurait problématique, et le Directeur se félicitait de travailler avec les délégations et d'autres partenaires sur cette question.

414. Une délégation a demandé que le rapport issu de l'examen de l'action humanitaire soit rendu public et que le Conseil d'administration reçoive des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations y figurant. Le Directeur a pris note de ces deux demandes et a confirmé que les hauts responsables de l'UNICEF étaient fermement déterminés à mettre ces recommandations en œuvre.

415. La délégation a déclaré qu'il importait de donner la priorité aux approches intégrant les questions de genre et de handicap et a également encouragé l'UNICEF à tirer parti des progrès réalisés en matière de localisation, étant donné que l'organisation joue un rôle essentiel dans la réponse aux besoins nutritionnels urgents dans un contexte de famine généralisée.

416. Concernant l'Afghanistan, les délégations ont demandé si le personnel féminin pouvait travailler pour les organisations humanitaires et partout au pays, tandis qu'une autre délégation a demandé quelles mesures l'UNICEF prendrait pour protéger son personnel recruté sur le plan national, en particulier les femmes. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie du Sud a déclaré que le personnel travaillant avec l'administration de facto avait constaté des différences entre les provinces pour ce qui était d'autoriser les femmes à reprendre le travail. L'UNICEF et ses partenaires

menaient une action de plaidoyer énergique sur cette question et ont observé des signes encourageants dans les établissements où ils opéraient. La Directrice générale avait approuvé plusieurs mesures spéciales pour assurer la sécurité du personnel de l'UNICEF ainsi que des mesures exceptionnelles pour le personnel féminin à risque.

417. Une délégation a demandé comment le système des Nations Unies et ses organismes allaient gérer les retombées des sanctions et des clauses de conditionnalité. Le Directeur a souligné qu'il importait de préserver l'espace et l'impératif humanitaires dans des endroits comme l'Afghanistan. L'UNICEF se réjouissait à la perspective d'élaborer avec les délégués des moyens efficaces d'atteindre ces buts. La délégation a demandé comment la présence de l'UNICEF sur le terrain contribuerait à garantir que les femmes et les filles continueraient d'avoir accès aux services et a sollicité le point de vue de l'UNICEF sur les mouvements des personnes qui franchissaient la frontière vers le Pakistan et leur incidence sur les activités dans les domaines de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le Directeur régional a déclaré que la politique de l'UNICEF consistant à « rester sur place et à agir » s'accompagnait d'une forte présence sur le terrain partout en Afghanistan. L'UNICEF continuerait de compter sur l'appui du Conseil d'administration pour pouvoir transposer ses programmes à plus grande échelle afin de répondre aux besoins de la population.

418. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait rencontré des obstacles à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sur le territoire de l'Afghanistan. Le Directeur a répondu qu'il était essentiel que l'aide humanitaire soit acheminée en toute sécurité partout au pays vers ceux qui en avaient le plus besoin et que l'UNICEF signalerait les problèmes rencontrés, le cas échéant.

419. La délégation a également demandé comment l'UNICEF entendait améliorer la présence auprès des populations touchées tout au long du cycle de programmation en Afghanistan, et de manière générale. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF utilisait régulièrement le système U-Report ; le Directeur régional a ajouté que son utilisation par les jeunes en Afghanistan était passée de 100 000 à 500 000 usagers au cours des semaines précédentes et que la participation active des jeunes avait contribué à orienter les plans de l'organisation pour son action dans le pays.

F. État des progrès accomplis par l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire supérieur entrant dans la catégorie des pays à revenu élevé, dans le cadre de son programme universel en faveur des droits de l'enfant

420. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté le rapport d'activité (E/ICEF/2021/26), puis le Directeur du Groupe des programmes a fait une présentation.

421. La Présidente du groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souligné le mandat universel de l'UNICEF et a fait remarquer que la souffrance des enfants faisait fi des frontières. S'ils étaient surtout connus pour leur intervention matérielle auprès des enfants les plus défavorisés des pays les plus pauvres, les comités nationaux étaient non moins fiers de leur action de plaidoyer en faveur des enfants les plus vulnérables des pays à revenu élevé.

422. La Présidente du groupe permanent a souligné l'importance de l'examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé, qui avait donné au Conseil d'administration l'occasion de prendre conscience de l'importance des activités de plaidoyer et d'inviter l'UNICEF à

travailler avec les comités nationaux pour contribuer aux résultats dans les pays à revenu élevé. Le bilan des progrès réalisés en 2021 constituait une autre étape importante, car il attirait l'attention sur la situation critique des enfants vulnérables dans les pays à revenu élevé tout en faisant état des moyens experts et financièrement avantageux par lesquels les activités de plaidoyer des comités nationaux avaient contribué à améliorer la vie de ces enfants.

423. La Présidente du groupe permanent a affirmé la volonté des comités nationaux de mener des efforts pour défendre le principe de l'universalité des droits de l'enfant dans la poursuite d'un monde meilleur, plus sûr, plus juste et durable pour chaque enfant, en travaillant main dans la main avec les gouvernements et toutes les entités concernées des Nations Unies.

G. Évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement, et réponse de l'administration

424. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation (E/ICEF/2021/28), puis la Directrice adjointe du Groupe des programmes a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/29).

425. Les délégations ont favorablement accueilli l'évaluation et ont félicité l'UNICEF pour son travail visant à renforcer la cohérence entre les efforts de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, soulignant que dans l'examen quadriennal complet de 2020, cette action avait été préconisée.

426. Un groupe de délégations s'est dit encouragé par les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation, notamment l'ajout de la consolidation de la paix en tant que priorité de programmation transversale dans le Plan stratégique pour 2022-2025. Le groupe a déclaré que, comme il était indiqué dans l'examen quadriennal complet, il était essentiel de gérer les risques de manière à éviter les crises humanitaires. Il s'imposait de pouvoir satisfaire les besoins vitaux immédiats tout en les reliant au relèvement rapide. Il fallait des investissements à long terme dans le développement pour s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits, et une meilleure coordination des efforts en matière d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix pour atténuer et réduire les besoins humanitaires.

427. Le groupe a demandé à l'UNICEF de susciter, à l'échelle du Fonds, la compréhension d'une approche de la programmation axée sur l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Les délégations ont exhorté l'UNICEF à s'attaquer au phénomène du cloisonnement dans les domaines de la planification, de la communication des informations, du financement et de la dotation en personnel. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a indiqué que le cloisonnement découlait de la séparation entre la planification humanitaire et l'ensemble de la programmation nationale, y compris en matière d'autorisations budgétaires et de communication des informations. L'élimination de ces doubles emplois permettrait de réduire la charge de travail des bureaux nationaux. L'UNICEF étudiait les moyens d'harmoniser la planification, la communication d'informations et le financement dans le cadre de son amélioration organisationnelle, et espérait pouvoir compter sur le soutien du Conseil d'administration. Le Fonds cherchait également à regrouper les programmes, par exemple en reliant les transferts humanitaires en espèces aux programmes de protection sociale.

428. Les délégations ont demandé un renforcement des capacités en matière d'analyse globale des risques et des conflits, une programmation tenant compte des

conflits (ou des risques de conflit), des dispositifs de protection sociale et de résilience permettant de faire face aux chocs, et le renforcement de la consolidation de la paix ; une délégation a exhorté l'UNICEF à mettre à profit son rôle de chef de file (ou de chef de file conjoint) sectoriel.

429. Le groupe de délégations a appelé à une plus grande collaboration avec les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux, y compris les autres entités des Nations Unies, le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) et les institutions financières internationales, pour s'attaquer aux facteurs multidimensionnels de conflit. Une délégation a rappelé l'avantage comparatif dont le Fonds disposait et son double mandat de développement et d'action humanitaire et a exhorté l'UNICEF à soutenir la planification conjointe du développement et de l'action humanitaire au niveau des pays.

430. Les délégations ont souligné qu'il importait de rendre des comptes aux populations touchées et de renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile locale, tant dans le domaine humanitaire que dans celui du développement, ainsi que de renforcer les capacités locales et nationales en matière de résilience et de gestion des risques de catastrophe. Une délégation a encouragé l'UNICEF à établir un lien entre, d'une part, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les interventions humanitaires et, d'autre part, la protection, la responsabilisation et les approches participatives dans les activités de développement. La Directrice adjointe du Groupe des programmes a indiqué que l'UNICEF travaillait à mettre à jour ses procédures de sauvegarde, conformément au principe consistant à tirer parti des investissements réalisés dans le cadre de l'action humanitaire pour les consacrer au développement.

431. Le groupe de délégations a demandé que soient adoptées des approches tenant compte du genre et du handicap, tandis qu'une délégation a demandé à l'UNICEF de prendre en compte, dans l'élaboration des programmes, les populations déplacées.

432. Le groupe de délégations attendait avec intérêt une mise à jour de la version révisée de la procédure de l'UNICEF sur la mise en relation de l'action humanitaire avec la programmation du développement. La Directrice adjointe a déclaré que la procédure, qui doit être mise à jour en 2022, serait alignée sur les stratégies de changement et les indicateurs figurant dans le Plan stratégique et qu'elle s'accompagnerait d'un plan de mise en œuvre.

433. Une délégation s'interrogeait sur la recommandation concernant un marqueur du lien entre l'action humanitaire et le développement. La Directrice adjointe a répondu que l'UNICEF avait déterminé que l'ajout d'un « niveau » supplémentaire de marqueurs et d'informations à communiquer augmenterait la charge de travail pour les bureaux de pays. En outre, le principe du lien entre les composantes était de mieux relier l'action humanitaire et le développement et non d'ajouter un nouveau pilier. L'UNICEF était persuadé qu'il pouvait mesurer l'efficacité de son action dans ce domaine sans utiliser un tel marqueur, notamment par la communication d'informations sur le Plan stratégique et les informations actualisées communiquées au Conseil d'administration dans les rapports de la direction générale.

434. Une délégation, tout en se félicitant de la mention de la consolidation de la paix dans le Plan stratégique, a fait remarquer que l'objectif de la consolidation de la paix était de contribuer à des sociétés pacifiques par le biais de politiques sociales, notamment en matière d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de santé et de protection sociale. À ce titre, la délégation considérait que du point de vue de l'UNICEF, la consolidation de la paix était équivalente au travail de développement. Elle jugeait donc que la consolidation de la paix faisait déjà partie du tandem formé

par l'action humanitaire et le développement et que l'action de l'UNICEF rendait déjà les sociétés plus prospères et plus pacifiques.

435. La délégation a demandé pourquoi la consolidation de la paix entrainait en ligne de compte dans le cadre d'une évaluation portant sur les liens entre le travail humanitaire et le développement. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que le titre de l'évaluation, qui avait été arrêté en 2019, traduisait la terminologie qui était en vigueur à ce moment-là. Cependant, dans l'esprit des mécanismes plus amples en matière de politiques, telles que l'examen quadriennal complet, le Bureau de l'évaluation avait demandé à l'équipe d'évaluation de poser des questions plus générales et plus fondamentales, notamment sur le thème de la consolidation de la paix. La Directrice adjointe du Groupe des programmes a fait remarquer que le but de l'établissement de liens entre les interventions en matière d'action humanitaire et de développement était d'atténuer les chocs en s'attaquant aux risques sous-jacents de manière durable, de sorte que lorsqu'un choc se produirait, la résilience des communautés permettrait d'éviter le recours à une assistance urgente. Cela ne serait possible qu'en réduisant le risque de conflit en s'attaquant aux facteurs sous-jacents et en favorisant la cohésion sociale. Cette action, qui avait été intégrée dans tous les secteurs dans lesquels l'UNICEF a joué un rôle de premier plan, a été mise en œuvre par le biais des piliers existants.

436. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/18 (voir annexe I).

H. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 : projet pour examen

437. Le Directeur de l'évaluation a présenté le document ([E/ICEF/2021/27](#)), qui avait été établi conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF et aux décisions applicables du Conseil d'administration.

438. Deux délégations ont félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021. Une délégation s'est félicitée du dosage équilibré d'outils d'évaluation présenté dans le nouveau plan, qui couvrira tous les groupes d'objectifs, les stratégies de changement, les facteurs de réussite et les priorités transversales du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. La délégation s'est également félicitée des efforts déployés pour renforcer les capacités en matière d'évaluation des retombées et attendait avec intérêt leur utilisation plus fréquente, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies.

439. La délégation s'est félicitée de l'inclusion d'évaluations sur des questions d'importance stratégique telles que les systèmes de protection sociale permettant de faire face aux chocs et le travail de développement des capacités de l'UNICEF dans la programmation WASH. La délégation a demandé si l'UNICEF prévoyait de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des changements climatiques et de la résilience. Le Directeur de l'évaluation a confirmé que l'UNICEF comptait mener des travaux d'évaluation dans ces domaines. Le Bureau de l'évaluation procédait à une consultation auprès de ses collègues de l'UNICEF dans les équipes de programme et les équipes d'urgence afin de définir son approche, y compris la mise sur pied de partenariats d'évaluation, et afin de mieux appréhender la complexité des questions.

440. Consciente de l'importance de la production de connaissances et prenant note de l'absence de budget dans le plan, la délégation a demandé à l'UNICEF de fournir des informations supplémentaires sur les ressources allouées au Bureau de l'évaluation, notamment pour la mise en œuvre du plan. Le Directeur a répondu que le budget pour les évaluations en 2022 avait été accordé et que le financement pour la période 2022-2025 serait inclus dans la version définitive du Plan relatif aux

évaluations mondiales, qui serait présenté au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2022.

441. Une délégation a demandé des précisions sur l'affirmation figurant dans le plan selon laquelle une part importante du travail du Bureau de l'évaluation au cours de l'année et demie précédente avait eu pour but d'aider l'UNICEF à comprendre l'effet de la pandémie sur les réalisations en faveur des enfants. Le Directeur a déclaré qu'il y avait beaucoup d'enseignements à tirer de la riposte à la COVID-19, pour l'action de l'UNICEF et pour tous les autres secteurs. Il a ajouté que, si le Conseil d'administration le désirait, le Bureau de l'évaluation pourrait présenter, lors de la prochaine session du Conseil d'administration, une synthèse des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des principaux points à retenir.

I. Budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025

Budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

442. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a présenté le budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 et son annexe ([E/ICEF/2021/AB/L.6](#), [E/ICEF/2021/AB/L.6/Corr.1](#) et [E/ICEF/2021/AB/L.6/Add.1](#)), puis le Contrôleur financier et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a fait un exposé. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([E/ICEF/2021/AB/L.7](#)) était disponible pour information.

443. Dans leurs déclarations nationales, deux délégations ont souligné le rôle du budget intégré s'agissant de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, l'une d'elles demandant instamment l'optimisation de la mobilisation des ressources et une utilisation plus efficace et efficiente des fonds, conformément aux groupes d'objectifs. La délégation a ajouté qu'il fallait que les budgets des organismes soient activement contrôlés et que les dépenses consacrées aux programmes soient augmentées pour faire en sorte que l'UNICEF puisse améliorer ses performances et exécuter les programmes de pays.

444. Une délégation s'est félicitée que la présentation des estimations financières reprenne les classifications harmonisées des coûts, comme le Conseil l'avait demandé, et que la présentation des prévisions en matière de recouvrement des coûts soit conforme à la méthodologie harmonisée approuvée par le Conseil. La délégation appuyait la demande de l'UNICEF concernant l'augmentation des contributions au titre des ressources ordinaires et a noté que 83 % de ces ressources avaient été allouées aux programmes. La délégation souscrivait également à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui était de développer, à compter de l'examen à mi-parcours, le texte et les tableaux dans le budget.

445. Renvoyant au rapport du Comité consultatif, la délégation a demandé à l'UNICEF de confirmer s'il prévoyait une diminution du budget consacré aux activités des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Contrôleur a précisé que les contributions de l'UNICEF n'avaient pas diminué ; au contraire, elles avaient augmenté, passant de 35 à 40 millions de dollars. La diminution comparative globale du financement tenait au fait que la composante de coordination du groupe sectoriel humanitaire avait été supprimée de la catégorie de la coordination du développement des Nations Unies et ajoutée au titre des programmes d'urgence, afin de faciliter la comparaison avec les autres fonds et programmes des Nations Unies basés à New York. Le Contrôleur a également noté que la demande du Comité consultatif concernant des détails budgétaires supplémentaires ne visait pas que l'UNICEF et que

le Fonds travaillerait de concert avec les autres fonds et programmes pour faire en sorte que, lors de l'examen à mi-parcours, les détails demandés soient présentés de manière harmonisée afin de faciliter la comparaison.

446. La délégation a demandé à l'UNICEF de préciser son avis concernant l'affirmation faite dans le rapport selon laquelle le Fonds privilégiait le financement du système des coordonnateurs résidents par des contributions obligatoires des États Membres. La délégation se demandait si l'UNICEF avait envisagé les conséquences involontaires qui pouvaient résulter de l'amalgame d'opérations utilisant des modèles de financement différents. Le Contrôleur a répondu qu'on pourrait obtenir des avantages concrets en faisant appel à des sources de financement supplémentaires pour atteindre des objectifs opérationnels. En élargissant les sources de financement au-delà des modes actuels (prélèvements aux fins de la coordination, contributions reçues d'autres fonds et programmes et contributions volontaires) pour y inclure les quotes-parts des États Membres, on faciliterait la réalisation des objectifs du mécanisme des coordonnateurs résidents.

447. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/19 (voir annexe I).

J. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020

448. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2021/AB/L.8](#)).

449. Un groupe de délégations a pris note de l'augmentation des produits provenant du secteur privé et des recettes au titre des ressources ordinaires provenant du secteur privé en 2020 et a félicité l'UNICEF pour les excellents résultats et pour le bon rendement des mises de fonds. Le groupe a demandé des informations sur les objectifs en matière de recettes provenant du secteur privé qui avaient été énoncés dans le Plan stratégique pour 2022-2025. La Directrice a déclaré que ces projections faisaient partie du budget intégré qui serait examiné au cours de la session.

450. Le groupe a demandé comment les partenariats de grande valeur allaient produire des résultats concrets et comment les partenaires du secteur privé pouvaient atténuer les risques que leurs activités commerciales entraînaient pour les enfants. La Directrice a expliqué que, dans le contexte des objectifs de développement durable, l'UNICEF intensifiait les efforts déployés pour intégrer ses travaux sur les droits de l'enfant et les entreprises et l'initiative « Les entreprises au service des résultats » dans le cadre du Groupe des programmes, pour faire en sorte que le secteur privé soit intégré par défaut dans la réflexion de l'organisme aux niveaux national, régional et mondial. Il s'agissait d'un point important, car le principe des « entreprises au service des résultats » ne concernait pas le financement en tant que tel, mais plutôt la collaboration avec les entreprises en tant que partenaires afin d'influencer leurs attitudes et leurs pratiques, qu'il s'agisse des chaînes d'approvisionnement ou du travail des enfants.

451. Le groupe a encouragé l'UNICEF, compte tenu de son rôle de premier plan dans le dialogue avec les entreprises, à faire part à d'autres entités des Nations Unies de ses expériences en matière de mobilisation non financière du secteur privé. Il a également demandé des informations sur les partenariats que l'organisme entretenait avec ces entités ainsi que sur ses partenariats avec les institutions financières internationales en ce qui concernait la mobilisation du secteur privé et les contributions au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Directrice a déclaré que l'échange d'expertise avec d'autres agences se poursuivait

dans le contexte de l'évolution des approches de la collecte de fonds et de la transformation du paysage dans ce domaine.

452. Le groupe a demandé comment l'UNICEF composait avec le fait que les entreprises préféraient donner des fonds réservés à des fins particulières et comment ses priorités stratégiques contribueraient à l'augmentation de ses ressources de base. La Directrice a répondu que l'UNICEF encourageait les dons de fonds réservés permettant une certaine marge de manœuvre et les contributions pluriannuelles afin d'établir des relations à plus long terme qui pourraient déboucher sur des contributions aux ressources de base. Le groupe a déclaré qu'il accueillerait favorablement une mise à jour de la stratégie d'investissement en matière de collecte de fonds et de partenariats dans le secteur privé lors de la première session ordinaire de 2022. La Directrice a noté que la nouvelle stratégie devait être souple et tenir compte à la fois des méthodes numériques et traditionnelles de collecte de fonds.

453. Le groupe a rappelé la décision 2021/5 du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil a approuvé, en guise de projet pilote, l'instrument financier de la Banque mondiale. Le groupe a demandé à l'UNICEF de livrer les détails des mesures prises en vue d'élargir ses options de financement, notamment la demande adressée à l'Assemblée générale pour modifier le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'UNICEF. La Directrice a confirmé que le Conseil d'administration serait tenu au courant de cette question.

454. Une délégation s'est dite satisfaite du rapport et de l'approche prudente utilisée pour fixer l'objectif au titre des recettes pour 2020. La délégation a noté que les entreprises étaient la seule catégorie de recettes provenant du secteur privé pour laquelle une augmentation n'avait pas été constatée en 2020, tout en soulignant que plus de la moitié des recettes provenant du secteur privé pour la riposte à la COVID-19 provenaient des entreprises. La délégation a encouragé l'UNICEF à faire appel au savoir-faire du secteur privé pour continuer d'obtenir des résultats en faveur des enfants. Elle a demandé que le Conseil d'administration reçoive des informations sur les mesures de gestion des risques que l'UNICEF comptait employer dans le cadre de sa stratégie en matière de collecte de fonds et de partenariats. La Directrice a confirmé qu'elle travaillait en étroite collaboration avec la direction de l'UNICEF pour garantir la sécurité des données et la solidité des systèmes, notamment en ce qui concernait les paiements en ligne effectués par carte de crédit par des donateurs individuels.

455. La Présidente du groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a indiqué qu'en 2020, les comités nationaux avaient représenté 85 % des résultats nets provenant du secteur privé. Cependant, le potentiel des partenariats conclus avec les entreprises pour maximiser les résultats en faveur de chaque enfant n'avait pas encore été pleinement réalisé. Avec l'UNICEF, les comités nationaux envisageraient de nouveaux modèles d'activité, des modes de financement alternatifs et le passage à des méthodes de travail axées sur la transformation plutôt que sur les transactions.

456. La Directrice générale a déclaré que la présentation démontrait l'effet de levier créé par les ressources non préaffectées et a souligné que plus l'UNICEF recevait un financement souple, plus il pouvait investir dans ses programmes en faveur des enfants.

457. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/20 (voir annexe I).

K. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2022

458. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

L. Adoption des projets de décision

459. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2021/14 à 2021/20 (voir annexe I).

460. Un groupe de délégations s'est dit convaincu que le Plan stratégique pour 2022-2025 fournirait à l'UNICEF les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable pour tous les enfants du monde. L'impact de la pandémie et de la crise climatique démontrait que les progrès réalisés jusqu'à présent ne sauraient être tenus pour acquis. Il importait, tout en travaillant au relèvement et en construisant un avenir meilleur et plus vert, de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Qualifiant d'opportune et nécessaire l'adoption de la décision relative au Plan stratégique, le groupe a déclaré que le Plan proposait une vision claire et ambitieuse pour l'avenir et fournissait un cadre global permettant à l'UNICEF de remplir au mieux son mandat et d'aider les pays à répondre à leurs priorités et à leurs besoins en matière de développement national. Le groupe s'est félicité du processus consultatif et inclusif d'élaboration du Plan, ainsi que des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer sa collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes.

461. Le groupe a reconnu que la famille de l'UNICEF regroupait une foule de points de vue, de cultures et d'origines très divers et que, comme une famille, elle surmontait ces différences pour permettre à l'UNICEF de faire ce qu'il sait faire : venir en aide à tous les enfants dans le besoin. Il souhaitait à l'UNICEF de réussir à traduire le Plan en stratégies nationales et en descriptifs de programmes de pays en collaborant, comme toujours, avec les autorités nationales.

462. Une délégation a indiqué qu'elle s'était jointe au consensus sur la décision relative au Plan stratégique dans un esprit de compromis et par respect pour le mandat de l'UNICEF, qui était de protéger tous les enfants. La délégation a remercié le facilitateur de la décision pour son travail acharné, ainsi que tous les États Membres pour les compromis qu'ils avaient faits. La délégation tenait cependant à souligner, pour mémoire, qu'elle continuait d'émettre des réserves sur le Plan lui-même, car il contenait des termes non consensuels et tendait à élargir le mandat de l'UNICEF. La délégation a déclaré qu'elle continuerait de travailler avec l'UNICEF dans les domaines traditionnels relevant de son mandat, notamment la santé des enfants, la survie, l'éducation, la protection sociale, l'eau, l'assainissement et l'hygiène et l'action humanitaire en leur faveur.

M. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

463. La Directrice générale a remercié le Président, le Bureau et les membres du Conseil d'administration d'avoir appuyé en bloc le nouveau Plan stratégique ; elle a également remercié celles et ceux qui avaient contribué à son élaboration. L'adoption de ce document était une première étape essentielle pour orienter le travail de l'UNICEF au cours des quatre prochaines années, au moment où le Fonds aidait le

monde à se relever de la pandémie et œuvrait à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agissait d'un outil qui aiderait les enfants à relever les défis complexes d'aujourd'hui, notamment les changements climatiques, les conflits, la pauvreté et les obstacles à l'apprentissage et à la formation professionnelle. En mettant l'accent sur le climat, les questions de genre, le handicap et la non-discrimination, il permettrait aux enfants et aux jeunes d'assumer un rôle d'agent de changement. Le Plan proposait également un cadre qui permettrait d'atteindre les enfants dans les pays à revenu moyen et élevé.

464. Elle a prié le Conseil d'administration de soutenir l'appel de l'UNICEF en faveur d'une augmentation de la proportion des ressources ordinaires, car un financement souple était une condition essentielle pour permettre au Fonds d'intervenir en cas de crise tout en poursuivant ses activités de développement, et d'exhorter les États Membres à atteindre l'objectif en matière de ressources de base énoncé dans le pacte de financement. La mobilisation des partenaires du secteur privé continuerait, sous la direction des comités nationaux, de jouer un rôle central.

465. La Directrice générale a apprécié l'accueil favorable réservé au Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres ; s'est félicitée des descriptifs de programmes de pays, qui étaient le fruit d'une vaste consultation visant à répondre aux besoins prioritaires de chaque gouvernement national et qui permettraient à l'UNICEF d'obtenir des résultats concrets sur le terrain ; et a noté que l'UNICEF continuerait, par le biais du Mécanisme COVAX, à œuvrer pour assurer la livraison de millions de doses supplémentaires de vaccin contre la COVID-19. Elle a souligné que l'UNICEF maintenait et renforçait son action humanitaire en faveur des enfants en situation de crise, notamment en Afghanistan, et a déclaré que l'UNICEF s'efforcerait de rendre possible l'apprentissage en ligne tout en continuant de préconiser la réouverture des salles de classe.

466. Elle a annoncé que le prochain numéro de *La Situation des enfants dans le monde* serait consacré à la santé mentale, ce qui témoignait de la détermination à défendre l'investissement dans la santé mentale et les systèmes de soutien psychosocial. Et dans tous les domaines d'intervention du Fonds, qu'il s'agisse des vaccins (pour protéger la santé), de l'enseignement à distance (pour protéger l'avenir des enfants), de l'eau (pour protéger les populations locales) ou de la santé mentale (pour protéger les familles), le personnel et les partenaires fidèles de l'UNICEF étaient déterminés à rester sur place et à agir en faveur des enfants.

467. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration et les présidents avec lesquels elle avait travaillé pour leurs conseils et pour le soutien apporté à l'UNICEF au cours de son mandat ; elle a aussi adressé des remerciements aux directeurs généraux adjoints, aux directeurs régionaux et aux autres collègues. Elle considérait comme un privilège et un honneur d'avoir été à la tête du Fonds et garderait un excellent souvenir de l'UNICEF. Elle encourageait le Fonds à demeurer à l'affût des occasions d'améliorer la vie des enfants et des jeunes du monde entier.

468. Le Président du Conseil d'administration a invité les participants à se joindre à lui pour célébrer les réalisations de la session. Il a félicité les membres du Conseil, dont les efforts avaient ouvert la voie à l'approbation consensuelle du Plan stratégique, qui aiderait l'UNICEF à améliorer la vie de millions d'enfants et de femmes et à se rapprocher de la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'est dit convaincu que le Conseil poursuivrait sa collaboration constructive avec l'UNICEF en vue de la mise en œuvre complète du Plan.

469. Le Président a rappelé aux représentants les nombreux défis auxquels l'UNICEF faisait face et le contexte dans lequel le Fonds œuvrait pour la réalisation des droits de tous les enfants, en particulier les plus vulnérables et les exclus. Il a fait valoir

qu'il était essentiel, pour les activités du Fonds, de disposer d'un financement de base souple et non préaffecté, et a noté que la pandémie avait mis en évidence l'importance de ces ressources pour aider l'UNICEF à se moderniser, à rationaliser, à innover et à s'adapter à l'évolution des besoins.

470. Il a remercié ses collègues du Bureau, les facilitateurs des projets de décision, les experts, la direction de l'UNICEF et le personnel du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, ainsi que le personnel des services de conférence et les interprètes de l'ONU, pour leur contribution au bon déroulement de la session.

471. Le Président a invité les délégués à applaudir chaleureusement la Directrice générale. Il a déclaré que sous la direction de cette dernière, le personnel avait été dynamisé, l'UNICEF avait élargi ses domaines d'intervention et le Fonds avait confirmé qu'il demeurerait l'une des entités des Nations Unies les plus connues et les plus appréciées. Il a clôturé la réunion en reconnaissant l'excellente gestion de l'UNICEF par la Directrice générale et les bases solides sur lesquelles le Fonds abordait la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021

Première session ordinaire, du 9 au 12 février 2021

2021/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, l'Ouzbékistan, le Panama, la Somalie, la Tunisie et l'Uruguay ([E/ICEF/2021/P/L.1–E/ICEF/2021/P/L.3](#) et [E/ICEF/2021/P/L.5–E/ICEF/2021/P/L.12](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 17 novembre au 7 décembre 2020 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, l'Ouzbékistan, le Panama, la Somalie, la Tunisie et l'Uruguay ([E/ICEF/2021/P/L.1–E/ICEF/2021/P/L.3](#), [E/ICEF/2021/P/L.5–E/ICEF/2021/P/L.12](#) et [E/ICEF/2021/P/L.7/Corr.1](#)).

*Première session ordinaire
9 février 2021*

2021/2

Prorogation des programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de quatre mois des programmes de pays pour l'Arménie et la Malaisie, faisant suite à une prorogation de deux mois ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Croatie, la Mongolie, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la République-Unie de Tanzanie, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de quatre mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois et une prorogation de deux mois ; et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Tadjikistan, qui fait suite à une prorogation d'un an, lesquelles sont présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#).

*Première session ordinaire
9 février 2021*

20021/3

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain, du résumé y afférent ([E/ICEF/2021/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/4](#)) ;

2. *Demande* à l'UNICEF d'accorder une attention particulière aux enfants et aux adolescents en situation de vulnérabilité et à ceux qui sont marginalisés dans le cadre de l'évaluation des besoins et de l'action menée pour assurer une éducation et des soins de santé de qualité, une alimentation saine et une meilleure nutrition, ainsi que des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de protection sociale, de sorte qu'aucun enfant ne soit laissé de côté ;

3. *Demande également* à l'UNICEF de continuer à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment de celles qui vivent en milieu urbain, en renforçant et en accélérant la prise en compte des questions de genre et en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et son plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes, afin d'assurer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Demande en outre* à l'UNICEF de tenir dûment compte des travaux qu'il mène en faveur des enfants en milieu urbain dans les domaines de résultats, les cibles et les indicateurs du Plan stratégique pour 2022-2025, de renforcer, dans les milieux urbains, les stratégies sectorielles fondées sur le plein respect et la pleine réalisation des droits humains, et de promouvoir la coordination, la collaboration, la cohérence et la complémentarité dans le cadre des différents programmes humanitaires et programmes de développement, tout en collaborant, selon que de besoin, avec les organismes compétents des Nations Unies ;

5. *Demande* à l'UNICEF de coordonner ses interventions en milieu urbain avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque organisme ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du résumé y afférent ([E/ICEF/2021/5](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/6](#)) ;

7. *Se félicite* qu'il soit prévu d'axer le Plan stratégique pour 2022-2025 sur la contribution à apporter pour atteindre les objectifs de développement durable et sur les résultats du point de vue des réalisations, l'idée étant d'élaborer une stratégie à plus long terme allant jusqu'à 2030 comprenant un plan de mise en œuvre par étapes ;

8. *Prend note avec satisfaction* des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 en ce qui concerne les approches multisectorielles et engage le Fonds à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la réforme du système des Nations Unies pour le développement de façon à favoriser la mise en place de méthodes et d'activités intégrées et à continuer à mettre au point des solutions pratiques en ce qui concerne les programmes en vue de renforcer la coopération, la cohérence, la coordination et la complémentarité intra et interinstitutions dans l'exécution des activités menées par les Nations Unies au niveau des pays, conformément au mandat de chaque entité, et lui demande de revoir les approches internes cloisonnées et non coordonnées et de mettre davantage l'accent sur les stratégies multisectorielles et intégrées relatives aux programmes dans le Plan stratégique pour 2022-2025 ;

9. *Note* que la performance des fonds thématiques n'a pas été examinée dans le cadre de l'évaluation et demande à l'UNICEF de prendre en considération la promotion des fonds thématiques et l'objectif consistant à améliorer la qualité et la prévisibilité du financement lorsqu'il concevra et structurera le Plan stratégique pour 2022-2025 ;

10. *Salue* l'engagement pris par l'UNICEF de mettre davantage l'accent sur les résultats du point de vue des réalisations, et souligne qu'il importe également de suivre la contribution unique du Fonds à l'obtention de réalisations au niveau des pays et qu'il est essentiel d'établir un lien entre les produits obtenus par l'UNICEF au niveau des pays et sa performance au niveau mondial pour assurer le respect du principe de responsabilité ;

11. *Engage* l'UNICEF à améliorer encore la collaboration, la coordination, la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs internes d'action humanitaire et de développement, tout en continuant de renforcer ses systèmes et sa capacité d'apporter une aide humanitaire respectueuse des principes établis, et à aider les pays à élaborer des politiques et programmes visant à consolider la paix dans les pays touchés par un conflit ou à renforcer ceux qui existent déjà.

*Première session ordinaire
12 février 2021*

2021/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2019 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019 (A/75/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/AB/L.2) ;

2. *Prend acte* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019, se félicite des nouvelles mesures prévues par l'organisation et demande à l'UNICEF de continuer à appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices précédents jusqu'à clôture des dossiers concernés ;

3. *Rappelle* sa décision 2020/6 et prend note des insuffisances de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et prie donc l'UNICEF de veiller à accomplir le niveau minimum d'activités de certification relatives à la politique harmonisée et de suivi des partenaires d'exécution chargés de l'assistance pécuniaire ;

4. *Rappelle également* sa décision 2018/3 et prie l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds.

*Première session ordinaire
10 février 2021*

2021/5

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents intitulés « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2021 » (E/ICEF/2021/AB/L.1) et « Instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé » (E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.2) ;

2. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2021, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#) ;

3. *Approuve* un budget de 153 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 68 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 58,4 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#)) ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2021 ;

5. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

6. *Approuve* un montant de 15,3 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (153 millions de dollars), pour le mois de janvier 2022, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2022 ;

7. *Autorise* la Directrice générale, compte tenu de l'avis donné par le Contrôleur, à aller de l'avant avec l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximum de 50 millions de dollars, en tirant parti du savoir-faire de la Banque sur les marchés financiers, sous réserve qu'aucune ressource ordinaire ne soit utilisée pour le remboursement du principal ou des intérêts dus à la Banque mondiale, conformément aux conditions de paiement, et prie l'UNICEF de lui faire rapport chaque année, à sa première session ordinaire, sur les résultats financiers et la réalisation des objectifs, ainsi que sur les coûts et capacités correspondants ;

8. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2021, les résultats de ses consultations avec les 18 pays émergents et d'autres acteurs concernés du système des Nations Unies, ainsi qu'une matrice mise à jour et complète de gestion du risque, des informations sur l'avis du Bureau des affaires juridiques concernant l'accord avec l'instrument de la Banque mondiale, le montant du principal, les intérêts et autres frais connexes, et une évaluation écrite de la nécessité de mettre à jour le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF ;

9. *Souligne* que cet instrument de la Banque mondiale est considéré comme un projet pilote et une opération limitée et qu'il devra être évalué avant que le renouvellement de l'engagement ne puisse être envisagé ;

10. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les conditions dont l'instrument est assorti soient communiquées de façon totalement transparente aux investisseurs potentiels et à ce que toute promotion publique d'investissements correspondants mette clairement en lumière ces conditions ;

11. *Approuve* la création d'un fonds autorenewable (le Fonds Dynamo autorenewable) qui permettra d'investir de manière durable dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, au profit des bureaux de pays et des bureaux régionaux de l'UNICEF, et prie l'UNICEF de lui rendre compte chaque année de l'état du Fonds Dynamo autorenewable, dans le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier » qui lui est présenté à sa deuxième session ordinaire.

*Première session ordinaire
11 février 2021*

Session annuelle, du 1^{er} au 4 juin 2021

2021/6

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020, ainsi que du rapport sur la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe conjointe sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ONU-Femmes), et du compendium de données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Félicite* l'UNICEF d'avoir atteint des cibles et des étapes importantes dans de nombreux domaines d'activité présentés dans son Plan stratégique pour 2018-2021 et dans son rapport annuel, et l'encourage à continuer d'améliorer les effets de ses programmes du point de vue des réalisations dans tous les secteurs relevant de son mandat et à remédier aux facteurs qui freinent les percées en matière de développement pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de son Plan stratégique pour 2022-2025 ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

4. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux 14 recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/7

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2021/13) ;

2. *Salue* les efforts que fait l'UNICEF pour procéder à l'examen de ses opérations humanitaires dans le contexte des nouveaux défis mondiaux et attend avec intérêt la publication subséquente du rapport intitulé « *Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review : findings and recommendations* » ;

3. *Engage* l'UNICEF à mettre en œuvre au plus tôt les recommandations formulées à l'issue de l'examen et de lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/8
Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 10 au 30 mars 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays concernant l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global.

Session annuelle
3 juin 2021

2021/9
Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, nouvelles prorogations qui ont toutes deux été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14 ;

2. *Approuve* la prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, qui fait suite à deux prorogations antérieures de un an et six mois, respectivement, ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, laquelle avait déjà fait l'objet de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois, d'une prorogation de deux mois et d'une prorogation de quatre mois, comme indiqué dans le tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/10
Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2021/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/19) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), de son résumé (E/ICEF/2021/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/21) ;

3. *Prend également note avec satisfaction* de l'augmentation marquée du nombre de produits d'évaluation et de l'élargissement de la portée des évaluations ;

4. *Se félicite* que 16 spécialistes de l'évaluation multipays aient été recrutés en vue d'étoffer les capacités d'évaluation aux niveaux national et régional ;

5. *Rappelle* l'objectif consistant à allouer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation et note avec préoccupation que 0,64 % seulement de ces dépenses ont été consacrées à l'évaluation en 2020, tout en étant conscient des circonstances particulières qui entourent la conduite d'évaluations dans le contexte de la pandémie en cours ;

6. *Prie* l'UNICEF de faire le nécessaire pour favoriser une augmentation sensible de la part allouée à l'évaluation dans les dépenses afférentes aux programmes, en particulier dans les bureaux de pays qui y consacrent actuellement bien moins de 1 % des dépenses ;

7. *Note avec préoccupation* la disponibilité réduite des ressources du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation et prie l'UNICEF de veiller à ce que la fonction d'évaluation bénéficie constamment d'un financement adéquat ;

8. *Accueille avec satisfaction* la décision prise par l'UNICEF de créer une procédure d'assurance qualité relative à la fonction d'évaluation ;

9. *Accueille également avec satisfaction* les initiatives lancées par l'UNICEF en vue de promouvoir des méthodes et des technologies innovantes en matière d'évaluation, encourage l'UNICEF à continuer d'utiliser et de développer des modalités d'évaluation à distance et des méthodes numériques novatrices, sans transiger sur la qualité des évaluations, et le prie de présenter, dans son rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation, des informations à jour sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes innovantes, notamment sur les risques qui y sont associés et sur la manière dont l'administration entend s'en prémunir ;

10. *Encourage* l'UNICEF à allouer des ressources adéquates à la conduite d'évaluations visant à faire émerger des solutions modulables permettant de combler les lacunes en matière de données et de connaissances dans les principaux domaines d'activité du Fonds et des acteurs mondiaux du développement ;

11. *Encourage également* l'UNICEF à envisager de recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses afin d'améliorer encore ses méthodes de programmation et le prie de veiller à ce que les conclusions tirées de ces évaluations soient utiles au regard des domaines pertinents des orientations définies et des activités programmées dans le cadre de son Plan stratégique et alimentent la base de données et de connaissances mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/11

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/16) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/17) ;

2. *Prie* l'UNICEF de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la confiance de son personnel dans le cadre de protection contre les représailles dont

bénéficient celles et ceux qui dénoncent une inconduite et d'améliorer encore sa culture institutionnelle ;

3. *Prend note avec satisfaction* du fait que le Bureau de la déontologie soit membre de l'Équipe spéciale chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et l'encourage à jouer un rôle actif, en tant qu'entité indépendante, dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale ;

4. *Prend également note avec satisfaction* de la collaboration étroite que le Bureau continue d'entretenir avec le groupe de travail interdépartemental chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Groupe de la sauvegarde de l'enfance et la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/12

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/AB/L.3) et de son additif (E/ICEF/2021/AB/L.3/Add.1) ainsi que de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/AB/L.4) et du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2020, et accueille avec satisfaction l'opinion générale selon laquelle le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation est adéquat et efficace ;

2. *Prend note également* de la Charte révisée du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2021/AB/L.5) ;

3. *Prie* l'UNICEF de communiquer des informations sur les ressources supplémentaires dont le Bureau a besoin pour combler les lacunes en matière de couverture, dans le cadre des contributions au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au budget intégré pour 2022-2025, rappelle le paragraphe 4 de sa décision 2020/20 et prie l'UNICEF de veiller à ce que des ressources humaines, financières et technologiques adéquates soient fournies au Bureau ;

4. *Se félicite* de la rapidité avec laquelle le Bureau a adapté ses activités pour faire face aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 et l'encourage à continuer d'évaluer les moyens de procéder à des audits et des investigations à distance sans que la qualité de ses travaux ne s'en trouve compromise, et prie l'UNICEF de faire le point, dans le rapport annuel 2021 du Bureau de l'audit interne et des investigations, des avantages et des risques liés à l'adoption de cette pratique et au recours à d'autres technologies et approches novatrices visant à rendre les activités du Bureau plus efficaces et productives ;

5. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2020/20 et encourage l'UNICEF à continuer de travailler avec les autres fonds et programmes des Nations Unies afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus, et prie le Bureau de donner dans son rapport annuel pour l'année 2021 des informations sur les progrès accomplis à cet égard ;

6. *Constate avec inquiétude* que le nombre de mesures convenues en attente d'application depuis plus de 18 mois augmente et encourage le Bureau et l'administration de l'UNICEF à œuvrer ensemble pour que les recommandations concernées soient clôturées en temps voulu.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/13

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Demande instamment* à l'UNICEF de continuer d'appliquer la résolution 72/279 et de s'acquitter des engagements pris au titre du pacte de financement, et attend avec impatience que les orientations données dans l'un et l'autre soient intégrées dans le Plan stratégique à venir, l'objectif étant d'améliorer l'exécution des programmes et l'impact de son action sur le terrain et de mieux les prendre en considération ;

3. *Invite* l'UNICEF à définir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources à la lumière des orientations applicables tirées de l'examen quadriennal complet de 2020 et prie le Fonds d'harmoniser le cadre avec les autres entités des Nations Unies, selon qu'il convient, en particulier en ce qui concerne tous les niveaux de résultats, et d'utiliser autant que possible des indicateurs de résultats communs, le but étant que le système des Nations Unies pour le développement concoure davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore l'évaluation à l'échelle du système ;

4. *Demande* à l'UNICEF de fournir en temps utile, avant la deuxième session ordinaire de 2021, des informations plus détaillées sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses liens avec le cadre de suivi et d'établissement des rapports de l'examen quadriennal complet.

Session annuelle
4 juin 2021

Deuxième session ordinaire, du 7 au 10 septembre 2021

2021/14

Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le processus consultatif inclusif et de grande envergure entrepris par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris le dialogue intensif que le Fonds a engagé avec lui ;

2. *Note également avec satisfaction* les mesures prises par l'UNICEF pour aligner son Plan stratégique sur les résolutions de l'Assemblée générale 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et 75/233 du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2021/25 et E/ICEF/2021/25/Add.1), qui sera mis en œuvre conformément à la présente décision, prend note de ses annexes et demande à l'UNICEF de présenter, à sa session annuelle de 2022, des niveaux de référence et des niveaux cibles actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique ;

4. *Note* que le Plan stratégique constitue le cadre stratégique global de l'UNICEF et n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le Plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Demande* à l'UNICEF de mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2022-2025 conformément aux principes d'appropriation des programmes par les pays, en tenant compte des priorités et besoins nationaux de ceux-ci, en comprenant leurs différents contextes et leurs caractéristiques particulières, et guidé par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et les principes humanitaires pour l'assistance humanitaire ;

6. *Demande également* à l'UNICEF de lui présenter, lors de sa session annuelle de 2024, un examen approfondi à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et de ses annexes et, si nécessaire, des informations actualisées sur le Plan et sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources afin d'assurer une mise en œuvre efficace, un suivi rigoureux et de meilleurs résultats pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030 ;

7. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2021/13 et demande à l'UNICEF d'inclure dans les rapports de la Directrice ou du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

2021/15

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, l'Arménie, le Bangladesh, le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, le Guatemala, Madagascar, Oman, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe (E/ICEF/2021/P/L.16-E/ICEF/2021/P/L.27 et E/ICEF/2021/P/L.22/Corr.1) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 juin au 6 juillet 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, l'Arménie, le Bangladesh, le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, le Guatemala, Madagascar, Oman, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe (E/ICEF/2021/P/L.16-E/ICEF/2021/P/L.27 et E/ICEF/2021/P/L.22/Corr.1).

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2021*

2021/16 Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation de deux mois du programme multipays des Caraïbes orientales ; des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Belize, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, le Maroc, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie, le Monténégro, le Niger, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2021/P/L.28](#) ;

2. *Approuve* les prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'Algérie, El Salvador, la Guinée-Bissau et le Mozambique, faisant suite à des prorogations antérieures d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à des prorogations de deux, quatre et six mois, respectivement ; la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à une prorogation de deux ans ; la prorogation de trois mois du programme de pays pour les Maldives, faisant suite à une prorogation d'un an ; les prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye et la Zambie, faisant suite à des prorogations d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de quatorze mois du programme de pays pour Haïti ; et la prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti, tel que présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2021/P/L.28](#).

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

2021/17 Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2021/30](#)) ;

2. *Note* l'importance qu'il y a à disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, qui sont par ailleurs essentielles à l'UNICEF pour, entre autres, continuer à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), poursuivre le déploiement du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT)/Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et atteindre de manière équitable tous les enfants, partout dans le monde, afin qu'ils puissent concrétiser et exercer leurs droits, et pour promouvoir leur accès au développement durable ;

3. *Note également* l'importance d'un financement thématique flexible, qui est essentiel pour que l'UNICEF puisse accélérer la programmation afin d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines où les acquis du développement ont été érodés par la pandémie de COVID-19 ;

4. *Rappelle* l'importance d'un financement prévisible et pluriannuel, demande à l'UNICEF de poursuivre le dialogue avec les États Membres et autres partenaires pour réfléchir à la possibilité d'augmenter les contributions à l'UNICEF, en donnant la priorité aux ressources ordinaires et au financement thématique, mais aussi de fournir d'autres ressources en temps voulu et de manière prévisible,

conformément au pacte de financement, et demande également à l'UNICEF de poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier aux ressources ordinaires.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

2021/18

Évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélér les programmes humanitaires et les programmes de développement, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélér les programmes humanitaires et les programmes de développement, de son résumé ([E/ICEF/2021/28](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/29](#)) ;

2. *Rappelant* le paragraphe 11 de sa décision 2021/3 et la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, salue les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la coordination, la cohérence et la collaboration entre ses activités humanitaires et ses activités de développement, y compris les contributions à la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit ;

3. *Demande* à l'UNICEF, dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation formative, de continuer à être guidé par son mandat dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, et demande également au Fonds de lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard dans le cadre des rapports habituels.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

2021/19

Budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 ([E/ICEF/2021/AB/L.6](#), [E/ICEF/2021/AB/L.6/Corr.1](#) et [E/ICEF/2021/AB/L.6/Add.1](#)) présenté comme suite à la demande formulée dans sa décision 2009/20 en vue de l'établissement par l'UNICEF d'un budget distinct, intégré, qui comprenne toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF, qui mette l'accent sur les résultats et établisse un lien avec les résultats définis dans le Plan stratégique, et dont les méthodes et la présentation soient harmonisées avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, telle qu'approuvée dans sa décision 2020/24 sur la politique globale conjointe de recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1](#)) ;

2. *Accueille avec satisfaction également* le processus transparent et consultatif engagé par l'UNICEF aux fins de l'élaboration du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré pour la période 2022-2025 ;

3. *Prend acte avec satisfaction* de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de classification des coûts relative aux activités indépendantes de contrôle et de vérification, comportant des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau de

l'évaluation de l'UNICEF et le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, dans le cadre des efforts en cours pour améliorer et clarifier l'information financière afin que les États Membres comprennent mieux la situation financière de l'UNICEF ;

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2021/AB/L.7) sur les composantes institutionnelles du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré de l'UNICEF, ainsi que des recommandations du Comité consultatif, et prie l'UNICEF de donner suite à ces recommandations et de lui rendre compte des mesures prises ;

5. *Approuve* le plan de ressources intégré, qui servira de cadre financier au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et a été établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et à la réserve de ressources ordinaires ;

6. *Approuve également*, pour le Programme mondial et régional, un budget de 235 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et d'autres ressources d'un montant de 1 446,7 millions de dollars, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2022-2025 ;

7. *Autorise* la Directrice ou le Directeur général à créer, selon les besoins, des postes de direction supplémentaires à financer sur les ressources du budget institutionnel approuvé, et à lui en rendre compte dans le rapport annuel qu'elle ou il lui présentera ;

8. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 738,2 millions de dollars au titre du budget institutionnel pour 2022-2025, qui servira à financer l'exécution des activités menées dans les domaines de l'efficacité du développement, de la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, de la gestion et des dépenses d'investissement consentis dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, et note que ce budget sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 1 317,9 millions de dollars et par les autres ressources à hauteur de 1 365 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts ;

9. *Note* qu'en sus des crédits ouverts d'un montant de 2 682,9 millions de dollars, le budget institutionnel devrait être financé à hauteur de 55,3 millions de dollars au moyen des autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues ;

10. *Note également* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'utiliser des ressources pour la collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire ;

11. *Prie* la Directrice ou le Directeur général de :

a) continuer à fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans les rapports annuels qu'elle ou il lui présentera ;

b) lui soumettre pour approbation un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après examen des prévisions financières sur lesquelles il repose ;

12. *Prie* l'UNICEF de présenter, conjointement avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, un examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

2021/20

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020 » ([E/ICEF/2021/AB/L.8](#)) ;

2. *Demande* à l'UNICEF de présenter des informations actualisées sur son approche stratégique du financement innovant, y compris les investissements prévus et les objectifs de mobilisation des ressources, lors de la première session ordinaire de 2022.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2021*

Annexe II

Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 27 mai 2021^a

1. La présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a débuté la réunion conjointe virtuelle en annonçant le thème de l'année 2021 : l'examen quadriennal complet et la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que les événements survenus au cours des 12 derniers mois depuis la dernière réunion conjointe des Conseils d'administration. Elle a souhaité la bienvenue aux présidents des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), à l'oratrice invitée, la Vice-Secrétaire générale, ainsi qu'aux responsables et représentants des entités participantes.

2. Dans son discours d'ouverture, la Vice-Secrétaire générale a indiqué que la réunion conjointe était l'occasion d'assurer le suivi du débat au sein du service des activités opérationnelles du Conseil économique et social et d'envisager les mesures nécessaires de la part des six entités et de leurs Conseils d'administration pour soutenir la réalisation du Programme 2030. Elle a souligné les excellents progrès collectifs effectués au cours de l'année passée par le système des Nations Unies pour le développement, tout particulièrement lors de la riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19. Elle a précisé que la réponse à la pandémie avait représenté un test décisif relevé avec succès par le système des Nations Unies pour le développement.

3. La Vice-Secrétaire générale a remarqué que le rôle de coordination attribué au coordonnateur résident et la programmation des équipes de pays des Nations Unies pour le Programme 2030 représentaient un grand élan pour le système afin d'accomplir davantage en vue du relèvement après la crise de la COVID-19. Toutefois, elle a rappelé que la pandémie était loin d'être terminée et qu'il fallait renforcer les efforts collectifs en tant que système de soutien aux objectifs de développement durable (ODD). Elle a identifié sept domaines dans l'examen du système de coordonnateur résident qui nécessitent l'attention des organismes et le soutien des Conseils d'administration :

i. Le développement de nouveaux projets stratégiques pour la période 2022-2026. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'une occasion unique de renforcer l'alignement du modèle de gestion des organismes, des fonds et des programmes sur les modes de programmation de la réforme, en mettant l'accent sur les ODD et le principe de « ne laisser personne de côté ».

ii. Le financement pour soutenir l'action intégrée et accélérer la réalisation des ODD. La Vice-Secrétaire générale a souligné la nécessité pour les approches intégrées d'être soutenues par un financement plus flexible et sans affectation particulière de la part des États Membres, en vue de soutenir les accords de financement commun, comme le prévoit le pacte de financement.

iii. L'alignement des programmes des entités et des cadres de coopération. La Vice-Secrétaire générale a affirmé que, malgré les nombreuses améliorations constatées durant les 12 derniers mois, l'attention doit à présent se concentrer sur leur mise en œuvre, en notant le besoin d'une collaboration plus étroite dans le processus d'élaboration de mesures communes à l'échelle du système afin d'évaluer les

^a L'UNICEF n'a pas fait revoir ce rapport par ses services d'édition.

contributions des entités aux ODD et d'utiliser des plateformes communes comme ONU Info.

iv. *Le renforcement du principe de la double responsabilité pour le nouveau système indépendant de coordonnateur résident, à la fois envers les organismes et envers le Secrétaire général.* La Vice-Secrétaire générale a précisé que les six entités participant à la réunion conjointe figuraient parmi les dix-huit organismes qui ont formalisé les exigences d'établissement de rapport entre leurs représentants et les coordonnateurs résidents dans le cadre de leurs systèmes de performance et d'évaluation. Il existe néanmoins de nombreux rapports de coordonnateurs résidents sur les représentants de pays de l'ensemble du système qui ne s'engagent pas de manière proactive dans ce processus. Elle a ajouté qu'il est nécessaire que les entités et leurs organes directeurs envoient des messages et des directives clairs au niveau national à cet effet, conformément aux exigences définies dans les orientations internes fournies par le Cadre de gestion et de responsabilité au niveau national.

v. *La progression des approches à l'échelle du système.* Le renforcement des approches à l'échelle du système au niveau régional, y compris le déploiement de plateformes de collaboration régionales sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, du directeur régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des secrétaires exécutifs des commissions régionales en tant que vice-présidents, constitue une nouvelle évolution positive qui a des implications importantes pour les bureaux régionaux des entités.

vi. *L'amélioration de l'efficacité.* Les six entités ont un rôle crucial à jouer pour garantir l'efficacité des interventions par le biais de services et de locaux commerciaux communs, des progrès notables ont été déjà effectués. La Vice-Secrétaire générale a encouragé les Conseils d'administration à continuer d'approfondir le dialogue avec les organismes au sujet des gains d'efficacité, y compris ceux provenant d'organismes uniques ou générés de façon bilatérale.

vii. *Le soutien continu à la réforme du système de coordonnateurs résidents et du système des Nations Unies pour le développement.* Les efforts doivent s'intensifier pour garantir des messages forts et cohérents à tous les niveaux en faveur du système de coordonnateurs résidents et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, les entités individuelles doivent faire davantage pour se familiariser avec les obligations et les attentes et les comprendre, afin que le coordonnateur résident bénéficie de la bonne combinaison de responsabilité et d'incitations.

4. La Vice-Secrétaire générale a également noté que, trois ans après le début de la réforme, les améliorations générées par un système de coordonnateur résident indépendant, impartial et habilité sont clairement visibles, au même titre que la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. Pourtant, certains messages des États Membres pointent l'écart considérable entre les objectifs et la réalité, les attentes et les résultats concrets de la réforme. Par conséquent, toutes les options doivent être explorées afin de garantir que la responsabilité et les incitations adéquates soient mises en place pour combler cet écart.

5. Enfin, la Vice-Secrétaire générale a remercié les six entités pour leur engagement, leur dévouement et leur soutien, tout particulièrement dans leur riposte à la pandémie de COVID-19, qui a démontré que les investissements dans la refonte du système des Nations Unies pour le développement portaient bien leurs fruits.

6. Dans son introduction sur le thème de la réunion conjointe, le Président du Conseil d'administration du PAM a souligné que la pandémie de COVID-19 constituait une crise mondiale sans précédent aux conséquences sanitaires et socioéconomiques dévastatrices. Il a également noté que les principales priorités pour l'avenir doivent être

la prévention de la famine et la lutte contre l'insécurité alimentaire comme moyen principal de renforcer la résilience aux chocs. Il a également noté que les principales priorités pour l'avenir doivent être la prévention de la famine et la lutte contre l'insécurité alimentaire comme moyen principal de renforcer la résilience aux chocs. La pandémie a déjà provoqué la plus grande perturbation de l'éducation de l'histoire. Plusieurs millions d'élèves ont vu leur scolarité interrompue et manqué leurs repas, ce qui a eu une incidence sur le développement des compétences et les perspectives économiques à plus long terme. La pandémie a également fait reculer les progrès en matière d'égalité des genres, de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, de soins et de travaux domestiques non rémunérés, de violence basée sur le genre et de réalisation globale des ODD. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ajouté que le besoin d'unité et de cohésion au sein du système des Nations Unies pour le développement n'avait jamais été aussi crucial. Dans ce contexte, le Président a appelé les participants à réfléchir aux enseignements tirés de la pandémie et aux moyens par lesquels les agences, les fonds et les programmes peuvent tirer parti de l'examen quadriennal complet, du programme commun et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement afin d'accélérer la réalisation des ODD et du Programme 2030.

7. La Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a mentionné que, bien que la pandémie ait mis à l'épreuve la capacité de l'entité à répondre aux défis et besoins de ses partenaires, l'UNOPS a été en mesure de s'adapter rapidement aux réalités changeantes et a continué de fournir un soutien à ses partenaires, y compris des solutions à plus long terme en vue d'une reprise durable, inclusive et résiliente. Cette capacité à se mobiliser rapidement était enracinée dans le modèle de gestion de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande. En peu de temps, l'entité a signé des accords portant sur des projets d'une valeur de 900 millions de dollars US pour soutenir la riposte à la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive a cité l'exemple du projet de relèvement après le passage du cyclone Idai au Zimbabwe, mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que du programme national de résilience au Bangladesh, pour lequel l'UNOPS a apporté des solutions rentables et de qualité à ses partenaires, en partenariat avec le gouvernement, le PNUD et ONU-Femmes. Elle a précisé que le projet de relèvement au Zimbabwe était un exemple de travail collaboratif entre organisations sœurs dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » pour répondre aux besoins de relèvement des pays à court et moyen termes.

8. En accord avec les intervenants précédents, l'Administrateur du PNUD a noté que le système des Nations Unies pour le développement avait mobilisé sa pleine capacité à travers 131 équipes de pays des Nations Unies comme jamais auparavant, pour soutenir les pays en réponse à la pandémie. Le PNUD s'est vu confier par le Secrétaire général, en étroite coordination avec la Vice-Secrétaire générale, le rôle de chef de file technique de la riposte socioéconomique des Nations Unies à la pandémie de COVID-19, en travaillant en étroite collaboration avec le système de coordonnateur résident nouvellement habilité et indépendant, mais aussi avec les entités sœurs au sein du système plus large des équipes de pays des Nations Unies. Le cadre couvre des priorités intégrées, notamment le renforcement des systèmes de santé, la protection sociale, les emplois, les moyens de subsistance et la cohésion macroéconomique et sociale. L'Administrateur a mentionné la volonté de nombreux pays de relever les défis émergents en assumant une nouvelle position et en choisissant un nouvel angle d'attaque, et la volonté d'investir dans un rythme de changement accéléré par la numérisation, et d'investir dans une économie verte.

9. Il a noté que le PNUD avait développé une voie de relance verte en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la FAO, pour s'assurer que les pays bénéficient du meilleur soutien possible du système, que ce soit en matière de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique et de solutions basées sur la nature. De plus, de nouveaux mécanismes sont en cours d'élaboration afin de faire face aux défis de l'écrasement des dettes auxquels les pays sont confrontés. L'Administrateur a également souligné que l'accélération des progrès en faveur d'un avenir numérique vert où personne n'est laissé de côté sera la priorité du PNUD au cours de la période couverte par le prochain Plan stratégique, comme cela a été le cas pendant la pandémie.

10. Soulignant les répercussions économiques douloureuses de la pandémie sur les enfants et leurs familles, la Directrice exécutive de l'UNICEF a reconnu le rôle central du système des Nations Unies pour le développement dans la mise en place d'une reprise inclusive et durable pour tous. L'UNICEF s'est joint à 11 organismes et deux organisations non gouvernementales internationales pour maintenir un flux régulier d'équipements de protection individuelle à un prix abordable, afin d'assurer la sécurité de la population, notamment des travailleurs de première ligne. La Division des approvisionnements de l'UNICEF, située à Copenhague, a dirigé cet effort, de l'approvisionnement à l'assurance qualité, et de l'emballage au transport. Au final, ce sont plus de 140 000 tonnes de marchandises qui ont été livrées à 173 pays. Par le biais du mécanisme COVAX, l'UNICEF a travaillé avec d'autres organismes, des gouvernements, des organisations de logistique et de transport et l'industrie pharmaceutique pour soutenir l'envoi de 75 millions de doses de vaccin à 125 pays participants.

11. L'UNICEF a également travaillé avec d'autres agences pour soutenir le relèvement économique à long terme par le biais de programmes de protection sociale innovants. Ce travail conjoint a permis d'étendre la couverture des programmes nationaux de protection sociale à plus de 47 millions de ménages dans 128 pays.

12. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a averti les participants que les conséquences de la pandémie avaient fait reculer les progrès réalisés en faveur des femmes, des filles et des jeunes, notamment en matière d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. La violence basée sur le genre a augmenté et la pandémie a perturbé l'utilisation des méthodes contraceptives pour des millions de femmes dans le monde, augmentant la proportion de grossesses non désirées, en particulier dans les pays à faible revenu. En coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, le FNUAP a développé des approches novatrices pour assurer la continuité de services de santé sexuelle et reproductive complets et des droits en matière de reproduction tout au long de la pandémie, en s'attaquant aux pratiques néfastes et à la violence basée sur le genre, en assurant l'approvisionnement en contraceptifs et en produits de santé reproductive, ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle.

13. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a indiqué que, dans une récente enquête interne, les bureaux de pays du Fonds ont signalé que la réforme des Nations Unies avait offert une base solide aux équipes de pays des Nations Unies pour faciliter des ripostes rapides et efficaces à la pandémie. Les coordonnateurs résidents jouent un rôle central dans la participation efficace et inclusive des organismes des Nations Unies à la réponse aux priorités des femmes et des filles.

14. En ce qui concerne les autres aspects de la réforme, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a précisé qu'environ 70 % des bureaux nationaux de l'organisation ont fait état de certaines formes de gains d'efficacité en entreprenant des achats conjoints avec d'autres agences et en concluant des accords à long terme avec les prestataires de services. Dans le même temps, étant donné la nécessité d'accélérer les progrès en faveur

de la réalisation du Programme 2030, des ODD et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, elle a souligné l'importance d'un financement flexible par les États Membres et du respect de leurs engagements au regard du pacte de financement.

15. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a salué la façon dont les agences ont répondu à la crise de la COVID-19 comme l'un des meilleurs exemples de coordination, d'unité et de cohésion des Nations Unies. Il s'est toutefois étonné que cette coordination n'ait pas eu lieu avant la crise. Selon lui, la pandémie a permis de tirer de multiples enseignements sur l'élaboration et la mise en œuvre de réponses socioéconomiques entre les partenaires et l'interopérabilité du système, ce qui appelle à « aller de l'avant ensemble », à se concentrer sur les besoins multiples et complexes des personnes vulnérables et à développer une compréhension commune des facteurs de cette vulnérabilité. Il a déclaré qu'aucun de ces besoins ne pouvait être satisfait par le mandat d'une seule agence. L'analyse, l'action et la programmation conjointes en matière de santé, de nutrition et de protection sociale ont été considérées comme des remparts contre les chocs futurs, qui protégeraient les progrès en matière de développement et les investissements réalisés et permettraient d'élaborer des solutions durables à long terme.

16. Rappelant qu'avant même que la pandémie ne frappe, le monde n'était pas près d'atteindre les objectifs et les aspirations du Programme d'action de Beijing, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a souligné les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, exacerbant les inégalités fondées sur le genre. Elle a précisé que la pandémie avait mis en lumière les inégalités existantes, mais également engendré de nouveaux problèmes. En effet, les femmes doivent désormais assumer des responsabilités accrues en matière de soins, ce qui rend leur intégration au marché du travail difficile et accentue encore les inégalités numériques. Dans ce contexte, en travaillant conjointement avec les partenaires des Nations Unies et en s'appuyant sur son triple mandat, l'ONU-Femmes a cherché à promouvoir une approche cohérente et intégrée de l'égalité des genres dans sa riposte à la pandémie.

17. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a souligné trois façons dont l'organisation avait joué un rôle primordial dans ce processus : 1) elle encourage le leadership éclairé et influence le discours au sein du système des Nations Unies sur les effets de la pandémie sur les femmes et les filles ; 2) elle collecte, publie, et utilise les données relatives aux répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles et les intègre aux projets de riposte socioéconomique ; et 3) elle intègre les marqueurs de genre et les objectifs financiers pour le développement de programmes basés sur le genre au sein du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et du Fonds d'intervention et de relèvement COVID-19, ce qui a un impact considérable sur la programmation conjointe et sur l'inclusion de la dimension du genre dans les réponses.

18. Le Président du Conseil d'administration du PAM s'est félicité de l'alignement de l'organisme sur les cadres communs des Nations Unies et de l'encouragement continu de l'innovation dans le cadre du travail de réforme, en vue de se conformer aux priorités des pays hôtes et d'éviter les redondances entre les mandats des différentes agences. Il s'est toutefois dit préoccupé par les défis considérables qui se profilent, 270 millions de personnes dans le monde souffrant de la faim. Il a souligné l'accent mis sur le renforcement de la résilience des États Membres aux chocs, qui leur permet de réagir de manière individuelle en cas de crise.

19. Dans leurs commentaires, les États Membres ont remercié les responsables d'agences et les Directeurs exécutifs adjoints d'avoir actualisé leurs efforts collectifs pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 dans des circonstances très difficiles. En règle générale, ils ont approuvé le travail de coopération réalisé pendant la crise et ont encouragé la poursuite de ces efforts et leur

reproduction dans l'ensemble du système afin de renforcer la résilience à long terme, d'accélérer la réalisation des ODD et de « ne laisser personne de côté ».

20. S'exprimant en tant que donateur, un intervenant a souligné que la pandémie avait mis en lumière les liens forts qui existent entre les défis mondiaux, ce qui reflète la nécessité de solutions multilatérales, la création d'un élan indispensable pour une riposte coordonnée à la crise mondiale, et l'importance de partenariats solides pour y parvenir. Il a remercié les différentes organisations pour leur soutien prononcé aux conclusions de l'Examen quadriennal complet 2020. Il a poursuivi en déclarant qu'il était nécessaire de maintenir une réponse coordonnée et de l'étendre à d'autres domaines, notamment : 1) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que les solutions fondées sur la nature ; 2) une stratégie numérique à l'échelle du système pour un monde post-pandémique ; 3) un relèvement complet à la suite des effets de la COVID-19 tenant compte de la question du genre ; et 4) la poursuite de la mise en œuvre du principe « ne laisser personne de côté ». Il a également suggéré que ces priorités se reflètent dans les nouveaux Plans stratégiques.

21. Certaines délégations ont saisi l'occasion pour souligner d'autres priorités qui, selon elles, sont importantes pour inverser les effets négatifs de la pandémie. Ces priorités recouvrent la distribution de vaccins, l'encouragement de mécanismes financiers innovants et le soutien aux économies locales.

22. Un autre intervenant a appelé à poursuivre les efforts visant à renforcer l'harmonisation entre les activités des organisations au sein des cadres de coopération. Il a été noté que près de 40 % des entités des Nations Unies n'ont pas encore pris de mesures pour harmoniser leur programmation spécifique en fonction des orientations du cadre de coopération. De même, les agences ont été encouragées à renforcer leur collaboration pour répondre au lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, en menant davantage d'activités de développement conjointes, en particulier dans les zones de conflit et les environnements fragiles.

23. La nécessité de renforcer davantage la coopération multilatérale, Sud-Sud, triangulaire et Nord-Sud a également été évoquée par les délégations.

24. Constatant que 47 % des agences des Nations Unies n'ont pas modifié la description de poste de leurs représentants nationaux pour indiquer clairement qu'ils rendent désormais compte au coordonnateur national, les délégations ont exhorté les agences à le faire, ainsi qu'à prendre d'autres mesures pour garantir que le leadership du coordonnateur soit pleinement respecté et soutenu au niveau national.

25. Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet 2020, et en citant l'exemple de la Division des approvisionnements qui a opéré pendant la pandémie de COVID-19 pour soutenir 436 organisations en matière de transport d'urgence, d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures, les délégations ont souhaité que la programmation conjointe soit renforcée à l'avenir. En outre, les agences ont été encouragées à accorder la priorité à l'agrégation de données et de statistiques en vue d'améliorer et d'accélérer la planification et la mise en œuvre collectives.

26. Pour maintenir l'élan de réforme du système des Nations Unies pour le développement, les six entités ont été invitées à continuer à concrétiser leurs engagements en matière de réforme afin de garantir des approches politiques, programmatiques et communes harmonisées et efficaces. Cet objectif comprend des efforts de programmation conjointe qui réunissent l'expertise collective du système des Nations Unies pour le développement pour répondre aux besoins et aux priorités des pays.

27. Le partenariat avec les institutions financières internationales a également été mis en avant comme un moyen de contribuer à la réalisation des ODD. Les délégations ont estimé que les exemples tirés des réponses des pays mettaient une fois de plus en évidence le potentiel de coopération avec ces institutions par le biais du partage des données et des approches politiques interorganisationnelles.

28. Poursuivant sa réflexion sur l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles, une délégation a souligné l'importance des données sexospécifiques et le soutien apporté aux pays pour qu'ils puissent accéder à des financements pour traiter les statistiques liées au genre.

29. Notant le rôle central du multilatéralisme et de la solidarité, certaines délégations ont rappelé que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit rester l'objectif primordial des activités des agences. Leurs politiques doivent continuer à s'aligner sur l'Examen quadriennal complet, le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur le climat, tout en conservant l'accent sur les pays en situation particulière.

30. Les délégations ont reconnu l'importance des financements flexibles et des contributions de base, dont le déficit affecte la capacité du système des Nations Unies à répondre à la pandémie et honorer la mission de refonte du système.

31. En réponse aux commentaires et aux questions des États Membres, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fait référence à son rôle de présidente du Comité de haut niveau sur la gestion. Elle a expliqué les activités du Comité ainsi que sa mission, qui est de garantir de meilleures plateformes pour la collaboration interagences, de simplifier les pratiques commerciales et de gagner en efficacité. Le Comité est fondé sur une approche consensuelle et s'est avéré très efficace tout au long de la pandémie. Il vise également à établir des relations plus transparentes pour permettre aux États Membres de demander des comptes aux agences et les aider à gérer les attentes dès le départ. Le Comité se concentre également sur la création de partenariats stratégiques pour atteindre les ODD.

32. La Directrice exécutive de l'UNOPS a renouvelé le soutien sans faille de son agence à la réforme des Nations Unies. En tant qu'agence non programmatique et autofinancée, l'UNOPS a souligné la forte demande pour ses services et a mis l'accent sur la transparence, la valeur ajoutée, la flexibilité et la qualité et la rapidité de ses services, des éléments qui, selon la Directrice exécutive, seront intégrés dans le Plan stratégique de l'agence pour la période 2022-2025.

33. L'Administrateur du PNUD a rappelé les aspects multiples de la COVID-19, alors que l'agence travaillait activement à comprendre l'incidence de la pandémie, à identifier les principaux domaines vulnérables et les revers les plus profonds. Il a déclaré que le PNUD examinait en profondeur les enseignements tirés de l'utilisation optimale des analyses qui ressortent des évaluations et des données générées au niveau national et international, afin de cibler les domaines où l'action de l'agence serait la plus pertinente.

34. Se référant aux commentaires concernant les priorités des prochains plans stratégiques, l'Administrateur du PNUD a expliqué que l'impératif d'une relance verte sera tout à fait central dans les activités futures de l'organisation. De même, l'éradication de la pauvreté, la protection sociale et la numérisation seront essentielles pour soutenir le relèvement économique, tandis que l'Examen quadriennal complet, les ODD et le Programme 2030 serviront de modèle pour la mise en œuvre. L'Administrateur a ajouté que l'appropriation à l'échelle nationale demeurerait un point de référence pour le PNUD.

35. Au sujet de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a précisé que le PNUD avait très tôt révisé le mandat de ses représentants résidents, afin de faire explicitement référence aux éléments fondateurs

du cadre de coopération dans les travaux du PNUD. Il a en outre souligné que le principe de responsabilité mutuelle doit être renforcé sur la base de la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité. L'Administrateur a invité les États Membres à veiller à ce que les organismes, fonds et programmes puissent continuer à rendre des comptes dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à leurs conseils d'administration, tout en gardant à l'esprit que le descriptif de la réforme ne doit pas seulement porter sur les mécanismes de coordination, mais aussi sur l'impact réel généré.

36. Poursuivant sur le thème de la réforme des Nations Unies et du Plan stratégique, la Directrice exécutive de l'UNICEF a mentionné trois domaines prioritaires sur lesquels son agence se concentrera : 1) les besoins d'adaptation au changement climatique ; 2) la numérisation en faveur l'éducation ; et 3) la nutrition. Elle a ajouté que les programmes de pays de l'UNICEF étaient pleinement alignés sur les cadres de coopération.

37. La Directrice exécutive de l'UNICEF a également évoqué les gains d'efficacité que les agences peuvent générer à la suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et qui peuvent apporter de nombreux avantages, notamment en les investissant dans les programmes de pays.

38. Reconnaissant la valeur de la coopération interorganisations pour les activités d'approvisionnement, sur la base de la riposte conjointe à la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive de l'UNICEF a rappelé que le système des Nations Unies représente une source d'approvisionnement fiable et qu'il s'agit d'un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement peut se développer.

39. En réponse aux commentaires des États Membres sur la liaison des agences en matière de données et de statistiques, la Directrice exécutive de l'UNICEF a souligné le besoin crucial des agences en ressources de base pour financer l'interopérabilité des systèmes avec UN INFO afin d'améliorer le partage des données.

40. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a confirmé que les programmes de pays de l'organisation étaient en parfaite conformité avec les cadres de coopération et que les représentants de pays étaient évalués par rapport au Cadre de gestion et de responsabilité pour mesurer leurs performances. Il a réitéré l'engagement de l'agence en faveur de la programmation conjointe, notant l'augmentation significative du financement que le FNUAP a reçu des fonds communs interorganisations, une tendance qui devrait s'accroître dans les années à venir. Il a également réaffirmé l'importance d'un financement flexible et sans affectation particulière afin de promouvoir une programmation conjointe des organisations.

41. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a fait écho aux déclarations des délégations en mentionnant l'importance des données ventilées par sexe pour une planification fondée sur des données probantes, notamment dans le contexte de la crise sanitaire mondiale actuelle. Il a déclaré que le FNUAP avait élaboré un tableau de bord des populations vulnérables à la COVID-19, en fournissant des données désagrégées au niveau national et sous-national qui sont actualisées quotidiennement.

42. Concernant les prochains Plans stratégiques, le Directeur exécutif adjoint du PAM a rappelé l'importance de réfléchir à la réforme du système des Nations Unies pour le développement de manière coordonnée, soulignant la nécessité d'élaborer de nouveaux Plans stratégiques alignés sur l'Examen quadriennal complet 2020 et les cadres de coopération. Il a également souligné le rôle joué par le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et son impact sur la résilience et la préparation, ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale adaptés aux chocs pour préparer les pays aux crises futures.

43. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a souligné que le Cadre de gestion et de responsabilité constituait une base essentielle pour assurer la responsabilité mutuelle et a mis en évidence l'engagement fort du PAM à cet égard.

44. Il a également rappelé l'importance d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie dans la compréhension du rôle des coordonnateurs résidents avec une responsabilité accrue de diriger et de servir de point de cohésion.

45. Rappelant la crise financière de 2008, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a déclaré que la pandémie de COVID-19 constituait une crise véritablement intégrée sur de nombreux fronts. Elle a mis en garde contre le risque d'aggraver les inégalités connexes, comme c'est déjà le cas en matière d'accès aux vaccins. En outre, elle a évoqué la réelle possibilité pour les sociétés d'être transformées au lendemain de la pandémie, en raison des écarts grandissant entre les sexes et de la visibilité insuffisante des femmes aux postes de direction et de leur manque de participation à l'économie.

46. La nature de la crise nécessite une approche de partenariat inédite que les organisations ne peuvent réaliser seules. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a évoqué plusieurs exemples de coopération avec d'autres organisations en riposte à la crise, tels que : 1) le partenariat avec le FNUAP dans le cadre de l'initiative Spotlight pour éradiquer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; 2) la collaboration avec le PNUD concernant l'outil Gender Policy Tracker qui suit les mesures en matière de genre au niveau mondial pour faire face à la COVID-19 ; et 3) le travail avec l'OMS sur la désagrégation des données relatives aux cas de COVID-19 ventilées par sexe et par âge.

47. Elle a ajouté que ces partenariats devront s'étendre au-delà du système des Nations Unies pour porter leur fruit. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a cité le Forum Génération Égalité comme l'une de ces plateformes de partenariats externes, qui rassemblent non seulement le système des Nations Unies, mais qui tirent également parti des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales. En outre, elle a mentionné la possibilité d'influencer les processus multilatéraux, tels que le G20, la COP26 et le G7, afin de garantir que les ODD soient au centre de ces échanges.

48. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a évoqué le financement extrêmement limité en matière d'égalité entre les genres au sein du système des Nations Unies, moins de 2 % des ressources dépensées étant allouées spécifiquement à la promotion de ce domaine. Elle a noté que ce pourcentage soulignait la nécessité d'une approche intégrée pour garantir que la dimension du genre ne soit pas uniquement intégrée aux Plans stratégiques, mais aussi à la programmation conjointe.

49. Dans ses observations finales, le Vice-Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et modérateur de cette session de débats interactifs, a rappelé que la réalisation des ODD nécessitera des efforts de collaboration considérables. Reconnaissant la charge supplémentaire qui pèse sur le système des Nations Unies, il a salué le travail de collaboration des agences pour obtenir des résultats dans des circonstances très difficiles. Dans la perspective de l'élaboration des Plans stratégiques des entités, le modérateur a souligné l'importance des approches centrées sur les personnes, sensibles à la dimension du genre et fondées sur les droits fondamentaux, tout en tenant compte des liens entre la santé, les échanges commerciaux, les finances et le développement économique et social.

50. En conclusion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a fait écho aux messages des États Membres aux organisations, les encourageant à collaborer plus étroitement, tout en notant les progrès déjà réalisés et cités en exemple pendant la réunion. Par ailleurs, il a rappelé l'importance des mandats uniques et des avantages

comparatifs des organisations, chacune apportant ses idées novatrices, ses talents et ses ressources à l'effort collectif. Il a constaté que la pandémie avait révélé de nouvelles possibilités de collaboration et que les mesures et les exemples discutés étaient essentiels et encourageants pour résoudre les problèmes interdépendants du monde.

